



# Projet de Performance Fédéral 2022-2025

Mis à jour le 01.06.2023



ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT

# Sommaire

## Partie stratégique

I. Analyse de la performance.....	3
II. Analyse de la concurrence.....	8
III. Analyse du système.....	11
IV. Axes prioritaires des projets haut-niveau par discipline.....	16

## Partie opérationnelle

I. Critères de mise en liste des Sportifs de haut niveau .....	22
II. Modalités de la surveillance médicale et des sportifs identifiés dans le PPF .....	24
III. Modalités de suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau .....	29
IV. Les primes à la performance .....	35
V. Cartographie des structures.....	36
VI. Liste des structures et dispositifs .....	38
VII. Les cahiers des charges des structures.....	39
VIII. Centres d'entraînement Clubs du Top 12 et Centres d'Excellence Gymnique .....	41
IX. Les clubs formateurs .....	46
X. Les Sections d'Excellence Sportive .....	51
XI. Modalités de formation sportive et citoyenne .....	56
XII. Les indicateurs de performances des structures .....	59
XIII. Schématisation dispositifs HN .....	68
ANNEXES.....	72
1) La Convention des Sportifs de Haut Niveau .....	73
2) Compétitions de référence .....	92
3) Critères Clubs Formateurs, Centre d'Entraînement du Top 12 et Centres d'excellence Gymnique .....	98
4) Les Chartes .....	99

# BILAN TOKYO 2020

## I. Analyse de la performance

### 1. Quelle a été la performance réalisée par rapport aux attendus ?

Atteinte de l'objectif / En-dessous de l'objectif / Dépassement de l'objectif

La performance réalisée sur le cycle olympique n'a pas été conforme aux attentes. Tout d'abord, la Fédération Française de Gymnastique n'a pas sélectionné d'ensemble, ni d'individuelle en gymnastique rythmique. En outre, nous avons échoué dans la qualification d'une équipe de France en Gymnastique artistique masculine. Seuls trois individuels se sont qualifiés dans leur spécialité ou le concours général.

Ces résultats ne sont pas satisfaisants.

D'autre part, la délégation n'a remporté aucune médaille. Il s'agit de la seconde olympiade sans médaille. Si aucun athlète n'apparaissait comme favori, à l'exception éventuelle de Samir Aït Saïd, médaillé de bronze aux anneaux lors des championnats du monde de 2019, la régularité des performances au niveau mondial en gymnastique artistique féminine ou en trampoline laissait entrevoir des opportunités. Avec une 4ème place dans le concours des anneaux pour Samir Aït Saïd, une 6ème place de Mélanie de Jésus dos Santos dans le concours des barres asymétriques et une 6ème place de l'équipe de France de gymnastique artistique féminine, il convient de constater que le compte n'y est pas. Les gymnastes sont passés totalement à côté de la compétition en trampoline. Nous n'avons pas su concrétiser. Nous n'avons pas su saisir les opportunités quand elles se présentaient.

**La performance réalisée sur le cycle olympique n'a pas été conforme aux attentes. Nous n'avons pas su concrétiser. Nous n'avons pas su saisir les opportunités quand elles se présentaient.**

### 2. Quels étaient vos grands axes de travail prioritaires ciblés sur l'olympiade ? Avec le recul, étaient-ils les bons ?

D'une manière générale, quelle que soit la discipline concernée, **l'augmentation des notes de départ (difficultés) était une priorité** afin de pouvoir rivaliser avec la concurrence. En l'absence d'une densité suffisante du contenu des exercices, il est illusoire de prétendre à une performance de niveau mondial. Cet axe était incontournable, il le sera toujours sur le prochain cycle dans le cadre d'un travail collaboratif avec les juges internationaux.

Les priorités précisées en suivant reprennent les axes stratégiques proposés dans le PPF 2017 – 2024.

En premier lieu, **le besoin de confrontation et de collaboration internationales** s'est heurté à la crise sanitaire. Il se justifie pleinement.

Ensuite, **l'amélioration de la relation entraîneur/entraîné au service de la performance et le partage d'expériences avec des disciplines d'excellence** figuraient au nombre des priorités. Elles restent d'actualité.

Par ailleurs, le recrutement en toute fin de cycle du sport scientist n'a pas encore permis **l'évolution des méthodes d'entraînement recommandée pour faire face à l'évolution de la concurrence et la prévention des blessures** compte tenu des contraintes toujours plus fortes sur les organismes.

Enfin, **l'organisation structurelle du Haut niveau à la Fédération française de gymnastique n'a pas subi de modification** et le constat reste préoccupant. Les structures d'entraînement ne répondent pas toutes aux exigences de la haute performance.

**Les priorités définies pour le cycle apparaissaient adaptées, cependant leur opérationnalisation était parfois discutable ou tout simplement non suivie d'effet. L'organisation choisie et certains acteurs impliqués n'ont pas favorisé la rupture nécessaire avec une culture, une histoire et des habitudes de fonctionnement au détriment de la performance collective des équipes de France.**

Ce constat est à relativiser selon les disciplines.

**3. Les actions que vous avez mises en place pour optimiser ces priorités ont-elles été efficaces ? si oui, quelles conditions ont permis cette efficacité ? / si non, quels ont été les freins à cette efficacité ?**

Les actions mises en place n'ont pas toutes porté leurs fruits.

**Sur le plan de l'augmentation des notes de départ (difficultés) et des couloirs de performance :**

En Gymnastique Artistique Féminine, une veille efficace a permis de progresser à différents moments du cycle en acrobatie, en précision ou à tel ou tel agrès au regard de la concurrence internationale. Un suivi vidéo et des tests réguliers opérés par la directrice du Haut niveau ainsi qu'un travail collaboratif avec les juges internationaux ont permis de conserver la compétitivité des gymnastes et de l'équipe. Les barèmes de sélection ont constitué des indicateurs efficaces.

**En Gymnastique Artistique Féminine, une veille efficace a permis de progresser. Un suivi vidéo et des tests réguliers opérés par la directrice du Haut niveau ainsi qu'un travail collaboratif avec les juges internationaux ont permis de conserver la compétitivité des gymnastes et de l'équipe.**

En Trampoline, les commandes précises sur cet aspect ont permis de maintenir le rang de la France dans la hiérarchie mondiale tant chez les masculins que chez les féminines. La participation d'experts internationaux aux choix de composition des mouvements a permis de conforter l'expertise française dans le domaine.

**En Trampoline / Tumbling, la présence d'un cadre technique au sein de la commission technique de la fédération internationale (FIG) de Trampoline / Tumbling est une force pour anticiper les orientations.**

En Gymnastique Artistique Masculine, le partage du diagnostic et des orientations n'a pas occasionné le changement attendu. L'effectif limité et vieillissant, des blessures et la défense d'intérêts particuliers ont produit l'effet inverse de celui escompté. Les compromis techniques et la préservation des zones de confort des athlètes et de l'encadrement ont fragilisé le niveau d'ensemble et la compétitivité.

**En Gymnastique Artistique Masculine, l'effectif limité et vieillissant, les blessures et la défense d'intérêts particuliers ont produit l'effet inverse de celui escompté avec une lente érosion des ND du collectif.**

En Gymnastique Rythmique, l'ouverture de la note de difficulté a pénalisé un groupe à l'effectif très réduit qui n'a jamais été en mesure de soutenir le rythme de la concurrence faute de préparation suffisante des organismes, de formation technique de base et de temps de pratique. L'absence de recrutement d'une entraîneuse prévue initialement a augmenté la difficulté.

**En Gymnastique Rythmique, l'ouverture de la note de difficulté a pénalisé un groupe à l'effectif très réduit qui n'a jamais été en mesure de soutenir le rythme de la concurrence.**

En Aérobic, les difficultés structurelles du pôle France de Ceyrat ont mobilisé les énergies au détriment du management du projet de performance sur le territoire.

#### **Sur le plan de la confrontation et de la collaboration internationales :**

Bien établi, le programme des compétitions et des stages avec des nations étrangères s'est heurté durant les deux dernières années du cycle aux contraintes liées à la pandémie mondiale. Les restrictions ont pesé sur les dynamiques. La concentration de compétitions à l'approche des JO n'a pu rééquilibrer les besoins identifiés, ni pleinement rassurer les gymnastes sur leur niveau de performance face à la concurrence et leur capacité à produire de la haute performance au moment opportun.

#### **Sur le plan de l'amélioration de la relation Entraîneur/entraîné au service de la performance et du partage d'expériences avec des disciplines d'excellence :**

La Gymnastique Artistique Féminine s'est emparée du sujet. L'âge des pratiquantes renforce la nécessité du développement de l'autonomie de l'athlète et de la relation équilibrée avec son entraîneur. Le travail de bilan partagé, d'échanges organisés entre les athlètes et l'encadrement a contribué à l'amélioration de la situation. Le recours pour nos athlètes (une partie de l'effectif) et nos entraîneurs impliqués dans la préparation Olympique à l'intervention d'une psychologue a facilité la prise de conscience de l'importance de ce domaine. Cependant, cette dimension reste un point faible et dans toutes les disciplines.

**Les tensions ou l'absence de communication entre les gymnastes et leurs entraîneurs sont des facteurs d'échecs importants.**

L'implication de tous sans réserve sur le sujet est incontournable. L'absence d'appétence, le déni ou l'estime de soi ne doivent pas être des freins à la mise en œuvre d'un programme ambitieux sur le sujet. Autre exigence, l'authenticité et la circulation d'informations sont des préalables à la réussite du dispositif.

#### **Sur le plan de l'accompagnement scientifique et de l'évolution des méthodes :**

Le recrutement en toute fin de cycle du sport scientist n'a pas permis l'évolution des méthodes d'entraînement recommandée pour faire face à l'évolution de la concurrence et la prévention des blessures compte tenu des contraintes sur les organismes. Le déploiement du projet se heurte aux limites temporelles imposées par les procédures administratives et à l'acculturation de l'encadrement. La formation initiale et la réceptivité au sujet, très relative, d'un part de l'encadrement impose une mobilisation des porteurs de projet à hauteur des ambitions. La dynamique est néanmoins lancée.

**Le déploiement du projet se heurte aux limites temporelles imposées par les procédures administratives et à l'acculturation de l'encadrement. La dynamique est néanmoins lancée.**

#### **Sur le plan de l'organisation structurelle du Haut niveau à la Fédération française de gymnastique :**

La Mission d'Accompagnement de la Performance (MAP) de la fédération française de gymnastique s'est investie pour améliorer l'environnement de la performance et les conditions de pratique et de vie des gymnastes. Investissement matériel, soins et récupération, aménagement scolaire, soutien psychologique et ressources diététiques, parcours individualisés, les champs d'intervention ont été nombreux et efficaces.

Cependant, la structuration du Haut niveau, le nombre de structures et leur positionnement indifférencié dans le projet de performance nous obligent à nous interroger sur l'efficacité du système. La répartition des ressources humaines et financières et les efforts nécessaires de coordination et de contrôle nuisent à la conduite efficace du projet.

#### 4. A-t-on oublié certaines priorités qu'il aurait fallu optimiser davantage ? Si oui, quelles actions auraient pu être mise en place ? Et en particulier :

Les priorités étaient plutôt bien identifiées. En dehors des freins liés à la pandémie, il aura manqué une organisation adaptée et une ferme détermination pour conduire les changements nécessaires.

**Il aura manqué une organisation adaptée et une ferme détermination pour conduire les changements nécessaires.**

Cependant, des progrès notables sont constatés en termes d'agilité pour la validation de l'adaptation des programmes ; la réactivité peut encore être améliorée.

Sur le plan de la quantification de la charge, **l'amélioration du suivi des athlètes et de l'aide à la programmation** permettront d'atteindre les objectifs dans le respect de l'intégrité des athlètes.

**Sur le plan de la préparation mentale, la mise en place d'un accompagnement pour tous, athlètes et encadrement**, favorisera une approche raisonnée de la compétition et un juste niveau d'activation dans un climat propice à une communication dépassionnée.

**Sur le plan médical, nous devons garantir un encadrement disponible et d'un haut niveau d'expertise pour des prises de décision dans des délais réduits, les intervenants devant être validés au niveau national.**

D'autres paramètres de la performance n'ont pu être pris en compte, faute de ressources mobilisables et compétentes telle que la **diététique**.

#### 5. Y a-t-il eu des facteurs de risques propres au sportif ou à son staff qui ont déstabilisé la performance avant ou pendant la tenue les JO de Tokyo (blessure, situation perso-socio-pro, etc.) ? Si oui, lesquels ?

Pour le staff, l'annonce avant les jeux olympiques par Christine Blaise, entraîneur d'Alan Morante, qualifié en trampoline, de son souhait de ne pas renouveler son Contrat de Préparation Olympique au terme de celui-ci pour des raisons personnelles témoigne d'**une fragilité de l'encadrement**.

A contrario, l'absence de Marc Chirilenco, entraîneur personnel de Carolann Héduit, n'a aucunement nui à ses performances compte-tenu des procédures de communication mises en place.

**Pour les athlètes, sur le plan socio-professionnel, les situations professionnelles de Samir Aït Saïd et de Cyril Tommasone ont été définitivement stabilisées au mois de juin 2021 avec l'obtention d'un contrat aux douanes et le renouvellement d'un contrat à l'INSEP.**

Sans être des situations sociales difficiles, les obligations familiales de ces deux sportifs généraient des attentes supplémentaires, susceptible de se cristalliser en conflit. Pour les autres, cette dimension n'a pas affecté la performance et des solutions adaptées ont souvent été proposées (dont le contrat Défense de Léa Labrousse).

**Pour les blessures, elles ont affecté plusieurs athlètes durant leur préparation ou les JO.**

Samir Aït Saïd a subi une déchirure avec un arrachement tendineux au biceps dans sa préparation terminale. Avec une préparation contrainte, il se blesse à nouveau en finale. Léa Labrousse a connu des problèmes au psoas qui ont handicapé sa préparation. Mélanie de Jésus dos Santos a vu sa préparation perturbée par des problèmes au genou. Une solution a permis d'améliorer les conditions de sa fin de préparation sans totalement faire disparaître la douleur. Aline Friess reprenait au haut-niveau après une opération au ménisque en décembre. Marine Boyer a dû ménager sa préparation à cause de douleurs récurrentes au dos.

Sur le plan psychologique, en dehors des difficultés personnelles ou de communication constatées dans la relation Entraîneurs-entraînés, **Loris Frasca a été victime de blocages et de pertes de figures (sortie de barre fixe)** dans les derniers temps de sa préparation.

**6. Les spécificités des Jeux de Tokyo ont-elles été suffisamment maîtrisées (chaleur humide, covid, 1er JO ; etc.) ? Si non, qu'est-ce qui a manqué pour les maîtriser davantage ?**

Les spécificités des jeux de Tokyo n'ont pas posé de problème du point de vue de la chaleur ou des contraintes sanitaires.

**La gymnastique se déroule dans un espace climatisé et les contraintes sanitaires ont été anticipées.**

Les conditions du camp d'entraînement à Kobe avaient été éprouvées pour la gymnastique artistique fin 2019. L'évolution des conditions sanitaires et des exigences du gouvernement japonais ont conduit la FFG à revoir la préparation terminale pour le trampoline et organiser aussi un camp d'entraînement à Kobe après celui de la gymnastique artistique. La réactivité de nos partenaires a permis une bonne organisation, **à l'exception du matériel insuffisamment utilisé antérieurement.**

**L'effet « premiers JO » aurait pu être mieux maîtrisé en trampoline.**

Le relatif isolement de la préparation terminale et l'arrivée décalée sur le village n'a pas permis à l'esprit délégation FF Gym de tamponner le choc olympique.

Pour la gymnastique artistique masculine, une arrivée avancée d'une journée supplémentaire par rapport l'entraînement podium aurait été préférable (arrivée au village la veille de l'entraînement podium).

**7. Estimez-vous avoir pleinement exploité le règlement ou les questions liées au changement de matériel (notamment au trampoline) ? Si non, qu'est-ce qui a manqué pour l'exploiter davantage ?**

**Le règlement a pleinement été exploité. En témoigne la stratégie de reconnaissance de mouvement pour Samir Aït Saïd et la validation de son nouveau mouvement sur site pour créer un effet de surprise bonifié.**

Le travail étroit avec les juges doit être poursuivi et le travail de veille renforcé.

**Sur la question du matériel, la préparation terminale s'est déroulée sur un matériel identique à celui des JO.**

Pour le trampoline, la finesse est telle selon la température, le cadre, la toile et les ressorts que les capacités d'adaptation sont essentielles. Un contrôle largement en amont des toiles utilisées lors du stage préparatoire à Kobe nous aurait autorisés à demandé une utilisation intensive des trampolines afin d'assouplir les toiles. Si cet aspect matériel a perturbé la préparation terminale, il s'agit d'un paramètre parmi d'autres.

**8. Est-ce que vous identifiez d'autres raisons qui pourraient expliquer l'atteinte/dépassement de l'objectif fixé ou les contre-performances le cas échéant ?**

**Le manque de communication ou l'absence de verbalisation de difficultés éprouvées même très antérieurement aux Jeux Olympiques a fragilisé une organisation qui semblait solide.**

Créer les conditions de l'authenticité, améliorer les conditions de suivi, contractualiser avec les athlètes et l'encadrement dans un cadre affirmé et des conditions de contrôle établies seront des gages de réussite.

## II. Analyse de la concurrence

**1. Qu'avez-vous observé le jour J pendant l'épreuve chez ceux qui ont particulièrement bien performé le jour J ?**

**La forte détermination et l'agressivité positive remarquées dans l'attitude de nos concurrents semblent étrangement absentes chez nos gymnastes.**

L'échéance ou l'épreuve n'est pas mobilisatrice, elle neutralise, elle inhibe les capacités de nos athlètes. L'encadrement expérimenté ou non (expérience des JO), en quantité suffisante, n'a pas su réguler cet état constaté.

		GAM	GAF	TR	Tte DISC.
VO	EXPERIMENTE	1	1	1	1
	INEXPERIMENTE	1	1	1	
EXTERIEUR	EXPERIMENTE	2	1		1
	INEXPERIMENTE		1		

La culture de la gagne n'est pas encore profondément ancrée chez nos sportifs.

**En gymnastique artistique, tant masculine que féminine, il convie de noter que les exercices proposés sont parfaitement maîtrisés.**

Aucun questionnement ou incertitude n'affecte la réalisation des mouvements. Les programmes techniques sont maîtrisés et stables. Par conséquent, malgré le haut niveau d'acrobatie, nous pouvons en déduire que les exercices sont répétés à de nombreuses reprises et longtemps avant l'échéance. Nous pouvons étendre cette analyse à la gymnastique rythmique.

**Le niveau de préparation physique en gymnastique artistique masculine distingue les meilleurs gymnastes : musculature dessinée, niveau de performance non affecté par la multiplication des concours.**

**Dans toutes les disciplines, le haut niveau de difficulté présenté aux Jeux Olympiques offre aux concurrents une marge de sécurité et une garantie de sérénité.**



## 2. Avez-vous identifié des stratégies innovantes et impactantes mises en place par vos concurrents durant la compétition et/ou l'olympiade ?

**Nous n'avons pas identifié des stratégies innovantes et impactantes mises en place par nos concurrents durant la compétition et/ou l'olympiade.**

Les stratégies sont souvent liées à des modes d'organisation : regroupements réguliers ou centralisation des acteurs de la performance. Le niveau de professionnalisation des programmes et de l'environnement est un élément additionnel à considérer (Chine et Biélorussie en trampoline).

**La gestion de la pandémie a favorisé certains concurrents, des nations n'ont connu aucune restriction dans leur préparation en dehors des déplacements à l'étranger, à l'instar des Russes regroupés sur un site unique.**

En trampoline, 5 des 6 médaillés n'ont participé qu'un nombre réduit de compétitions lors de la dernière année, moins par choix que du fait des mesures sanitaires imposées à leur pays.

**L'implication de certaines nations dans les évolutions du jugement leur ont permis d'anticiper des évolutions réglementaires et de préparer de manière adaptée les gymnastes tant sur les plans physique et technique que sur les compositions d'exercice.**

Cette situation s'illustre parfaitement par l'anticipation de la fin de la limitation de la note de difficulté en gymnastique rythmique.

## 3. Qu'est-ce que l'analyse de la concurrence vous donne envie de faire différemment sur la prochaine olympiade ?

Le projet débute sans délai et il concerne tous les gymnastes susceptibles de participer à la qualification en 2023 et aux jeux olympiques de Paris en 2024 : **junior et senior**.

**Nous affirmons notre volonté de regrouper les meilleurs gymnastes et les meilleures compétences pour optimiser nos ressources et garantir la pertinence et l'application des orientations techniques** définies au regard des meilleures performances mondiales dans l'intérêt supérieur des équipes de France.

Le regroupement des gymnastes créera une saine émulation. Cette émulation est recherchée entre les Centres de Préparation Olympique lorsqu'il en existe plusieurs dans une discipline (GAF, GR).

**Sans contradiction avec la volonté de regroupement, nous chercherons à améliorer l'individualisation des parcours de nos meilleurs gymnastes pour permettre l'expression de leur potentiel de médaillabilité.**

L'amélioration du suivi de nos gymnastes fait l'objet d'une attention particulière. L'évaluation de la charge, la détermination de contenus, le niveau de préparation physique, les aspects socioprofessionnels seront scrutés, évalués et accompagnés avec, entre autres, l'apport du Sport Scientist et l'utilisation d'applications dédiées.

**Le grand nombre de blessures rencontrées sur le cycle n'est plus acceptable.**

La préparation des corps et la prévention des blessures occuperont une part grandissante de la programmation. Si la prophylaxie s'imposera dans le prochain cycle, le progrès dans le traitement médical des blessures est une priorité. Les équipes médicales autour des athlètes devront être identifiées clairement et intégrer des compétences attendues pour la gestion d'athlètes engagés dans la haute performance. Les protocoles de décision feront l'objet d'une rédaction précise, notamment pour les gymnastes engagés dans la préparation Olympique Paris 2024. La mobilisation dans le domaine est une nécessité absolue.

**Des compromis ont nui à la décision durant la précédente olympiade, ils ont pu générer incertitude et fragilité dans les moments-clés.**

S'ils étaient tolérables pour rassembler et relancer une dynamique, l'heure est au pragmatisme.

**Le recrutement d'un encadrement expert international ou la nomination de responsables de projet sur la base de leurs compétences et de leur expérience exclura la tentation d'un relativisme mortifère.**

**La ligne de management sera définie plus précisément pour que chaque intervenant puisse exprimer ses compétences et assume les responsabilités à son niveau.**

Des Responsables de la Préparation Olympique (RPO) Paris 2024 sont désignés par discipline ou par épreuve. Le Directeur du Haut Niveau (DHN) est, lui, garant du projet, il apporte un appui solide au Responsable de la Préparation Olympique et il veille à la pérennité du dispositif de performance en direction de 2028 et 2032 avec le soutien du Responsable du Parcours d'Accession (PAS).

**Les sites retenus comme Centres de Préparation Olympique bénéficieront de toute l'attention nécessaire afin de répondre aux exigences d'une préparation à la Haute Performance et de considérer l'ensemble des paramètres de la performance.**

Les autres structures du Projet de Performance Fédéral seront réaffirmées dans leurs prérogatives de formation pour les Pôles espoir et de préparation des échéances 2028 et 2032 pour les Pôles France. En Gymnastique Artistique Masculine, les spécialistes expérimentés et les athlètes dont la situation familiale ou socioprofessionnelle l'exige pourront de manière exceptionnelle poursuivre leur préparation en dehors du Centre de préparation olympique. En Gymnastique Rythmique, les gymnastes individuelles qualifieront leur structure dès lors que leur potentiel olympique sera avéré.

**Les équipes d'encadrement intégreront des experts dans tous les domaines sensibles.  
La proximité entre les juges et l'encadrement technique sera renforcée afin de répondre à l'évolution du code de pointage mais aussi aux interprétations de ce code.**

C'est pourquoi, un rapprochement avec les comités techniques de la fédération internationale de gymnastique apparaît important.

#### 4. En termes de veille, y a-t-il des informations importantes à récolter ? Si oui, pensez-vous à un moyen qui permet de les récolter ?

Les informations importantes à collecter sont les résultats des compétitions internationales (et des compétitions nationales) afin d'évaluer la progression de nos concurrents directs.

Par ailleurs, il s'agira de déterminer les combinaisons efficaces et efficientes à partir d'une observation couplée à une analyse des scores (ND/NE).

Le recueil des images des compétitions dans lesquelles les équipes de France ne participent pas est une question opportune.

L'appui d'experts de la FIG et de spécialistes pour affiner nos grilles de lecture sera nécessaire.

**Une cellule dédiée pourrait opérer cette veille. La systémisation d'une réunion de secteur et d'une communication après chaque compétition importante du calendrier est indispensable.**

### III. Analyse du système

#### 1. Points forts / points faibles du fonctionnement, de l'organisation et de la logistique pendant les Jeux et le stage préparatoire

Le choix du site de la préparation terminale répondait à une double préoccupation :

- Absorber le décalage horaire,
- Rester distant de la ferveur olympique de Tokyo pour finaliser la préparation en toute sérénité.

**Kobe réunissait tous les avantages et en a conservé un certain nombre malgré les contraintes sanitaires.**

Kobe est proche de Tokyo, l'adaptation au décalage horaire s'est effectuée correctement. Nos hôtes nous ont offert des prestations sportives de haute qualité avec une aréna réservée et équipée du matériel des JO ainsi qu'un gymnase complémentaire pour disposer de fosses et travailler les acrobaties. La visite de l'équipe de France féminine de gymnastique artistique en 2019 avait permis d'affiner les demandes.

Pour la gymnastique artistique, le fonctionnement indifférencié hommes/femmes a été diversement apprécié. Source d'émulation pour les unes, contrainte supplémentaire pour les autres. Le fonctionnement indissocié a conduit à une arrivée sur le site du village olympique la veille de l'entraînement podium pour les gymnastes masculins. Cette situation n'était pas idéale.

**La gestion des remplaçantes aurait mérité un encadrement dédié spécifique (sans pour autant augmenter le nombre d'encadrants).**

Les contraintes sanitaires étaient drastiques et appliquées avec soin. Nos hôtes (Préfecture de Kobe, club de gymnastique et association francophone) nous ont réservé le meilleur accueil et l'organisation était millimétrée.

**Le zèle de nos hôtes a perturbé la préparation des trampolinistes car les trampolines fournis étaient neufs et par conséquent insuffisamment souples pour une pratique de haut niveau.**

L'arrivée décalée des trampolinistes ne nous a pas permis d'anticiper la situation malgré les demandes répétées concernant la préparation des toiles. Le stage terminal du trampoline s'était négocié plus tardivement en raison de la situation sanitaire.

**Durant les Jeux Olympiques, nous avons pu compter sur l'équipe du département sport du CNOSF professionnelle et rompu à l'organisation.**

L'équipe du département sport du CNOSF nous a apporté les informations nécessaires et nous a accompagnés dans des démarches techniques spécifiques comme la reconnaissance du mouvement de Samir Aït Saïd ou l'enregistrement des musiques en GAF. L'équipe du département sport du CNOSF a tenté de répondre à toutes nos sollicitations.

**Nos accréditations étaient en nombre suffisant et dès que possible, elles ont évolué pour permettre à toute la délégation gymnastique d'accéder aux sites d'entraînement et de compétitions afin que chacun puisse remplir son office.**

Cependant, l'éclatement de la délégation sur deux sites d'hébergement : hôtel et village olympique n'a pas permis d'agir avec toute la pertinence souhaitée.

**La composition de la délégation devra être réfléchi différemment, le mieux est parfois l'ennemi du bien.**

**La question des transports a constitué une difficulté** durant toute la durée de ces jeux olympiques tant avec le système officiel de transport que les taxis. **L'absence de public** a laissé un sentiment d'irréalité planer sur la compétition d'une vie de nombreux athlètes.

**Il est regrettable qu'au sein de la délégation française le contexte COVID ait pu prendre le pas sur la dynamique sportive collective.**

## **2. Points forts / points faibles du fonctionnement, de l'organisation et de la logistique pendant l'olympiade (stages, compétitions...)**

**La situation sanitaire a perturbé la dernière olympiade. La crise pandémique a brisé les dynamiques dans certaines disciplines et a souligné ou renforcé les dysfonctionnements dans tous les secteurs.**

Nombre de compétitions internationales, notamment les coupes du monde, ont été annulées. Les besoins de se mesurer face à la concurrence et de développer sa combativité face à l'adversité n'ont pas été pourvus. Les cas positifs ont entraîné des **arrêts fréquents** d'entraînement dans les pôles. Le risque de contamination a favorisé **le repli sur soi et sa structure d'entraînement**.

**En fin de préparation, la durée des stages a diminué et des stages ont été annulés. La dynamique équipe de France en a été affaiblie.**

Le report des JO d'un an a affecté la performance des gymnastes et notamment celles de l'équipe de France de gymnastique artistique féminine. 5 athlètes majeures de l'équipe ont connu une préparation perturbée par des blessures durant la dernière année, dont 3 participantes aux jeux olympiques sur 4. Sans compter l'impact psychologique et l'incertitude du maintien des JO qui ont pesé.

**Les chemins de sélection ont été révisés à de nombreuses reprises au regard du contexte sanitaire et la sélection définitive s'est révélée tardive pour toutes les disciplines.**

Toutes les disciplines olympiques souffrent d'un manque d'athlètes en capacité d'atteindre les podiums dans les épreuves olympiques (malgré des résultats continentaux) ou de compléter utilement l'équipe.

**La structuration du Parcours de Performance Fédéral et questionnée sur son efficience.**

Des choix, comme celui de limiter à 7 gymnastes le recrutement de l'ensemble GR en 2017, étaient voués à l'échec faute de concurrence interne ou de blessures répétées. La poursuite du double projet (baccalauréat) l'année de la qualification olympique a conduit assurément à l'échec de l'ensemble en gymnastique rythmique.

**La Préparation Olympique sur plusieurs sites a posé des difficultés de communication, de suivi des gymnastes et de moyens.**

La conduite multicéphale de la Préparation Olympique a favorisé le relativisme et l'interprétation locale des orientations techniques. La logique des structures d'entraînement l'a emporté sur la loyauté au projet et sur la quête de l'excellence au profit des équipes de France.

**Les protocoles médicaux méritent d'être rédigés clairement et les temps de décision médicale raccourcis.**

L'encadrement médical de chacune des structures n'est plus identifié par un organigramme et des gymnastes ont développé des circuits parallèles sans en informer la fédération.

**La charge d'entraînement n'était pas précisément évaluée et le suivi quotidien des athlètes parfois négligé.**

La programmation est un axe de progrès et l'évolution des méthodes d'entraînement une nécessité pour répondre de manière adaptée aux exigences croissantes de la haute performance et la préservation de l'intégrité de nos gymnastes.

**Nous ne disposons pas nécessairement des ressources techniques suffisantes à la fédération pour répondre à l'ensemble des besoins et nous avons constaté des défaillances dans certains domaines de compétences et notamment la relation entraîneur/entraîné et le coaching en situation de stress intense.**

**Toutefois, la fin d'olympiade a permis d'engager des réformes profondes.**

- La dimension psychologique de la performance est prise en considération et de nombreux sportifs identifiés bénéficient d'un suivi.
- L'organisation médicale se dessine depuis le national pour nos tops athlètes et le programme de prévention s'étend sur le territoire.
- Des recrutements complètent efficacement l'organigramme de la direction technique nationale et facilitent la mise en œuvre effective du projet.
- Le Sport Scientist accompagne la performance et développe avec les techniciens les outils du suivi. La recherche est relancée et contribuera à l'évolution des méthodes d'entraînement et la préparation des organismes aux exigences du Haut niveau.
- Par ailleurs, des disciplines ont su répondre aux exigences de notes de difficultés imposées par la concurrence internationale comme la GAF ou le TR.
- La fédération a su faire évoluer ses procédures pour gagner en souplesse et répondre aux besoins en termes de matériel spécifique ou de suivi socioprofessionnel des gymnastes.
- Le Parcours d'Accession Sportive commence à fournir des athlètes sur lesquels il faudra compter en 2024 et 2028.

## REORGANISATION ENGAGEE

	<b>GAM</b>	<b>GAF</b>	<b>GR</b>	<b>TR</b>	<b>TU</b>	<b>AER</b>
<b>STRUCTURATION (*nouvelles demandes)</b>	Pôles France : INSEP, Lyon, Antibes Pôles Espoir : Antibes*, IDF, Lyon, Montceau, La Madeleine	Pôles France : INSEP, Saint-Etienne Pôles Espoir : Dijon, Meaux, Saint-Etienne*	Pôle France : INSEP Pôles Espoir : Calais, IDF, Montpellier, Orléans, Strasbourg	Pôles France : Antibes, INSEP, Rennes Pôles Espoir : Rennes*	Clubs formateurs et DRA	Pôle France : CREPS Toulouse Pôle Espoir : CREPS de Toulouse*
<b>CENTRES DE PREPARATION OLYMPIQUE</b>	PF INSEP (12 à 16 gymnastes) Spécialistes : PF Antibes, PF de Lyon	PFINSEP (8 gymnastes) PF Saint-Etienne (8 gymnastes) Parcours individuel : Mélanie De Jesus Dos Santos (Houston)	PF INSEP (ensemble, 12 gymnastes) Pôles Espoir : Calais, Orléans, Montpellier (1 à 2 gymnastes pour chaque site)	PF Antibes (14 à 16 gymnastes)		
<b>ENCADREMENT</b>	DTN DHN : Laurent Barbieri RPO : Vitaly Marinitch (USA) RPO Adjoint : en cours de recrutement	DTN DHN : Véronique Legras RPO : Martine George (AUS) Réfèrent Technique : Eric Hagar	DTN DHN : Géraldine Miche RPO : Anna Baranova (ESP/BLR) RPO Adjointe : Sara Bayon (ESP) Entraîneures individuelles	DTN DHN : Christophe Lambert RPO : Guillaume Bourgeon Entraîneurs : 2		DTN Entraîneur : Matteo Guerrini

	<b>GAM</b>	<b>GAF</b>	<b>GR</b>	<b>TR</b>	<b>TU</b>	<b>AER</b>
<b>EXPERTS</b>	Maître d'acrobatie : Valentin Potapenko Préparation Physique : Clément Bouchonnet Préparation Corporelle : Grégory Milan Sport Scientist : Nicolas Tordi Juges internationaux	Maître d'acrobatie : Didier Semmla/ Valentin Potapenko Maître de ballet : Grégory Milan Préparation Physique : Clément Bouchonnet Sport Scientist : Nicolas Tordi Juges internationales	Préparation Physique : Clément Bouchonnet Chorégraphe : Grégory Milan Sport Scientist : Nicolas Tordi Juges internationales	Sport Scientist : Nicolas Tordi Juges internationaux	Juges internationaux	Juges internationaux
<b>CERCLE et Cellule 2024</b>	Samir Ait Saïd	Mélanie de Jésus Dos Santos		Léa Labrousse Alan Morante		
		Marine Boyer Aline Friess Carolann Héduit Célia Serber Coline Devillard				
<b>Points de vigilance pour la mise en œuvre du projet 2024</b>	Renforcement de l'encadrement INSEP (mutation), Déplacement d'athlètes depuis Antibes	Déplacement d'athlètes depuis Marseille et Avoine sur les CPO	Améliorer les conditions d'entraînement dans les Pôles Espoir/CPO en chorégraphie	Frein au déplacement des gymnastes INSEP, environnement de la performance à garantir à Antibes (Médical, PP, ...) Communication		

## IV. Axes prioritaires des projets haut-niveau par discipline

### 1. La Gymnastique Artistique Masculine

Le Projet de Performance Fédéral n'a pas produit les résultats attendus malgré la qualité du diagnostic. L'urgence impose de reprendre les priorités avec détermination. Pour ce faire, la FFGym réaffirme ses ambitions en termes de résultats pour la GAM aux JO de Paris en recrutant un entraîneur responsable de la préparation olympique de valeur mondiale pour :

- Reconstruire le collectif France « élargi » afin de créer une dynamique collective de travail, un esprit d'équipe et intégrer au plus vite les meilleurs jeunes dans la préparation olympique sous la direction du Responsable (RPO) accompagné des experts identifiés,
- Augmenter de manière significative le niveau compétitif de nos « généralistes » avec 2 agrès forts et soutenir nos « spécialistes » médaillables dans leurs parcours individualisés,
- Identifier clairement les « gymnastes potentiels de médailles », les préparer et les accompagner de façon optimale jusqu'aux JO en considérant tous les paramètres de la Performance,
- Professionnaliser et sécuriser les gymnastes et l'encadrement impliqué dans le Projet olympique,
- Contractualiser avec les structures du PPF sur de nouvelles bases au profit de la performance des équipes de France,
- Continuer à travailler en étroite collaboration avec les juges internationaux pour la composition des mouvements, la reconnaissance des difficultés et l'évaluation de l'exécution,
- Poursuivre l'augmentation des notes D et la prise de risques dans la construction des mouvements pour une stabilisation avant les échéances majeures (qualification 2023, JO 2024),
- Multiplier les confrontations et les échanges internationaux,
- Chez les plus jeunes (Espoirs et Avenirs), retrouver la qualité d'exécution gymnique qui faisait l'image de l'école Française, se centrer sur les fondamentaux. Préparer la relève sur les championnats d'Europe juniors 2024 pour intégrer le Top 3 des nations Européennes en note de départ.

Le regroupement en septembre 2022 de 12 à 16 gymnastes généralistes impliqués dans la Préparation Olympique, sauf exception des spécialistes ou de situations familiales particulières, sur le Centre de Préparation Olympique de l'INSEP répond aux ambitions affichées.

### 2. La Gymnastique Artistique Féminine

Il est nécessaire de reconstituer un collectif fort pour 2023, notamment en intégrant les juniors dans le collectif senior et en s'assurant d'un suivi individualisé des titulaires du collectif. Les dispositions sont prises dans ce sens notamment grâce à la mise en œuvre d'applications et d'une organisation mieux adaptée. Des minimas d'accès continueront d'être imposés pour favoriser la saine concurrence. Des orientations techniques et un suivi de celles-ci seront proposées aux collectifs de préparation 2024. Il conviendra de déterminer les hauts potentiels par agrès et proposer des plans d'action adaptés à leurs capacités. Loin de tout dogmatisme, nous devons étudier et exploiter toutes les pistes qui permettront d'obtenir une médaille olympique. Notre approche sera pragmatique et la poursuite du travail collaboratif avec les juges, nous permettra d'exploiter le nouveau code de pointage à l'avantage de l'EDF.



Les axes stratégiques du projet GAF :

- Rendre l'équipe de France combative et performante, soudée, accomplie et créer les conditions de l'accès au podium,
- Former des entraîneurs destinés au Haut Niveau (HN) dans un cadre éthique en s'appuyant sur le partage d'expériences d'entraîneurs aguerris en vue de 2028-2032, les accompagner et les évaluer et promouvoir les vocations féminines sur les postes d'encadrement,
- Repérer les gymnastes : cibler les talents, concentrer les moyens sur ceux-ci et garantir leur accomplissement dans l'environnement de performance adapté. Affiner le travail de détection sur les qualités recherchées tant sur le plan physique que mental,
- Augmenter les ND au saut et aux barres asymétriques et rechercher la meilleure combinaison ND/NE en poutre et au sol : stabilité, précision, originalité. La révision des programmes compétitifs porte ses fruits.
- Renforcer la dimension artistique, chorégraphique et la finesse d'exécution au regard de l'évolution du code. Travailler systématiquement la posture, la présentation. Reprendre des fondamentaux de danse classique sur les 2 centres de Préparation Olympique pour s'inspirer de l'école russe avec une signature française,
- Se rapprocher des nations fortes pour réaliser des stages, interroger leur système, étudier avec précision la concurrence pour garantir le succès,
- Responsabiliser les gymnastes, afin qu'elles s'approprient leur projet sportif et instaurer une fiche de performance individuelle et une fiche de composition des contenus dans le suivi. La prolongation des carrières de nos gymnastes sur plusieurs olympiades nécessite de renforcer l'individualisation des planifications et une approche renouvelée de la relation entraîneur/entraînée. Il s'agit de respecter le passage de la puberté chez l'athlète et individualiser le programme technique et la préparation physique.

**Les axes de travail :**

- Augmenter les ND des collectifs
- Être fort aux barres et au saut, condition pour rivaliser avec les meilleures nations
- Augmenter la stabilité et la précision à la poutre
- Renforcer le travail de danse classique pour améliorer la posture, la ligne de jambes, l'exécution
- Être créatif et innovant sur l'artistique en diversifiant les intervenants et les productions chorégraphiques
- Accompagner nos athlètes performantes pour qu'elles puissent faire 2 cycles et ainsi bénéficier de leur expérience
- Rendre nos athlètes plus fortes physiquement, contrôler l'état de forme et les capacités physiques, dont l'aérobic
- Garder l'implication de l'ensemble des structures mais centraliser la préparation autour de 2 Centres de Préparation Olympique pour concentrer les moyens et optimiser la préparation : INSEP et Saint-Etienne
- Nommer un Responsable de la Préparation Olympique (RPO) mobilisé sur la préparation des Jeux Olympiques de 2024.

### **3. Le Trampoline - Tumbling**

**Le Trampoline**

La saison sportive 2022 connaîtra une profonde modification du format de compétition avec la fin de l'imposé. Le meilleur de 2 exercices libre sera retenu pour la phase de qualification.

Ces changements auront des incidences sur le process d'entraînement lui-même, sur la nécessité d'étendre ses compétences acrobatiques et sur le besoin d'accroître encore la capacité physique des gymnastes pour répéter plus d'exercices de niveau très élevé. La stratégie à appliquer en compétition sera elle aussi en évolution, avec certainement la nécessité de pouvoir présenter deux exercices de niveau de difficulté différent, pour l'entrée en compétition puis pour tenter de réaliser un score supérieur au deuxième essai.

La stratégie sera importante mais les orientations arrêtées sur le dernier cycle pour performer seront aussi renforcées.

Les orientations pour les équipes de France :

- Augmenter le niveau de régularité de la performance, nous avons les capacités pour nous inscrire avec plus de fréquence dans les finales et donc rechercher des podiums mais collectivement, les taux de réussite ne sont pas encore suffisamment élevés à l'entraînement pour une garantie de résultat en compétition.
- Gagner de la hauteur, atteindre pour les femmes 16 points de temps de vol (ToF) et chez les garçons, des exercices largement au-dessus de 17 points.
- Percer le plafond de verre en exécution, nos gymnastes sont très rarement au-dessus de 16,00 points d'exécution, ce qui est la limite minimum pour prétendre à un score de médaillé. Il faut travailler sur chaque élément pour le rendre impeccable et sur le physique pour tenir jusqu'au bout des exercices sans faute majeure.
- Bien intégrer les nouveautés très importantes du code de pointage : la Note de Déplacement, nouvelle composante du score, très connectée à la technique de chaque élément. Cette variable joue un rôle crucial dans les accès ou non en finale et accès ou non au podium. Considérée au début comme aléatoire, cette composante doit être travaillée professionnellement.
- Les feuilles de route individuelles (objectifs) de chaque gymnaste sont écrites avec audace et précision pour trouver cette rigueur nécessaire. Elles doivent identifier avec précision les points forts et les points faibles de chaque gymnaste.

La stratégie collective pour aller gagner les quotas olympiques va refondre notre approche de la performance. Le système à deux entrées, Championnats du monde et circuit coupe du monde, doit être pleinement maîtrisé pour composer dès 2023 l'équipe qui concourra pour ces quotas. Les performances attendues sont de 59 points au minimum par exercice pour les gymnastes masculins et de 54 points au minimum pour les gymnastes féminines afin de marquer assurément sur chaque coupe du monde des points significatifs au Ranking mondial.

Tous les paramètres de la performance doivent être pris en considération pour atteindre les podiums. Une approche professionnelle de la performance est organisée avec un accompagnement et un suivi renforcé des trampolinistes. La dimension mentale de la performance est une priorité mais les aspects diététique, préparation physique et corporelle, soins et récupération seront optimisés.

En déficit sur le plan infrastructurel pour préparer les Jeux Olympiques dès 2022, le Pôle France de l'INSEP restera centre d'entraînement sur cette fin de cycle. Cependant, la Préparation Olympique (stages et regroupements, stages internationaux) se déroulera dans le Centre de Préparation Olympique d'Antibes (Pôle France Trampoline d'Antibes) après la mise à niveau de l'environnement de la Performance en partenariat les institutions nationales et territoriales.

Un Responsable de la Préparation Olympique (RPO) sera mobilisé sur la préparation des Jeux Olympique de 2024.

## Le Tumbling

La prise en compte du nouveau code impliquera une modification de forme de travail. Les chemins de sélections pour les jeux mondiaux et les Championnats du monde en tiendront compte.

Le maintien du niveau d'Excellence de l'équipe de France féminine, championne d'Europe et du Monde 2021, impose des obligations dans le cadre particulier d'un entraînement quotidien qui se déroule au sein des clubs formateurs. Ils bénéficient de l'accompagnement fédéral à travers les actions sportives et le soutien aux clubs formateurs. La coordination et le suivi sont essentiels, l'appui des maisons de la performance est attendu.

Pour l'équipe de France masculine, de nouvelles perspectives d'équipe se dessinent au-delà des uniques individualités.

Le faible nombre de clubs sur le territoire inquiète pour le recrutement et la formation. La relance d'une politique de transfert de talents est opportune.

Les orientations pour les équipes de France :

- Augmenter le niveau de difficulté afin de coller au code de pointage. Conserver le leadership mondial pour les femmes et s'assurer d'un titre individuel, proposer pour les hommes une équipe en capacité d'être finaliste en fin du cycle.
- Concrétiser les performances avec la recherche de podium sur chaque compétition du cycle et conserver cette régularité de haute performance réalisée par un collectif féminin large, en concurrence, composé de jeunes gymnastes talentueuses et de jeunes femmes très expérimentées.
- Se confronter plus régulièrement aux nations concurrentes pour anticiper leurs augmentations de niveau et renforcer nos comportements compétitifs.
- Consolider notre niveau avec les nouvelles juniors et les jeunes seniors, chaque nouvelle année venant abonder ce collectif senior de niveau mondial. Le problème majeur est de ne pas appauvrir l'encadrement des juniors par un transfert d'entraîneurs happés par le collectif senior volumineux et performant. Les clubs doivent être soutenus par la fédération en ce sens.
- Pour les hommes, travailler nos fondamentaux pour rattraper le retard avant de se produire à l'international.

## 4. La Gymnastique Rythmique

Pour ce cycle, la FFGym confirme ses ambitions pour la gymnastique rythmique. L'engagement fédéral se concrétise par le recrutement d'entraîneuses à l'expérience internationale confirmée pour l'ensemble. L'organisation choisie, 12 gymnastes réunies sur l'INSEP, favorisera l'atteinte d'objectifs ambitieux dans une saine émulation.

Seules les gymnastes ayant un potentiel individuel pour accéder aux finales européennes et mondiales seront accompagnées dans un parcours de GR individuelle. Des minimas points seront fixés en cohérence avec les résultats internationaux. Les gymnastes individuelles se prépareront dans les structures Pôles Espoir.

Les orientations de travail pour ce cycle particulièrement dense sont les suivantes :

- S'approprier le nouveau code de pointage pour anticiper l'évolution de la note D
- Mettre en place une stratégie de composition ambitieuse partagée avec les entraîneurs, les gymnastes et les juges : viser la note D maximale tout en recherchant des éléments inédits, des liaisons originales en affirmant un style Français

- Être créatif et innovant en mettant en valeur la personnalité de la gymnaste. Le nouveau code valorise ce travail en accordant plus de points sur la note artistique
- Optimiser la préparation corporelle pour répondre à la nouvelle orientation du code : valorisation de certaines difficultés et possibilité de réaliser des combinaisons
- Augmenter les exigences dans la réalisation technique pour augmenter la note exécution
- Associer davantage les juges dans les différentes phases de la préparation et dans l'analyse de la performance
- Responsabiliser et impliquer les gymnastes dans le projet
- Proposer un entraînement en cohérence avec les exigences de la haute performance en GR

Des orientations spécifiques pour l'Ensemble.

Tracer avec précision le chemin de sélection qui amène à l'ensemble France :

- Rendre accessible l'ensemble avec des entrées et des sorties annuelles du collectif pour une animation réelle de la filière de formation vers la recherche permanente d'excellence
- Organiser l'entraînement qui favorise l'émulation, la concurrence interne : pas de place acquise pour les titulaires
- Augmenter les temps consacrés à la pratique incluant la préparation chorégraphique, la préparation corporelle, la préparation mentale et la prophylaxie et les soins pour garantir l'épanouissement des gymnastes
- Augmenter le nombre de rencontres et de démonstrations en France (faire tourner les 12 gymnastes) et à l'étranger
- Rendre les gymnastes autonomes en les impliquant et les responsabilisant sur les objectifs, développer le cran, l'audace

## 5. La Gymnastique Aérobic

L'enjeu du cycle concerne le projet innovant de nouvelle organisation qui prend en compte les clubs formateurs sur tout le territoire. La problématique concerne la construction des catégories synchronisées avec des gymnastes qui ne s'entraînent pas ensemble au quotidien. Nous avons choisi de laisser les gymnastes dans leur structure d'entraînement (club) dans les catégories Espoirs, de regrouper les gymnastes régulièrement afin de construire des formations Equipes de France. Sauf exception, pour des raisons d'éloignement géographique, l'entrée en structure pôle France ne doit concerner que les gymnastes des catégories juniors et seniors.

## 6. La Gymnastique acrobatique (GAc)

Si la Gymnastique Acrobatique ne bénéficie pas encore de la reconnaissance de haut-niveau, la FFGym organise également la filière de performance dans cette discipline car, à l'instar des autres disciplines, les gymnastes s'entraînent 25 à 30 heures hebdomadaires et ont besoin d'un accompagnement dans leur double projet. Cependant, cette absence de reconnaissance de haut niveau complique sérieusement la préparation des formations.

Depuis 2014 et la fermeture des Pôles spécialisés, la discipline s'appuie uniquement sur les clubs. Malgré la dynamique entretenue sur la base de cette organisation, il semble pertinent de poursuivre les actions visant à la reconnaissance de haut-niveau de la discipline au bénéfice des gymnastes figurant aujourd'hui sur la liste DTNe.

Avec l'inscription de la discipline aux Jeux Européens depuis 2015 et aux JOJ depuis 2018, nous devons absolument éviter de décrocher du niveau international.

13 clubs formateurs sont identifiés à ce jour.

Dans cette organisation particulière, nous devons prendre en compte les spécificités structurelles :

- L'encadrement technique de la performance dans une structure club apparaît comme insuffisant, avec notamment un niveau de professionnalisation minimaliste. Les clubs doivent faire face aux exigences de haut niveau avec leurs moyens limités,
- Une problématique financière omniprésente pour la pratique compétitive de performance qui peut conduire à un renoncement aux compétitions internationales des jeunes.

C'est pourquoi, La FFGym fait de l'accompagnement à la performance une priorité avec l'intervention d'experts de façon ponctuelle dans les clubs, mais également la mise en place de regroupements pour souder le collectif afin de mieux préparer les compétitions internationales.

Il existe par ailleurs le cas particulier de l'île de la Réunion qui compte 2 clubs formateurs. La problématique majeure réside dans le financement des compétitions internationales et des stages de perfectionnement en métropole.

## I. Critères de mise en liste des Sportifs de haut niveau

Listes Ministérielles	SPORTIF DE HAUT NIVEAU				ESPOIRS	Collectif national
Catégorie	ELITE	SENIOR	RELEVE	Reconversion		
<b>Droits</b>	2 ans	1 an	1 an	1 an renouvelable 5 ans maximum	1 an	1 an
<b>EPREUVES OLYMPIQUES</b>  (RHN1)  GAF/GAM GR/TR	<b>JO et Ch. du Monde</b> <i>Individuel : 1 à 8</i> <i>A partir de 3 sportifs ou par Équipe : 1 à 4</i> <b>Ch. d'Europe</b> <i>Individuel : 1 à 3</i> <i>A partir de 3 sportifs ou par Équipe : 1</i>	<b>JO et Ch. du Monde</b> <i>Individuel : 9 à 16</i> <i>A partir de 3 sportifs ou par Équipe : 5 à 8</i> <b>Ch. d'Europe</b> <i>Individuel : 4 à 8</i> <i>A partir de 3 sportifs ou par Équipe : 2 à 4</i>				
<b>EPREUVES NON OLYMPIQUES</b>  GR/TR AER  (RHN2, + 30 pays)	<b>Ch. du Monde</b> <i>Individuel : 1</i> <i>A partir de 3 sportifs ou par Équipe : 1</i>	<b>Ch. du Monde</b> <i>Individuel : 2 à 8</i> <i>A partir de 3 sportifs ou par Équipe : 2 à 4</i> <b>Ch. d'Europe</b> <i>Individuel : 1 à 4</i> <i>A partir de 3 sportifs ou par Équipe : 1 à 4</i>	Voir tableau ci-dessous	Avoir été inscrit :  - au moins une fois en Elite ;  ou  - au moins 4 ans sur la liste des sportifs de haut niveau dont 3 ans en Senior.  et  Présenter un projet d'insertion professionnelle.	Être référencé dans le collectif Espoir en préparation des échéances majeures par le chemin d'évaluation et de sélection de la Direction Technique Nationale, en référence à la Ranking List (Compétitions de référence)  Effectifs maximums : GAM : 30 GAF : 30 GR : 20 Tr-Tu : 20 AER : 20	Être référencé dans les collectifs en préparation des échéances majeures par le chemin de sélection de la Direction Technique Nationale, en référence à la Ranking List
<b>EPREUVE NON OLYMPIQUE</b>  TUM  (RHN3, de 15 à 30 pays)	<b>Ch. du Monde</b> <i>Individuel : 1</i> <i>A partir de 3 sportifs ou par Équipe : 1</i>	<b>Ch. du Monde</b> <i>Individuel : 2 à 3</i> <i>A partir de 3 sportifs ou par Équipe : 2 à 3</i> <b>Ch. d'Europe</b> <i>Individuel : 1 à 4</i> <i>A partir de 3 sportifs ou par Équipe : 1 à 4</i>				
<b>Pour être listé(e), les dates de référence s'entendent en année civile (âge et échéance compétitive) - (Accord avec la réglementation internationale).</b>		AER : à partir de 18 ans GAF : à partir de 16 ans GAM : à partir de 18 ans GR : à partir de 16 ans Tr-Tu : à partir de 17 ans	AER : 15 – 25 ans GAF : 13 – 22 ans GAM : 14 – 26 ans GR : 13 – 23 ans Tr-Tu : 13 – 27 ans		Pour l'ensemble des disciplines, intégration à 12 ans au moins ou inscrit dans un établissement d'enseignement secondaire jusqu'à AER : 18 ans ; GAF : 16 ans ; GAM : 18 ans ; GR : 16 ans ; Tr-Tu : 17 ans	AER : à partir de 18 ans GAF : à partir de 16 ans GAM : à partir de 18 ans GR : à partir de 15 ans Tr-Tu : à partir de 17 ans

## Critères « Relève »

GAF - GAM	JO ou CM			CE			JE, CEJ, JOJ, FOJE et Gymnasiades			Tournois inscrits FIG et/ou validés DTN		
	Individuel		Équipe	Individuel		Équipe	Individuel		Équipe	CG	Agrès	Équipe
	CG	Agrès		CG	Agrès		CG	Agrès				
Concours de référence	C1	C1	C1	C1	C1	C4	C1	C1	C4	C2	C3	C4
Performance	De 17 à 30	De 17 à 24	De 8 à 16	De 9 à 24	De 9 à 12	De 5 à 8	Jusqu'à 24	Jusqu'à 12	Jusqu'à 8	Jusqu'à 24	Jusqu'à 8	Jusqu'à 8

GR	JO et CM			CE			JE			JOJ, CEJ, Gymnasiades et tournois inscrits FIG et/ou validés DTN	
	Olympique	Non olympique		Olympique	Non olympique		Olympique	Non olympique		Olympique	Non Olympique
		Engin	Équipe		Engin	Équipe		Engin	Équipe		
Concours de référence	C1	C1	C1	C1	C1	C1	C1	C1	C1	C1	C1
Performance	De 17 à 28	De 13 à 24	De 9 à 16	De 9 à 28	De 5 à 24	De 5 à 16	Jusqu'à 28	Jusqu'à 24	Jusqu'à 16	Jusqu'à 24	Jusqu'à 12

TRA	JO et CM		JOJ et Jeux mondiaux		CE			Wcup, JE et CEJ			CMGA		Tournois inscrits FIG et/ou validés DTN	
	Indiv	Synchro	Indiv	Synchro	Indiv	équipe	Synchro	Indiv	équipe	Synchro	Indiv	Synchro	Indiv	Synchro
Performance	De 17 à 24	De 13 à 16	Jusqu'à 24	Jusqu'à 16	De 9 à 24	Jusqu'à 5	De 4 à 8	Jusqu'à 24	Jusqu'à 5	Jusqu'à 8	Jusqu'à 16	Jusqu'à 8	Jusqu'à 8	Jusqu'à 5

TUM	CM		CE		Wcup, Jeux Mondiaux, CMGA et CEJ		Tournois inscrits FIG et/ou validés DTN
	Indiv	équipe	Indiv	équipe	Indiv	équipe	Indiv
Performance	De 9 à 24	Jusqu'à 5	De 5 à 16	Jusqu'à 5	Jusqu'à 12	Jusqu'à 5	Jusqu'à 5

AER	CE, JE, Jeux Mondiaux, CEJ, CMGA, Gymnasiades, Wcup et Tournois inscrits FIG et/ou validés DTN	
	Ind, Mix pair, Trio et Groupe	
Performance	Jusqu'à 8	

## II. Modalités de la surveillance médicale et des sportifs identifiés dans le PPF

La surveillance médicale des sportifs de haut niveau est définie par l'ensemble des dispositifs et examens dont les objectifs sont :

- De dépister les pathologies induites, aggravées, ou non compatibles avec les contraintes de la gymnastique de haut niveau,
- D'assurer une veille sanitaire permettant de suivre l'évolution de l'incidence de ces pathologies.

Cette surveillance comporte :

- Le socle commun à toutes les fédérations des examens stipulés par la législation,
- Des examens supplémentaires tenant compte des contraintes spécifiques des disciplines gymniques,
- Des examens ou dispositifs concernant d'autres gymnastes (SHN hors liste du secteur Elite, Secteur performance) que ceux ciblés par la législation,
- Des recueils d'informations médicales par les médecins et kinésithérapeutes suivant les équipes ou en charge de l'encadrement des compétitions (détaillés dans le projet d'accompagnement médical des équipes de France).

### Surveillance Médicale Règlementaire pour les SHN sur liste :

Pour mémoire la surveillance médicale réglementaire à la FFGym comporte les examens suivants :

#### Socle commun :

- Bilan médical par un médecin du sport avec ECG
- Bilan diététique
- Bilan psychologique
- Dépistage du surentraînement

#### Auquel s'ajoute :

- Dosage de la vitamine D
- 2ème bilan médical par un médecin du sport
- 2ème évaluation psychologique pour les mineurs

Dans le secteur GAM, les tests isocinétiques des épaules sont recommandés.

En cas d'IMC < 15 une dexadensitométrie est recommandée.

En cas de lombalgies, les radio ou clichés EOS doivent facilement être complétés par une IRM du Rachis lombaire (diagnostic des lyses isthmiques et souffrances discales).

En cas de douleurs du compartiment externe du coude à radio normale (sauf épicondylite évidente), une IRM est recommandée (diagnostic des ostéochondrites du capitulu).



## Surveillance Médicale Règlementaire pour les sportifs hors liste :

### Compétitions Elite nationales à partir de la catégorie Espoir

Pour les gymnastes du secteur Elite non listés la surveillance médicale est composée d'un bilan médical approfondi par un médecin du sport avec ECG.

Cet examen doit être consigné dans un dossier médical comportant des éléments de dépistage du surentraînement, de troubles psychologiques ou de troubles alimentaires.

Ce dossier médical (même modèle que le dossier médical des SHN listé) est transmis au médecin fédéral en charge de la SMR.

A l'issue de cet examen médical un certificat médical « Elite » est rédigé par le praticien autorisant le gymnaste à participer aux compétitions de la filière « Elite ».

### Compétitions Performance nationales et catégorie Avenir

Pour s'engager sur les compétitions de la filière performance (filière constituée de 75 % de gymnastes mineurs, avec un volume d'entraînement supérieur à 10h hebdomadaires) une visite médicale annuelle est recommandée. Cette visite médicale est réalisée de préférence par un médecin du sport mais peut également l'être par un médecin généraliste.

Un modèle de dossier médical est proposé pour guider le médecin sur les temps d'examens importants compte tenu des contraintes spécifiques de la gymnastique.

Un certificat médical d'absence de contre-indication est rédigé à l'issue de cet examen.

## Projet d'accompagnement médical des Équipes de France

L'accompagnement médical des équipes de France se définit en plusieurs axes :

- La prévention (dopage et conduites dopantes, hygiène de vie),
- L'encadrement médical et les soins réguliers lors des stages et entraînements,
- L'encadrement médical des compétitions,
- La gestion des blessures,
- L'accompagnement de la performance (sélection, recherche, formation des cadres).

La médecine fédérale est organisée pour couvrir le plus efficacement ces différents champs malgré les contraintes d'inégalités de ressources locales en fonction des lieux d'entraînement des gymnastes.

## 1. Organisation de la médecine fédérale

### Les ressources :

- 1 médecin fédéral national (Dr BILLARD Pierre)  
En charge de : de l'organisation du médical sur la fédération, de la surveillance médicale réglementaire, des programmes de prévention, de l'accompagnement de la performance
- 2 médecins des équipes de France (Dr JACQUIN Joëlle/Dr NGUYEN Stéphanie)  
En charge de la gestion des blessures, de l'encadrement des stages et compétitions et impliquées dans l'accompagnement de la performance
- 1 médecin responsable de la prévention des conduites dopantes et du dopage (Dr LEGLISE Michel)
- 1 kinésithérapeute fédéral national (Nicolas BRUNET)  
En charge de l'organisation des soins réguliers et de la prévention dispensés par les kinésithérapeutes (autour de l'entraînement et des compétitions) et impliqué dans l'accompagnement de la performance
- 1 réseau de médecins fédéraux régionaux et départementaux en appui sur la structuration des organisations médicales de leur département/région
- 1 réseau de médecins référents de pôle ou de club en relai pour la gestion des blessures
- 1 réseau de kinésithérapeutes : kinésithérapeutes de pôles ou de structures du PES en charge des soins réguliers sur les structures et kinésithérapeutes des équipes de France en charge de l'accompagnement des gymnastes
- Outil facilitant les échanges entre ces différents professionnels : plateforme collaborative Office 365

## 2. Axes d'accompagnement

### La prévention :

- Colloques médicaux (= formation continue pour les médecins, kiné, cadres) :

En vue de décliner au plus près des gymnastes les éléments fondamentaux et dernières données de la science :

- ✓ 1 colloque/an médical couplé aux internationaux de France
- ✓ 1 colloque médical/an coupé au colloque des cadres techniques
- Opérations de sensibilisation des gymnastes lors de stages de sélection ou regroupement,
- Interventions santé dans le GymMag dont une partie couvre les problématiques du haut niveau,
- Articles en ligne sur le site internet fédéral et sur l'espace Mon Club.
- Intervention des médecins d'équipes ou médecin fédéral national dans la formation continue des cadres techniques pour une mise à jour sur tout ce qui touche à la prévention dans le haut niveau.

En lien avec la commission Gym Santé et avec un institut de formation de kinésithérapie, un protocole de prévention des lésions du rachis est en cours de création.

### L'encadrement médical et les soins réguliers lors des stages et entraînements :

Des soins réguliers de récupération (massage, physiothérapie) sont proposés aux gymnastes des équipes de France par des kinésithérapeutes des pôles qui interviennent sur les sites d'entraînement.

Cette proximité est favorable au dépistage précoce des pathologies micro traumatiques peu symptomatiques et aux échanges avec les entraîneurs sur le ressenti de l'entraînement.

La plupart des pôles sont dotés d'interventions pluri hebdomadaires à quotidiennes.

Certains pôles ou structures du PES sont organisés autour de soins effectués dans des cabinets de kinésithérapeutes.

L'objectif est d'avoir un accès facilité aux kinésithérapeutes afin que chaque gymnaste ait la possibilité de bénéficier de soins de récupération au minimum biquotidiens.

L'ensemble de ces kinésithérapeutes disposent d'une messagerie électronique fédérale associée à un certain nombre de logiciels collaboratifs permettant de communiquer les pathologies fréquemment observées, les initiatives dans le domaine de la réathlétisation ou de la prévention.

Sur certains pôles ou PES, des médecins référents sont identifiés par structure et passent régulièrement sur les sites d'entraînement en complément de recevoir les gymnastes blessés dans leur cabinet ou structure de soins (CREPS, centre médico sportif, cabinet de médecine libérale).

L'objectif est d'identifier un médecin référent par structure d'entraînement de haut niveau.

Lors de certains stages nationaux, les kinésithérapeutes des équipes de France suivent les gymnastes convoqués pour que ces derniers puissent bénéficier de soins de récupération.

Ces interventions de kinésithérapeutes permettent d'avoir un 2ème regard sur l'état de santé des gymnastes de haut niveau non forcément déjà sur liste.

L'objectif est de maintenir ce positionnement des kinésithérapeutes sur chaque stage.

#### **L'encadrement médical des compétitions :**

La Fédération positionne les médecins des équipes de France sur les compétitions ou stage à risque (environnement sanitaire) ou à importance particulière (JO, Championnats du monde, Championnats d'Europe).

L'objectif est de conserver ce positionnement et de pouvoir l'étendre aux stages dans les pays où les ressources sanitaires sont limitées.

Parallèlement, pour répondre aux besoins d'avis médicaux spécialisés et circonstanciés, la fédération suit de près le développement de la télémédecine (consultations à distance : suivi des travaux de la plateforme du grand INSEP).

L'objectif serait d'avoir la possibilité d'obtenir un avis médical spécialisé dans un contexte normé en cas d'absence de médecin dans la délégation.

Actuellement les avis médicaux sont obtenus par téléphone et transfert d'images.

Les kinésithérapeutes des équipes de France accompagnent les équipes lors des déplacements en compétition pour réaliser les soins de récupération. En l'absence de médecin d'équipe, ils facilitent la communication avec ce dernier pour prendre les décisions les plus appropriées concernant la gestion des blessures.

L'objectif est de maintenir ce pool de kinésithérapeutes compétents et passionnés, et de former et impliquer progressivement la relève.

#### **La gestion des blessures :**

Les athlètes des équipes de France bénéficient d'une organisation dédiée à la gestion de leur blessure.

Les médecins des équipes de France sont joignables à tout moment par les responsables de délégation et entraîneurs nationaux pour proposer, en cas de blessure, la prise en charge la plus adaptée à la situation.

Pour les cas complexes, ces médecins s'appuient sur les ressources locales et sur le réseau médical du grand INSEP qui permet de présenter les dossiers cliniques à un staff multidisciplinaire reconnu, pour un avis ou un 2ème avis.

Les médecins organisent ensuite avec les kinésithérapeutes des pôles ou des structures la rééducation, puis la réathlétisation. Ces protocoles et procédures sur les blessures les plus fréquentes, font l'objet de communications

lors des colloques médicaux fédéraux pour faire bénéficier à tous de l'expérience des centres les plus avancés dans ces domaines (Protection de la coiffe des rotateurs post chirurgie en GAM, protection du rachis en GAF, programmes de stabilisation des chevilles en GR...)

### **L'accompagnement de la performance :**

Le médecin fédéral participe aux projets de recherche et à la Mission d'Accompagnement de la Performance pour une meilleure compréhension des facteurs limitant la performance chez nos gymnastes de haut niveau.

Un premier axe de travail concerne la charge d'entraînement, dont les propos introductifs ont été présentés lors du 1<sup>er</sup> colloque du Haut niveau de Lyon.

Un deuxième axe principal concerne l'endurance de force spécifique dont certains travaux ont déjà été publiés en interne.

Un troisième axe concerne la protection du rachis (cf. chapitre prévention).

Un quatrième axe concerne les carences nutritionnelles dont la Vit D avec une étude multicentrique en cours.

L'objectif est d'accompagner l'ensemble des structures de haut niveau pour améliorer les méthodes d'entraînement. Les dernières données physiologiques et médicales acquises par la fédération devraient permettre d'entraîner mieux tout en respectant l'intégrité physique et morale des gymnastes.

### III. Modalités de suivi socioprofessionnel des sportifs de haut niveau

La FFGym, soucieuse d'accompagner au mieux les gymnastes inscrits dans la stratégie de haut niveau, a institué la Mission d'accompagnement de la Performance depuis 2013. Cette cellule a pour objectif principal d'expertiser les demandes et de répondre aux besoins émanant de l'ensemble des acteurs de la haute performance, structures, entraîneurs, gymnastes, managers de secteurs, en mutualisant les compétences et expertises internes et externes, publiques ou privée (référence ministérielle principale : Loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015).

#### Objectifs principaux

- Accompagner les sportifs et sportives de haut niveau en gymnastique dans l'organisation de leurs projets (aménagements des cursus scolaires et post bac), dans leur reconversion
- Définir les gymnastes attributaires des aides personnalisées, en assurer une répartition juste et équitable, s'assurer du bon déroulement des versements
- Sensibiliser les responsables de structures à l'obligation d'utilisation du Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS)
- Gérer annuellement les entrées, maintiens et sorties des gymnastes dans les structures du PPF
- Trouver et mettre à disposition les ressources humaines expertes pour répondre aux besoins spécifiques exprimés par les gymnastes et les entraîneurs (programmation, préparation physique, préparation mentale, préparation technique, préparation acrobatique...)
- Accompagner individuellement les potentiels médaillables
- Préparer les athlètes dans leurs relations avec les médias et les partenaires privés
- Évaluer et optimiser la qualité des services apportés par les structures de haut niveau dans le cadre d'une contractualisation annuelle
- Évaluer les besoins des acteurs en accompagnements scientifiques et mettre en œuvre les stratégies d'optimisation de la performance

#### 1. Le suivi socio-professionnel

Le suivi socio-professionnel est organisé à plusieurs niveaux :

- Bilan trimestriel individuel réalisé par les responsables de structures en direction des familles, des clubs et de la direction technique nationale
- Le suivi des performances des gymnastes formalisé dans les feuilles de route individuelles réalisées par les entraîneurs et piloté par les directeurs de haut niveau
- Processus Gym Eval : annuellement, les gymnastes peuvent demander à entrer dans la filière de HN. Les dossiers sont à déposer sur la plateforme Elite Gym (nouvel outil mis en place en 2017) entre fin mars et fin avril. Dans ce même timing, chaque gymnaste déjà identifié doit confirmer son souhait de rester dans la filière de haut niveau, ou sa volonté d'arrêter. Début mai, la Commission Nationale d'Admission et de Maintien s'appuie sur les indicateurs de performance centralisés dans la Ranking List pour décider des listes DTN de la saison suivante (des catégories Avenir à Senior). L'analyse du projet de vie du sportif est réalisée à cette occasion.

Afin d'organiser le socio-professionnel, la MAP procède régulièrement à des entretiens individuels avec les gymnastes dans le but de faire émerger les besoins, construire les plans de carrières, recadrer les projets de performance si nécessaire et accompagner à la reconversion.

Le lien est fait prioritairement avec les dispositifs d'accompagnement de l'Agence nationale du Sport et de la FFGYM :

- Les frais liés à la pratique, les aides sociales, les aides à la reconversion
- Les primes à la performance
- Les retraites des Sportifs de Haut Niveau (SHN)
- La convention entre les SHN et la FFGYM
- Les aides à la formation professionnelle et aux concours de la fonction publique
- Les aides à l'insertion professionnelle et aménagement d'emploi, les CIP, CAE, Pacte de performance
- Couverture des accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP).

## 2. Le fonctionnement de la MAP

La MAP répond aux sollicitations des acteurs du haut niveau. Après validation de la demande par la DTN, la MAP établit un diagnostic et propose des remédiations : expertises spécifiques dans les domaines tels que la préparation physique, mentale, technique, managériale, recherche scientifique. Il est à souligner que certains Conseillers Techniques Sportifs (CTS) intervenants au sein de la MAP sont diplômés de l'Exécutif Master « accompagnateur des acteurs du haut niveau de l'INSEP ».

La MAP accompagne les 6 disciplines gymniques de HN dans leur fonctionnement structurel et humain. Concernant le suivi du double projet des gymnastes, la FFG a développé un outil de suivi et d'évaluation avec la plateforme Elite Gym, favorisant ainsi la communication des informations à chaque acteur gravitant autour des gymnastes. Le but recherché est de mettre du lien entre les différents lieux de vie de l'athlète (entraînement, médical, suivi socioprofessionnel et personnel) et rendre le ou la gymnaste « acteur » ou « actrice » de son projet. Le but ultime est de donner du sens à son projet de vie et ainsi favoriser « son autonomie » afin de lui permettre d'appréhender de façon optimum son parcours sportif, sa formation et lui permettre de prendre une place à part entière de citoyen dans la société française.

Cette observation pluridimensionnelle permet de donner une vision globale de l'activité du gymnaste et doit apporter de la cohérence dans les actions menées. La singularité du parcours de chacun pourra donc être respectée pour proposer la solution la plus adaptée.

### Les intervenants chargés de la mise en œuvre :

Le pilotage est assuré par le Directeur Technique National, accompagné de Marc Iteaman, adjoint au DTN, Franck Legras Conseiller Technique National Chargé de missions nationales « Gestion des athlètes de Haut Niveau », Nicolas Tordi « Scientiste du Sport » en collaboration avec :

- 6 Directeurs du Haut Niveau
- 4 responsables PAS nationaux
- Les entraîneurs et responsables techniques des structures du PPF pôles
- 15 coordonnateurs des Équipes Techniques Régionales (mise en œuvre du PAS)
- Les référents régionaux PAS, experts régionaux de chaque discipline
- Entraîneurs des clubs des nouveaux entrants

### L'accompagnement scientifique :

La FFGym a recruté un scientifique du sport, Nicolas Tordi (Professeur d'Université et juge international GAM). Il travaille en étroite collaboration avec les directeurs du haut niveau et les entraîneurs nationaux pour la définition des besoins en lien avec les projets de performance individuels et collectifs. Il réalise notamment des protocoles d'évaluation des qualités physiques et des charges de travail.

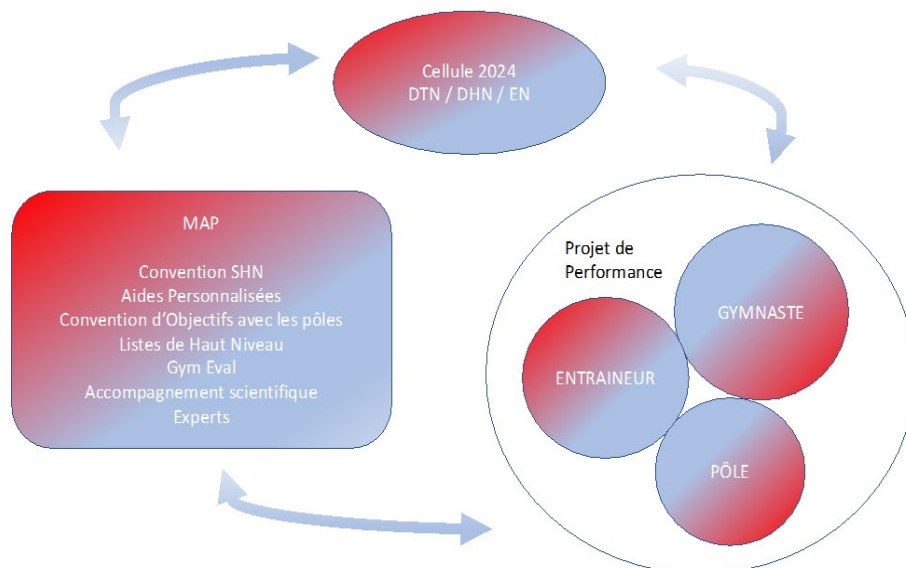
Il organise une veille scientifique et informe le DTN et les DHN des informations relatives à l'optimisation de la performance.

Il encadre les projets de recherche en cours (outils d'aide à la Détection et au Suivi du gymnaste...), et rend les conclusions des travaux accessibles et transmissibles aux acteurs de terrain.

Il accompagne les athlètes et les entraîneurs en situation compétitive et en stage.

### Modalités d'évaluation du PPF par la MAP :

- Augmentation du niveau des résultats des équipes de France
- Suivi des parcours des gymnastes identifiés, au travers de la plateforme Elite Gym (courbes de performance)
- Nombre de gymnastes et d'entraîneurs accompagnés
- Réduction du nombre de blessures
- Nombre de réussite au Bac et dans les filières universitaires
- Nombre de gymnastes de haut niveau reconvertis ou en formation professionnelle
- Nombre de gymnastes en Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP) ou contrat d'image dans le cadre du pacte de performance
- Taux et qualité de remplissage des fiches individuelles des collectifs France (Seniors, Juniors et Espoirs)



## Les Aides Personnalisées et le soutien au projet des gymnastes

### 1. Que sont les Aides Personnalisées ?

L'accompagnement financier conjoint de l'état et de la fédération doit permettre aux gymnastes de conduire leur projet de performance et de formation dans les meilleures conditions. Seuls les sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau sont éligibles aux aides versées par l'Agence nationale du Sport (Elite, Senior, Relève, Reconversion). En dehors des aides personnalisées, la Fédération sur ses fonds propres se garde la possibilité d'accompagner financièrement d'autres gymnastes identifiés par la direction technique nationale (espoirs, collectifs nationaux).

**Être classé(e) sur les listes de haut niveau n'implique pas l'attribution automatique des aides personnalisées. Le Directeur technique National en collaboration avec les Directeurs(trices) du Haut Niveau décide de la liste des attributaires en fonction de l'implication effective des athlètes dans la stratégie fédérale et du cadre défini par l'Agence nationale du Sport.**

Les aides personnalisées sont attribuées par l'Agence nationale du Sport qui alloue une enveloppe annuelle à la fédération.

La fédération répartit les aides personnalisées pour un soutien prioritaire des meilleurs athlètes du Cercle HP et des cellules Perf.

Les prises en charge font l'objet d'un accord entre le(a) sportif(ve), le Directeur Technique National et le (la) Directeur(trice) du Haut Niveau.

### 2. Modalités d'attribution

Depuis 2021, l'Agence nationale du Sport a redéfini le cadre des aides personnalisées en les recentrant sur un volet socio-professionnel et les critères d'attribution changent ainsi significativement par rapport aux cycles olympiques précédents. Les principes généraux guidant l'évolution du dispositif sont les suivants :

- Apporter de la sérénité aux SHN dans leur projet de performance en sécurisant les aspects financiers de la pratique
- Responsabiliser les gymnastes et leur environnement (clubs, parents, partenaires...) dans leur implication pour leur projet de performance

#### Cadre des aides personnalisées défini par l'ANS :

Les aides personnalisées sont orientées sur le volet socio-professionnel et sont ainsi réparties en 4 rubriques :

#### a. Aides sociales :

Les SHN éligibles aux aides sociales sont ceux dont le cumul de ressources annuelles est **inférieur à 40 K€ brut/an**. Les revenus pris en compte sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...

#### b. Frais de formation :

Les frais de formation professionnelle ou post Bac pourront être pris en charge jusqu'à 80 % avec un montant maximal de 3000€. La nature de la formation ainsi que son financement feront l'objet d'une analyse partagée



préalable avec la Mission d'Accompagnement de la Performance, le (la) responsable technique du pôle, le (la) Directeur(trice) du Haut niveau concerné (e) et le (la) SHN.

### **c. Manque à Gagner Employeur :**

Dans le cadre de la mise en place des Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP), l'Agence nationale du Sport et la fédération participent à part égale à la contrepartie financière versée à l'entreprise pour compenser le Manque à Gagner Employeur.

Cette contrepartie est plafonnée à 16 000€ pour les athlètes hors Cercle HP (8 000€ pour l'Agence/8 000€ pour la fédération via les aides personnalisées) et est étudiée au cas par cas pour les athlètes du Cercle HP avec toujours une prise en charge à 50% pour l'Agence et à 50% pour la fédération via les aides personnalisées.

Il est à noter que les fédérations peuvent abonder cette participation financière avec des fonds fédéraux.

### **d. Manque à Gagner Sportif**

En compensation de jours de congés sans solde posés pour participation à des stages ou à des compétitions, les SHN peuvent percevoir le Manque à Gagner Sportif en le justifiant auprès du DTN.

Enfin les aides personnalisées sont plafonnées :

- A 20 K€/an toutes rubriques confondues pour les athlètes du Cercle HP
- A 15 K€/an toutes rubriques confondues pour les athlètes hors Cercle HP

## **3. Quand sont-elles versées ?**

Les aides personnalisées sont versées selon un calendrier défini en début d'année par l'Agence nationale du Sport (5 versements/an). Jusqu'au 31 décembre 2022 les versements sont effectués par le Comité National Olympique et Sportif.

## **4. Prise en charge des frais liés à la pratique**

Le soutien financier attribué pour les frais liés à la pratique seront désormais versées tout ou partie directement aux structures d'accueil des gymnastes (associations supports des pôles, CREPS, INSEP). Le montant attribué par gymnaste fera l'objet d'une analyse individualisée (montant des frais liés à la pratique facturés par le pôle ou l'établissement), modulée par la prise en compte de la situation socioéconomique des familles pour les mineurs ou des gymnastes pour les majeurs (es).

Le versement sera effectué par la FFGYM.

## **5. Le soutien aux gymnastes en reconversion**

Conformément à l'article R. 221-7 du décret d'application du 29 avril 2002, peut être inscrit dans la catégorie Reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Jeune et qui présente un projet d'insertion professionnelle.

Les gymnastes remplissant ces conditions et qui souhaitent être accompagnés financièrement dans leur projet de formation doivent remplir un dossier de demande d'inscription en liste reconversion (Cf : Annexes).

Les prises en charge s'effectuent sur présentation des factures en un seul versement.

## **6. Règles liées à l'attribution du soutien financier quelle que soit la forme : aide sociale ou prise en charge des frais liés à la pratique**

- Gymnaste vivant au quotidien dans son environnement familial : montant individualisé.
- Gymnaste blessé : continuité, diminution ou arrêt des aides sur décision DTN après étude du dossier.
- Arrêt du versement des aides à l'annonce officielle de l'arrêt de carrière (hors primes à la performance réalisée).
- Des gymnastes non classés (es) ou classés « espoir » intégrant un pôle peuvent percevoir exceptionnellement un soutien financier en fonction de la situation sociale, couvrant en partie les frais liés à la pratique.
- Pour les gymnastes sollicités(es) pour rejoindre les Centres de Préparation Olympiques, des frais de transports entre le lieu d'entraînement et le domicile pourront être pris en charge dans une limite qui sera définie lors d'un entretien individuel.
- Le montant du soutien comprenant la prise en charge des frais liés à la pratiques et les aides sociales, sera établi sur la base des frais réels justifiés par présentation des factures ou pièces administratives et la prise en compte du quotient familial, du niveau de pratique et d'engagement dans le projet fédéral.

## IV. Les primes à la performance

Après validation du barème par les instances fédérales, elles sont versées directement par la fédération.

CONCOURS OLYMPIQUES								
	Championnats d'Europe		Championnats du Monde 2022		Championnats du Monde 2023		Quota olympique	Jeux Olympiques PARIS 2024
Classement	C3	C2/C4/TR	C3	C2/C4/TR	C3	C2/C4/TR		C2/C3/C4
1	5 000	7 000	15 000	20 000	15 000	20 000	5 000	25 000
2	3 000	4 000	12 000	15 000	12 000	15 000		20 000
3	2 000	3 000	8 000	10 000	8 000	10 000		15 000
4			2 000	2 000	2 000	2 000		8 000
5			1 000	1 000	1 000	1 000		6 000
6			1 000	1 000	1 000	1 000		3 000
7			1 000	1 000	1 000	1 000		3 000
8			1 000	1 000	1 000	1 000		3 000
CONCOURS NON OLYMPIQUES								
	Championnats d'Europe / Jeux Européens / JOJ / FOJE				Championnats du Monde / Jeux Mondiaux			
Classement	Junior			Sénior			Sénior	
1	1 500			2 500			5 000	
2	700			1 500			3 000	
3	500			1 000			2 000	

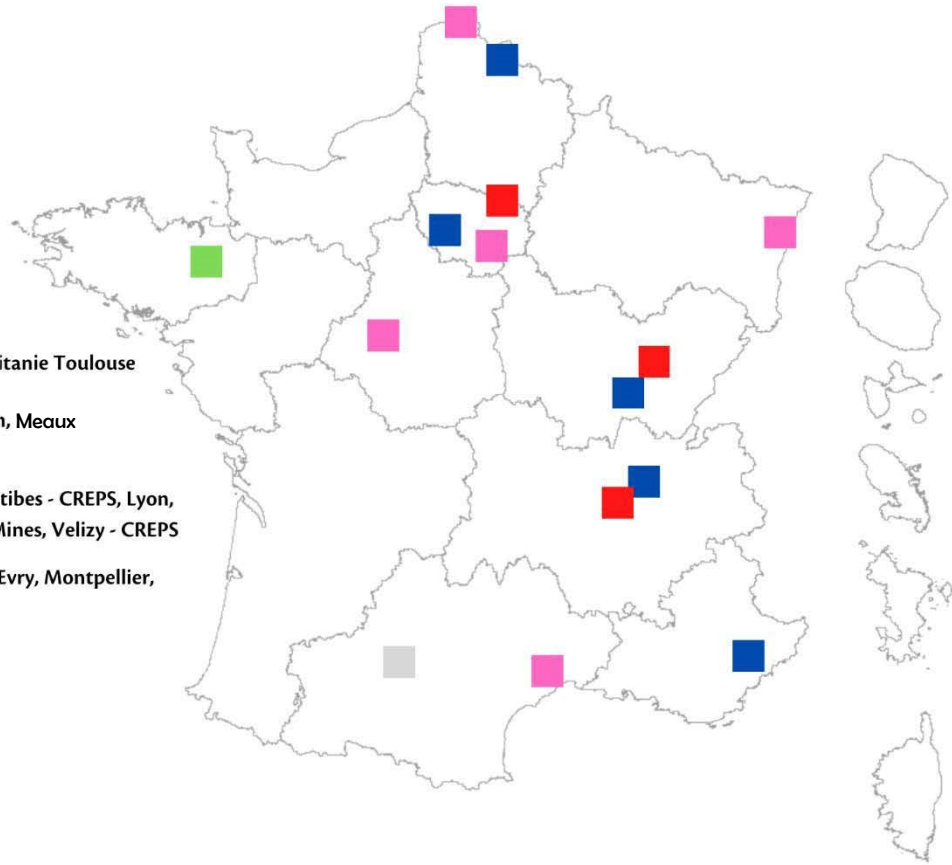
L'encadrement technique perçoit 50% de la prime accordée aux gymnastes selon des modalités validées par les instances fédérales.

## V. Cartographie des structures

### Programme d'Accession Sportive - Pôles Espoirs

#### Disciplines

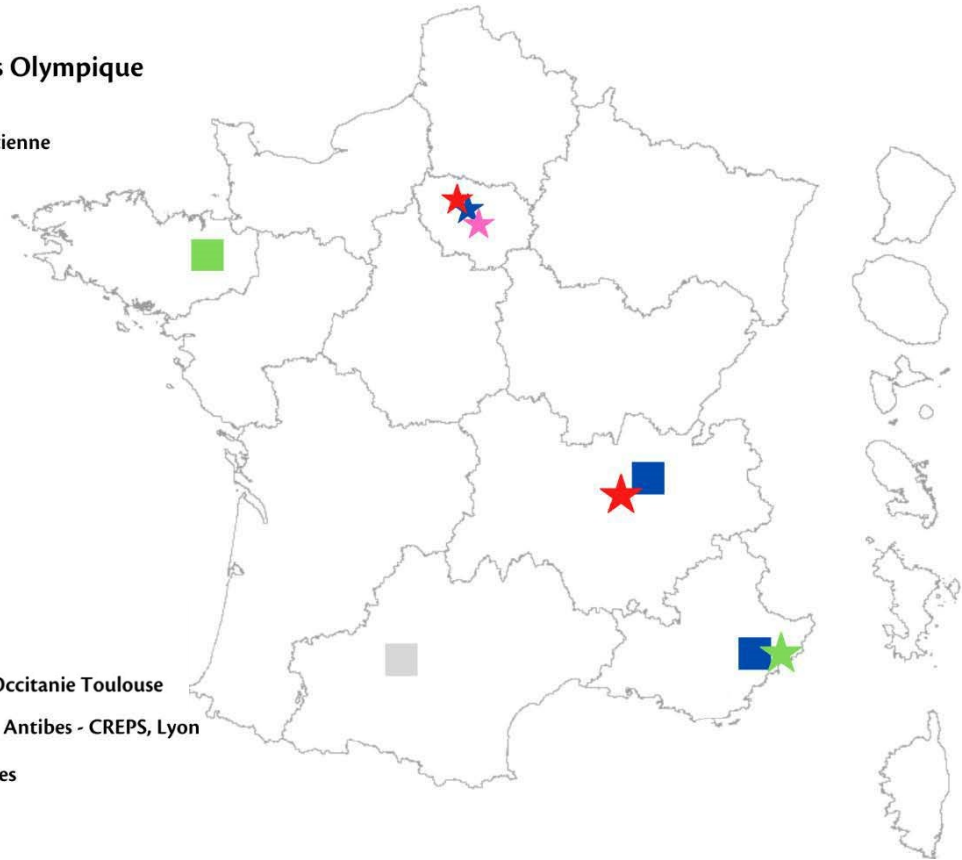
-  AER : Pôle Espoirs CREPS Occitanie Toulouse
-  GAF : Pôles Espoirs GAF Dijon, Mecux  
Saint-Etienne
-  GAM : Pôles Espoirs GAM Antibes - CREPS, Lyon,  
La Madeleine, Montceau les Mines, Velizy - CREPS
-  GR : Pôles Espoirs GR Calais, Evry, Montpellier,  
Orléans, Strasbourg
-  TR : Pôle Espoirs TR Rennes



## Programme d'Excellence Sportive - Pôles France

### Centres de Préparations Olympique

- ★ CPO GAF : INSEP, Saint-Etienne
- ★ CPO GAM : INSEP
- ★ CPO GR : INSEP
- ★ CPO TR : Antibes - CREPS



### Disciplines

- AER : Pôle France CREPS Occitanie Toulouse
- GAM : Pôles France GAM Antibes - CREPS, Lyon
- TR : Pôle France TR Rennes

### Athlètes en préparation olympique hors Centre de Préparation Olympique

Nom	Prénom	Discipline	Structures
AÏT SAÏD	Samir	GAM	Pôle France Antibes
TOMMASONE	Cyril	GAM	Pôle France Lyon
DE JESUS DOS SANTOS	Mélanie	GAF	<b>Hors structure</b>
INDIVIDUELLES	GR		Pôle Espoir Montpellier Pôle Espoir Calais Pôle Espoir Orléans <b>Hors Structure</b>

## VI. Liste des structures et dispositifs

	Région	2017/2024	Structure / Dispositif	Sites entraînement	Etablissement public	Discipline
<b>PES - Excellence</b>	Ile de France	Pôle France	CPO / PF I.N.S.E.P.	I.N.S.E.P	I.N.S.E.P.	GAM GAF GR TR
	Auvergne Rhône-Alpes	Pôle France	CPO / PF GAF St-Etienne	St-Etienne	Hors établissement	GAF
	Auvergne Rhône-Alpes	Pôle France	PF GAM Lyon	Lyon	Hors établissement	GAM
	Bretagne	Pôle France	PF TR Rennes	Rennes	Hors établissement	TR TU
	Occitanie	Pôle France	PF AEROBIC Toulouse	Toulouse	CREPS Occitanie	AER
	Sud	Pôle France	PF GAM Antibes	Antibes	CREPS Antibes	GAM
	Sud	Pôle France	CPO / PF TR Antibes	Antibes	CREPS Antibes	TR
<b>PAS - Accession</b>	Auvergne Rhône-Alpes	DRA	Comité Régional		CREPS Vichy-Auvergne	
	Auvergne Rhône-Alpes	Pôle Espoir	PE GAF Saaint-Etienne	Saint-Etienne	Hors établissement	GAF
	Auvergne Rhône-Alpes	Pôle Espoir	PE GAM Lyon	Lyon	Hors établissement	GAM
	Bourgogne Franche-Comté	DRA	Comité Régional		CREPS Dijon.	
	Bourgogne Franche-Comté	Pôle Espoir	PE GAM Montceau les Mines	Montceau les Mines	Hors établissement	GAM
	Bourgogne Franche-Comté	Pôle Espoir	PE GAF Dijon	Dijon	CREPS Dijon	GAF
	Bretagne	DRA	Comité Régional			
	Bretagne	Pôle Espoir	PE TR Rennes	Rennes	Hors établissement	TR
	Centre Val de Loire	DRA	Comité Régional		CREPS Bourges	
	Centre Val de Loire	Pôle Espoir	PE GR Orléans	Orléans		GR
	Corse	DRA	Comité régional			
	Grand Est	DRA	Comité régional		CREPS Strasbourg Nancy	
	Grand Est	Pôle Espoir	PE GR Strasbourg	Strasbourg	CREPS Strasbourg	GR
	Hauts de France	DRA	Comité Régional			
	Hauts de France	Pôle Espoir	PE GAM La Madeleine	La Madeleine	Hors établissement	GAM
	Hauts de France	Pôle Espoir	PE GR Calais	Calais	Hors établissement	GR
	Ile de France	DRA	Comité Régional			
	Ile de France	Pôle Espoir	PE GAF Meaux	Meaux	Hors établissement	GAF
	Ile de France	Pôle Espoir	PE GAM IDF Vélizy	Vélizy	CREPS IDF	GAM
	Ile de France	Pôle Espoir	PE GR IDF	Chatenay-Malabry	CREPS IDF	GR
	Ile de France	Pôle Espoir	PE TR Bois Colombes	Bois-Colombes	Hors établissement	TR
	Ile de la Réunion	DRA	Comité Régional		CREPS St-Denis	
	Martinique	DRA	Comité Régional			
	Normandie	DRA	Comité Régional			
	Nouvelle Aquitaine	DRA	Comité Régional			
	Occitanie	DRA	Comité Régional			
	Occitanie	Pôle Espoir	PE AEROBIC Toulouse	Toulouse	CREPS Occitanie	AER
	Occitanie	Pôle Espoir	PE GR Montpellier	Montpellier	CREPS Montpellier	GR
	Pays de la Loire	DRA	Comité régional		CREPS des PDL	
	Sud	DRA	Comité régional		CREPS PACA Antibes	
	Sud	Pôle Espoir	PE GAM Antibes	Antibes	CREPS PACA Antibes	GAM

## VII. Les cahiers des charges des structures

### Cahier des charges des structures et dispositifs du PPF

#### Parcours d'Excellence Sportive : Centre de Préparation Olympique – Pôles France (toutes disciplines)

Positionnement au sein du PPF	<b>Objectif général</b>	Objectifs fixés aux équipes de France junior et seniors vers les podiums internationaux Augmenter les capacités physiques, techniques et compétitives des gymnastes pour préparer les grandes échéances Préparer et présenter les gymnastes lors des étapes des chemins de sélection mise en place par la direction technique nationale, dans le respect des chartes et valeurs et FFG
	<b>Indicateurs de résultats</b>	Résultats des gymnastes aux compétitions de référence selon la feuille de route de la direction technique nationale - Atteinte des minima de performance et appartenance aux différents collectifs nationaux. Inscription sur les listes de sportifs de haut niveau.
	<b>Coordonnateur responsable de structure</b>	Garant de l'application des orientations et directives techniques données par le Directeur du Haut Niveau. Cadre désigné par la direction technique nationale.
	<b>Encadrement</b>	Les entraîneurs et intervenants (préparateur physique, professeur de danse, etc.) doivent être titulaire d'un diplôme d'État ou fédéral. Ils sont validés après avis de la direction technique nationale ; les modalités de recrutement sont arrêtés conjointement. Chaque entraîneur de pôle est référencé dans le collège « performance » et participe aux sessions de formation
	<b>Population</b>	<b>à partir de 12 ans ou avant selon l'âge en classe de 6ème (année d'avance) – pour l'INSEP, en Critères d'accès et de maintien :</b> Pour chaque discipline, les critères sont définis par la direction technique nationale en référence au processus GYM EVAL, aux minima de performance réalisés et la Ranking List. <b>Effectif :</b> doit comprendre majoritairement des gymnastes inscrits sur les listes ministérielles Relève Senior Elite et De 5 à 20 gymnastes en fonction du nombre de cadres. <b>Conditions de maintien :</b> Résultats compétitifs correspondant aux objectifs attendus en référence aux minima - classement Ranking liste. Respect des règles de vie et d'hygiène spécifiques pour performer dans le sport de haut niveau. Respect des règlements intérieurs appliqués dans chaque structure et respect de la charte du gymnaste FFGYM.
Éléments du fonctionnement sportif	<b>Installations</b>	<b>Installations préconisées :</b> <b>Gymnastique artistique</b> Gymnase de huit cents mètres carrés (type C) pour les structures regroupant un seul secteur, plus de 1000 m <sup>2</sup> pour une Installations spécifiques de fosses de sécurité et matériel pédagogique. <b>Trampoline/Tumbling</b> Gymnase spécialisé de huit cents mètres carrés avec une hauteur sous plafond minimum de 10 mètres. Installation permanente de plusieurs trampolines, dont un en fosse. Un ensemble de tapis de protection et de longes de sécurité spécifiques pour les trampolines. Deux pistes complètes de tumbling avec une réception surface tapis et une réception fosse de sécurité Un ensemble de longes mobiles pour le tumbling. <b>Gymnastique rythmique</b> Une hauteur de salle correspondant aux exigences de la pratique (12 m). Un nombre de praticables et des espaces suffisants pour permettre l'exécution des exercices et le travail simultané des membres de la structure. Un espace de danse. <b>Gymnastique Aérobic</b> Un nombre de parquets et des espaces suffisants pour permettre l'exécution des exercices et le travail simultané des membres de la structure. Un espace de danse. Un espace de musculation. Pour toutes les disciplines, conditions complémentaires recommandées pour chaque installation sportive : salle et appareils de musculation, espaces de récupération, salle de soins, salle de réunion avec équipement vidéo.
	<b>Volume d'entraînement</b>	30 à 40 heures hebdomadaires, une ou deux séances quotidiennes suivant la discipline, sur 45 semaines par an minimum
	<b>Environnement</b>	<b>Restauration</b> Adaptée à la pratique du sport de haut niveau et validation des menus par un diététicien. <b>Hébergement (si pas en famille) :</b> En internat ou famille d'accueil conventionnée - convention d'accueil « gymnaste-parents-pôle » pour les mineurs. <b>Interdiction formelle d'hébergement au domicile de l'encadrement technique.</b>
	<b>Activités internationales</b>	Toute action internationale doit faire l'objet d'une demande auprès de la Direction Technique Nationale et dans le respect du cahier des charges du Programme d'Accueil des Equipes de France et Internationales (PAFENI)
Suivi des Gymnastes	<b>Double projet</b>	Le responsable technique assure le suivi socioprofessionnelle en collaboration avec la Mission d'Accompagnement de la Performance, la répartition des entraînements/scolarité-cours de soutien, les bilans trimestriels remontant à la DTNle. Il renseigne régulièrement la plate-forme Elite gym de suivi HIN de la FFGYM et le Portail du Suivi Quotidien du
	<b>Suivi médical</b>	Le médecin référent (titulaire du CES médecine sportive) en liaison avec le responsable technique met en œuvre la Surveillance Médicale Réglementaire. Il veille à la diffusion et à la circulation des informations avec le médecin fédéral (recueil centralisé des données auprès de la fédération) via la plateforme Askamon. 2 visites annuelles fixées dans le cadre de la SMR, au 1er octobre et 31 mars. Dossier médical conforme à la réglementation ministérielle en charge des sports et à celle de la FFGYM. L'encadrement médical du pôle et son organisation sont soumis à la validation du médecin fédéral.

**Cahier des charges des structures et dispositifs du PPF**

**Parcours d'Accession Sportive : Centre d'Entraînement du TOP12 – Pôles Espoirs (toutes disciplines)**

Positionnement au sein du PPF	<b>Objectif général</b>	Objectifs définis dans les minimas des performance, précisés dans le Pas de chaque discipline Consolider les bases techniques des gymnastes présentant un potentiel et une motivation pour intégrer un collectif national junior, puis sénior. C'est autant une formation à s'entraîner qu'une phase de stabilisation des Préparer et présenter les gymnastes lors des étapes des chemins de sélection mise en place par la direction technique nationale, dans le respect des chartes et valeurs et FFG
	<b>Indicateurs de résultats</b>	Résultats des gymnastes aux tests de la direction technique nationale et compétitions de références - Ranking Atteinte des minima de performance et appartenance aux différents collectifs nationaux. Minimas "bas" pour l'entrée et minima "haut" de sortie pour entrée en structure PES. Inscription sur les listes des sportifs de haut niveau.
	<b>Coordonnateur responsable de structure</b>	Garant de l'application des orientations et directives techniques données par le responsable du programme d'accession sportive. Cadre désigné par la direction technique nationale.
	<b>Encadrement</b>	Les entraîneurs et intervenants (préparateur physique, professeur de danse, etc.) doivent être titulaire d'un diplôme d'État ou fédéral. Ils sont validés après avis de la direction technique nationale ; les modalités de Chaque entraîneur de pôle est référencé dans un des collèges « exigences, performance » et participe aux sessions de formation continue
	<b>Population</b>	à partir de 12 ans pour GAM GAF GR - de la classe de 6ème pour TR TU AERO <b>Conditions d'entrée en liste DTN PAS :</b> S'inscrire dans la procédure Gym Eval et être retenu par la commission nationale d'admission et de maintien. <b>Critères d'accès et de maintien :</b> Pour chaque discipline, les critères sont définis par la direction technique nationale en référence au processus GYMEVAL, aux minimas de performance réalisés et la Ranking List. <b>Effectif :</b> doit comprendre majoritairement des gymnastes inscrits sur les listes ministérielles "espoir" De 5 à 12 gymnastes - au moins un encadrant pour six gymnastes maximum. <b>Conditions de maintien :</b> Progression gymnique satisfaisante, en référence aux minimas par catégorie - classement Ranking liste Respect des règles de vie et d'hygiène spécifiques pour accéder au sport de haut niveau. Respect des règlements intérieurs appliqués dans chaque structure et respect de la charte du gymnaste FFGYM
Éléments du fonctionnement sportif	<b>Installations</b>	<b>Installations préconisées :</b> <b>Gymnastique artistique</b> Gymnase de huit cents mètres carrés (type C) pour les structures regroupant un seul secteur, plus de 1000 m <sup>2</sup> Installations spécifiques de fosses de sécurité et matériel pédagogique. <b>Trampoline/Tumbling</b> Gymnase spécialisé de huit cents mètres carrés avec une hauteur sous plafond minimum de 10 mètres. Installation permanente de plusieurs trampolines, dont un en fosse. Un ensemble de tapis de protection et de longes de sécurité spécifiques pour les trampolines. Deux pistes complètes de tumbling avec une réception surface tapis et une réception fosse de sécurité Un ensemble de longes mobiles pour le tumbling. <b>Gymnastique rythmique</b> Une hauteur de salle correspondant aux exigences de la pratique (12 m). Un nombre de praticables et des espaces suffisants pour permettre l'exécution des exercices et le travail simultané des membres de la structure. Un espace de danse. <b>Gymnastique Aérobie</b> Un nombre de parquets et des espaces suffisants pour permettre l'exécution des exercices et le travail simultané des membres de la structure. Un espace de danse. Un espace de musculation. Pour toutes les disciplines, conditions complémentaires recommandées pour chaque installation sportive : salle et appareils de musculation, espaces de récupération, salle de soins, salle de réunion avec équipement vidéo.
	<b>Volume d'entraînement</b>	25h hebdomadaires, une ou deux séances quotidiennes suivant la discipline, sur 45 semaines par an minimum
	<b>Environnement</b>	<b>Restauration</b> Adaptée à la pratique du sport de haut niveau et supervisée par un diététicien. <b>Hébergement (si pas en famille) :</b> <b>Interdiction formelle d'hébergement au domicile de l'encadrement technique.</b> En internat ou famille d'accueil conventionnée - convention d'accueil « gymnaste-parents-pôle » pour les mineurs.
Suivi des Gymnastes	<b>Activités internationales</b>	Toute action internationale doit faire l'objet d'une demande auprès de la Direction Technique Nationale et dans le respect du cahier des charges du Programme d'Accueil des Equipes de France et Internationales ( PAFENI)
	<b>Double projet</b>	Le responsable technique assure le suivi socioprofessionnelle, la répartition des entraînements/scolarité-cours de soutien, les bilans trimestriels remontant à la DTNle, via le responsable du PAS. Il renseigne régulièrement la plate-forme Elite gym de suivi HN de la FFGYMde la FFGYM et le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS).
	<b>Suivi médical</b>	Le médecin référent (titulaire du CES médecine sportive) en liaison avec le responsable technique met en œuvre la Surveillance Médicale Réglementaire. Il veille à la diffusion et à la circulation des informations avec le médecin fédéral (recueil centralisé des données auprès de la fédération), via la plateforme Askamon. Deux visites annuelles, fixées au 1er octobre et 31 mars. Dossier médical conforme à la réglementation ministérielle en charge des sports et à celle de la FFGYM. L'encadrement médical du pôle et son organisation sont soumis à la validation du médecin fédéral.



## VIII. Centres d'entraînement Clubs du Top 12 et Centres d'Excellence Gymnique

### Orientations et principes généraux

La réussite des équipes de France passe par la cohérence des différentes étapes de formation qui jalonnent la carrière d'un gymnaste, et par la possibilité d'offrir à chacun, en fonction de l'objectif choisi, les meilleures conditions d'entraînement.

Le Projet de Performance Fédéral (PPF), dispositif réglementaire, s'inscrit dans le projet global de la Fédération. Ce dispositif a pour vocation de structurer l'action des clubs et pôles afin de permettre à l'ensemble des disciplines d'accéder à la performance. Cette organisation cohérente distingue le Programme d'Accession Sportive (PAS) et son action de détection/formation en direction des jeunes talents sur le territoire, du Programme d'Excellence Sportive (PES) dont la finalité exclusive est l'obtention de médailles senior. Le PAS intègre pleinement les clubs structurés permettant un respect des phases de développement de chaque gymnaste. La Fédération Française de Gymnastique reconnaît en tant que « centre d'entraînement du Top 12 et futurs Centres d'Excellence Gymnique », les entités activement engagées dans une telle démarche.

Dans les disciplines gymniques, en fonction de l'objectif final, différentes « étapes » de formation sont identifiées pour l'accession vers le haut niveau et la gymnastique de performance. Cette formation du gymnaste permet de définir précisément les niveaux techniques d'intervention des différentes structures dans le PPF FFGym.

### Accès vers la performance fédérale (Podiums fédéraux)

- Étape 1 : La **formation de base** essentielle à la pratique sportive
- Étape 2 : La **formation préparatoire** visant le développement d'un répertoire de schémas moteurs spécifiques et l'acquisition d'un potentiel physique
- Étape 3 : L'**entraînement de performance** développant les facteurs favorisant une performance fédérale

Pour garantir l'évolution technique attendue, des fourchettes d'unités, de volume d'entraînement et de catégories compétitives référentes sont préconisées par discipline (cf. tableau des préconisations de volume horaire et nombre de séances hebdomadaires par discipline page 3). Ces préconisations doivent intégrer la préparation physique, mentale, gymnique, acrobatique, la prophylaxie...

À partir de ces principes, la stratégie est d'articuler les différentes dynamiques et de centrer l'action des **centres d'entraînement du Top 12 et futurs Centres d'Excellence Gymnique autour de l'étape de formation préparatoire et de l'entraînement de performance** en développant l'objectif de préparer les jeunes gymnastes à intégrer les pôles Espoir et/ou les pôles France dans le respect des préconisations de la procédure Gym Eval.

Par conséquent, le centre d'entraînement du Top 12 et futurs Centres d'Excellence Gymnique s'intègrent avec le club formateur et le pôle Espoir dans le Programme d'Accession Sportive de la Fédération Française de Gymnastique. Ainsi, pour chaque structure d'entraînement, des missions par tranche d'âge sont définies dans le but d'en renforcer la complémentarité et l'efficacité. Ce sont les conditions d'un maillage national cohérent.

**PRECONISATIONS DE VOLUME HORAIRE ET NOMBRE DE SEANCES HEBDOMADAIRES PAR DISCIPLINE - ACCES VERS LA PERFORMANCE FEDERALE**

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE	Étape	Formation de base		Formation préparatoire			Entrainement de performance							
	Structure d'entraînement	Club formateur			Centre d'entraînement Top 12									
	Âge	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 et +	
	Catégories compétitives de référence			Programme PAS		CF Elite Avenir		CF Elite - CF Nat A - CF Fédéral - Top 12						
	Nb de séances	2 à 3 fois/semaine		4 à 5 fois/semaine		5 à 8 fois/semaine		6 à 8 fois/semaine						
	Volume horaire hebdomadaire	4h à 6 h		6h à 8 h	8h à 10 h	10h à 15 h	15h à 20 h	15h à 20 h						
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE	Étape	Formation de base			Formation préparatoire			Entrainement de performance						
	Structure d'entraînement	Club formateur			CE Top 12 et club Formateur			Centre d'entraînement Top 12						
	Âge	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans et +	
	Catégories compétitives de référence	Programme PAS		CF Elite Avenir			CF Elite Espoir		CF Elite - CF Nat A - CF Fédéral - Top 12					
	Nb de séances	4 à 5 fois/semaine		5 à 6 fois semaine			6 à 8 fois/semaine		6 à 8 fois/semaine					
	Volume horaire hebdomadaire	2h à 2h30/séance 10h semaine		2h à 2h30/séance 15h semaine		15h à 20h/semaine			15h à 20 h/semaine					

## 1. Le centre d'entraînement du TOP 12, futurs Centres d'Excellence Gymnique et l'accès à la performance

La structuration efficace de l'accès à la performance est aussi incontournable que les qualités intrinsèques des gymnastes pour parvenir au haut niveau.

Les centres d'entraînement, en alimentant et sécurisant le dispositif, occupent une place déterminante dans l'orientation et l'accompagnement du jeune gymnaste (développement de la culture de l'excellence). Le centre d'entraînement doit aussi avoir la capacité d'accueillir des gymnastes ayant une réorientation de carrière à l'issue d'un entraînement en structure pôle.

Les orientations et l'organisation des centres d'entraînement Top 12 doivent par conséquent répondre aux principes généraux suivants :

### a. Sur le plan de la formation technique :

**Les centres d'entraînement du Top 12 et les futurs Centres d'Excellence Gymnique doivent avoir comme objectif de susciter la vocation gymnique, de stimuler et d'accompagner la progression de leurs gymnastes dans un environnement éthique garanti.**

Pour cela, les centres d'entraînement :

- Sont identifiés préalablement comme club formateur sous réserve d'évolution réglementaire
- Ont la capacité d'assurer l'étape de la formation préparatoire et de performance fédérale
- Ont la capacité d'accueillir des gymnastes issus d'une structure pôle et bénéficiant d'une réorientation de carrière
- Doivent avoir la capacité d'accueillir des gymnastes licenciés d'autres clubs FFG (Mise en place de convention)
- Permettent une augmentation de la charge d'entraînement dans le temps
- Développent de véritables compétences en utilisant un référentiel de formation établi au regard des exigences de la performance en gymnastique
- Entretiennent une réelle ambition de formation au haut niveau

### b. Sur le plan de l'encadrement :

**La construction d'une relation gymnaste/entraîneur sereine basée sur la confiance réciproque est une condition préalable aux performances futures de tout gymnaste. Cette construction constitue un objectif prioritaire pour les centres d'entraînement.**

Pour cela, les centres d'entraînement :

- Sont impliqués dans la recherche de performance
- Détiennent de véritables compétences permettant la recherche de performance des gymnastes
- S'impliquent dans les actions mises en place par les Dispositif Régionaux d'Accession
- S'investissent activement dans les actions mises en place par la Direction Technique Nationale (stages, camps d'entraînement et évaluations)
- Les entraîneurs participent obligatoirement chaque année aux formations continues mises en place par la Direction Technique Nationale afin de garantir une mise à jour permanente de l'approche pédagogique adoptée à l'entraînement (préservation de l'intégrité physique et mentale des gymnastes)

### c. Sur le plan environnemental

**Les centres d'entraînement Top 12 et futurs Centres d'Excellence Gymnique doivent proposer un environnement propice à la construction de la performance.**

Pour cela, les centres d'entraînement :

- Possèdent du matériel et des espaces adaptés pour une préparation vers un haut niveau en toute sécurité ;
- Doivent avoir la capacité de proposer des solutions d'hébergement aux gymnastes dans le respect des préconisations définies par le ministère dans le cadre du plan de lutte contre les violences sexuelles dans le sport ([http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/conventionviolencessexsport\\_plaket.pdf](http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/conventionviolencessexsport_plaket.pdf)). La mise en place de convention « Gymnaste-Parents-Centre d'Entraînement du Top 12 » est obligatoire ;
- Offrent des volumes horaires d'entraînement en adéquation avec les objectifs de progression des gymnastes ;
- Proposent des aménagements scolaires à partir de 12 ans ;
- Offrent un suivi médical prenant en compte les exigences liées à l'entraînement de performance. Les gymnastes du « centre d'entraînement Top 12 et futurs Centres d'Excellence Gymnique » doivent être en possession du Dossier Médical Elite au 31 octobre.

## 2. Le centre d'entraînement, les critères d'accès et de maintien dans le dispositif

En déclinant ces principes généraux, des critères d'attribution et de maintien de qualification « centre d'entraînement du Top 12 » ont été élaborés.

Dans la préparation des gymnastes, les critères sont classés en deux catégories (cf. ANNEXE 1, tableau précisant les critères par discipline).

Pour bénéficier de la reconnaissance « centre d'entraînement Top 12 », le club demandeur doit remplir tous les critères de niveau 1 (6) et 5 critères minimum de niveau 2 selon les précisions suivantes :

- Critères de niveau 1 : sont incontournables et obligatoires. L'absence d'un seul de ces critères ne permet pas l'attribution ou entraîne la perte de la reconnaissance « centre d'entraînement Top 12 »
- Critères de niveau 2 : la validation de 5 critères sur 8 est obligatoire. L'absence de validation de plus de 3 critères ne permet pas l'attribution ou entraîne la perte de la reconnaissance « centre d'entraînement Top 12 »

L'ensemble des critères déclinés par discipline figurent en annexe N°1.

Tout club souhaitant obtenir la reconnaissance fédérale « centre d'entraînement Top 12 » doit en faire la demande auprès du référent de la discipline au sein de la Direction Technique Nationale. Le questionnaire accompagnant la demande doit être retourné avant le 1<sup>er</sup> avril de la saison en cours.

Une visite de la Direction Technique Nationale (D.H.N ou Responsable PAS national ou Responsable PAS régional) sur site peut être organisée afin d'examiner le contexte local.

Cette qualification « centre d'entraînement Top 12 », est validée par le Bureau fédéral, après avis motivé de la Direction Technique Nationale. L'avis repose sur l'étude de critères définis dans chacun des trois domaines précités (formation technique, encadrement, environnement). La décision sera communiquée courant juin de la saison en cours.

La qualité de « centre d'entraînement Top 12 » est attribuée pour une discipline déterminée et pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre suivant la demande.

Elle peut toutefois être remise en cause pendant cette période :

- 1) Par décision unilatérale du Bureau fédéral dans le cas où les critères d'attribution ne sont plus réunis ou lorsqu'un nouveau PPF entre en vigueur. Dans ce cas, le club est informé par la FFGym, sous réserve d'un préavis de trois mois.
- 2) Par décision unilatérale du club qui peut renoncer à bénéficier de la qualité « centre d'entraînement Top 12 » sous réserve d'en informer la FFGym en respectant un préavis de trois mois.
- 3) En cas de rétrogradation à un niveau inférieur à la Nationale 1 12 ans et plus (GAF) et Nationale A1 12 ans et plus (GAM).

### **3. Accompagnement fédéral des « centres d'entraînement Top 12 et futurs Centres d'Excellence Gymnique »**

Une fois la qualité de centre d'entraînement Top 12 attribuée, la FFGym met en place un accompagnement, tant au niveau national que régional.

Ce dispositif est un outil qui permet à la Fédération de valoriser et d'accompagner le « centre d'entraînement Top 12 » dont l'activité est tournée vers les actions de formation technique de qualité et l'obtention de résultats.

Au travers de cette reconnaissance fédérale, le « centre d'entraînement Top 12 » est intégré au Projet de Performance Fédéral, dispositif réglementaire inscrit dans le projet global de la Fédération. Le label Centre d'entraînement Top 12 » donne la possibilité au club de se valoriser (visibilité auprès des partenaires, courrier de soutien, démarche conjointe, etc.).

Au cours des deux saisons d'identification, des visites d'un représentant de la Direction Technique Nationale et/ou de l'Équipe Technique Régionale pourront être programmées pour identifier les besoins éventuels (aide à la préparation compétitive, construction de stratégie, programmation des entraînements, accompagnement technique, ...) et proposer un suivi individualisé.

Être « centre d'entraînement du Top 12 ou futurs Centres d'Excellence Gymnique » permet d'avoir accès à l'ensemble de la documentation fédérale : documents techniques et pédagogiques, calendriers, chemins de sélection, etc.

Pour certaines problématiques, il pourra avoir accès aux réseaux d'experts fédéraux mis en place par la Mission de l'Accompagnement de la Performance dans le but de proposer une solution adaptée.

Les entraîneurs référents des centres d'entraînement du Top 12 et des futurs Centres d'Excellence Gymnique peuvent être invités à participer à certaines actions nationales (stages, camps nationaux, actions de perfectionnement de l'encadrement, ...) et internationales (Camps UEG, ...). Ils peuvent également avoir la possibilité d'observer l'entraînement dans les structures du PES (pôle Espoir et France). La demande doit être formulée auprès du référent de la discipline au sein de la Direction Technique Nationale.

## IX. Les clubs formateurs

### Orientations et principes généraux

La réussite des équipes de France passe par la cohérence et l'efficacité des différentes étapes de formation qui jalonnent la carrière d'un gymnaste. Les premières étapes de la pratique des disciplines gymniques (GAC, GAF, GAM, AER, GR et TR/TU) sont fondamentales tant pour l'accroche affective que le développement moteur et physique. Elles contribuent activement à donner aux enfants le goût de la pratique sportive. L'entraînement au sein des clubs de la Fédération est donc une étape fondatrice des résultats obtenus ultérieurement par les gymnastes français.

Le Projet de Performance Fédéral (PPF), dispositif réglementaire, s'inscrit dans le projet global de la Fédération. Ce dispositif a pour vocation de structurer l'action des clubs et pôles afin de permettre à l'ensemble des disciplines d'accéder à la performance internationale. Cette organisation cohérente distingue le Programme d'Accession Sportive (PAS) et son action de détection/formation en direction des jeunes talents sur le territoire, du Programme d'Excellence Sportive (PES) dont la finalité exclusive est l'obtention de médailles senior. Le PAS intègre pleinement les clubs structurés permettant un respect des phases de développement de chaque gymnaste. La Fédération Française de Gymnastique reconnaît en tant que « Club Formateur », les entités activement engagées dans une telle démarche.

Dans les disciplines gymniques, quatre « étapes » de formation sont identifiées pour l'accession vers le haut niveau. Cette formation du gymnaste permet de définir assez précisément les niveaux techniques d'intervention des différentes structures dans le PPF FFGym.

- Étape 1 : La **formation de base** essentielle à la pratique sportive
- Étape 2 : La **formation préparatoire** visant le développement d'un répertoire de schémas moteurs spécifiques et l'acquisition d'un potentiel physique
- Étape 3 : La **formation avancée** visant à intégrer les principes de l'entraînement gymnique de haut niveau
- Étape 4 : La **formation à l'élite** développant les facteurs de performance en vue de la performance en catégorie « senior »

Pour garantir l'évolution technique attendue, des fourchettes d'unités, de volume d'entraînement et de catégories compétitives référentes sont préconisées par discipline (cf. tableau des préconisations de volume horaire et nombre de séances hebdomadaires par discipline page 2). Ces préconisations doivent intégrer la préparation physique, mentale, gymnique, acrobatique, la prophylaxie.

PRECONISATIONS DE VOLUME HORAIRE ET NOMBRE DE SEANCES HEBDOMADAIRES PAR DISCIPLINE

Discipline	Étape	Formation de base		Formation préparatoire			Formation avancée			Formation à l'élite			
	Âge des partenaires	8/15 ans		11/16 ans			12/18 ans			13/19 ans		15 ans et +	
GYMNASTIQUE ACROBATIQUE	Catégories compétitives de référence	France	Elite Avenir	Elite Espoir			Elite Junior			Elite Senior			
		International		CEGA 11-16 ans			CEGA / CMGA 12-18 ans			CE Junior / CMGA 13-19 ans		Comp. internationales de référence senior	
	Nb de séances	3 à 4 fois/semaine		4 à 5 fois semaine			5 à 6 fois/semaine			6 à 8 fois/semaine			
	Volume horaire hebdomadaire	2h à 2h30/séance		2h à 2h30/séance			2h30 à 3h/séance			12h à 20h/semaine			15h à 25h/semaine
		6h à 10h semaine		8h à 12h semaine			10h à 15h semaine						
GYMNASTIQUE AEROBIC	Étape	Formation de base		Formation préparatoire			Formation avancée			Formation à l'élite			
	Âge	9 à 11 ans		12 à 14 ans			15 à 17 ans			18 ans et +			
	Catégories compétitives de référence	Nationale 9-11 ans		Nationale 11-14 ans 14 ans : collectif accession Junior			Elite 15-17 ans			Elite senior 18 et +			
	Nb de séances	3 à 4 fois/semaine		4 à 5 fois semaine			5 à 6 fois/semaine			8 à 12 fois/semaine			
	Volume horaire hebdomadaire	4h30 à 8h/semaine		8h à 15h/semaine			12 à 20 h/semaine			20h à 28h/semaine			
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE	Étape	Formation de base		Formation préparatoire			Formation avancée			Formation à l'élite			
	Âge	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 et +
	Catégories compétitives de référence			Programme PAS			CF Elite Avenir		CF Elite Espoir		CF Junior, CMJ, JOJ, CE et FOJE		CF Elite Senior, CE, CM et JO
	Nb de séances	2 à 3 fois/semaine		4 à 5 fois/semaine			5 à 8 fois/semaine		8 à 10 fois/semaine		10 à 12 fois/semaine		
	Volume horaire hebdomadaire	4h à 6 h		6h à 8 h	8h à 10 h	10h à 15 h	15h à 20 h	20h à 25 h		25h à 30 h			
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE	Étape	Formation de base			Formation préparatoire			Formation avancée			Formation à l'élite		
	Âge	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans et +
	Catégories compétitives de référence	Programme PAS			CF Elite Avenir			CF Elite Espoir		CF Junior, CMJ, JOJ, CE et FOJE			CF Elite Senior, CE, CM et JO
	Nb de séances	4 à 5 fois/semaine			5 à 6 fois semaine			8 à 10 fois/semaine			10 à 12 fois/semaine		
	Volume horaire hebdomadaire	2h à 2h30/séance 10h semaine			2h à 2h30/séance 15h semaine			24h à 28h/semaine			26h à 30 h/semaine		28h à 35h/semaine
GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	Étape	Formation de base		Formation préparatoire			Formation avancée			Formation à l'élite			
	Âge	7, 8 et 9 ans		10 ans	11 ans	12 ans	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans et +			
	Nb de séances	2 à 4 fois/semaine		4 à 6 fois semaine			5 à 8 fois/semaine			6 à 12 fois/semaine			
	Volume horaire hebdomadaire	2h à 2h30/séance 5h à 10h semaine		2h à 4h/séance 8 à 22h semaine			20h à 30h/semaine			25h à 35h/semaine			
TRAMPOLINE TUMBLING	Étape	Formation de base		Formation préparatoire			Formation avancée			Formation à l'élite			
	Âge	9 à 12 ans		13 à 14 ans			15 à 16 ans			17 ans et +			
	Catégories compétitives de référence	TRA National 9-10 ans / TRA Elite 11-12 ans / TUM National 11-12 ans / CMGA		Elite 13-14 ans CE Junior / CMGA			Elite 15-16 ans CE Junior / CMGA			Elite senior 17 et + Compétitions internationales de référence senior			
	Nb de séances	3 à 4 fois/semaine		4 à 6 fois semaine			5 à 8 fois/semaine			8 à 10 fois/semaine			
	Volume horaire hebdomadaire	6h à 10h semaine		8h à 15h semaine			12h à 20 h semaine			20h à 25h semaine			

À partir de ces principes, la stratégie est d'articuler nos dynamiques régionales et **nos clubs formateurs autour des 2 premières étapes de la formation** en développant l'objectif ambitieux de préparer les jeunes gymnastes à intégrer les pôles Espoir ou centres d'entraînement du TOP 12 puis les pôles France dans le respect des préconisations de la procédure Gym Eval.

Ainsi, pour chaque structure d'entraînement, des missions par tranche d'âge sont définies dans le but de renforcer la complémentarité et l'efficacité. Ce sont les conditions d'un maillage national cohérent.

Pour les disciplines ne bénéficiant pas d'une structuration avec des pôles, le rôle des clubs formateurs porte alors sur l'ensemble **des 4 étapes du parcours de formation** des gymnastes vers l'élite.

## 1. Le club formateur et l'accès au haut niveau

Le chemin vers l'accès à la performance est tout aussi important que les qualités intrinsèques des gymnastes nécessaires au haut niveau.

Les clubs formateurs, en alimentant le dispositif, occupent une place déterminante dans la détection, l'orientation et l'accompagnement du jeune gymnaste (culture de l'excellence à développer).

Ils sont les principaux lieux d'entraînement dès la 1<sup>ère</sup> étape du parcours gymnique.

Les orientations et l'organisation des clubs formateurs doivent par conséquent répondre aux principes généraux suivants :

### a. Sur le plan de la formation technique :

**Les clubs formateurs doivent avoir comme objectif de susciter la vocation gymnique et d'accompagner la progression de leurs gymnastes.**

Pour cela, les clubs formateurs :

- Ont la capacité d'assurer les deux premières étapes : la formation de base et la formation préparatoire du gymnaste. Pour les disciplines ne bénéficiant pas de structuration avec pôle, les clubs assurent les quatre étapes de formation
- Doivent avoir la capacité d'accueillir des gymnastes licenciés d'autres clubs FFG (Mise en place de convention)
- Ont un fléchage de la détection dans l'organisation technique du club
- Permettent une augmentation de la charge d'entraînement dans le temps
- Développent de véritables compétences en utilisant un référentiel de formation établi au regard des exigences du haut niveau en gymnastique
- Entretiennent une réelle ambition de formation au haut niveau

### b. Sur le plan de l'encadrement :

**La construction d'une relation gymnaste/entraîneur sereine basée sur la confiance réciproque est une condition préalable aux performances futures de tout gymnaste. Cette construction constitue un objectif prioritaire pour les clubs formateurs.**



Pour cela, les clubs formateurs :

- Sont impliqués dans la recherche de performance
- Détiennent de véritables compétences permettant la recherche de performance des gymnastes
- S'impliquent dans les actions mises en place par les Dispositif Régionaux d'Accession
- S'investissent activement dans les actions mises en place par la Direction Technique Nationale (stages, camps d'entraînement et évaluations)
- Participent aux actions d'évaluation régionales et nationales PAS
- **Participent obligatoirement aux formations continues mise en place par la Direction Technique Nationale afin de garantir une mise à jour permanente de l'approche pédagogique adaptée à l'entraînement (préservation de l'intégrité physique et mentale des gymnastes) ; le respect de l'éthique est une priorité exigée au sein des clubs formateurs.**

### c. Sur le plan environnemental

**Les clubs formateurs doivent proposer un environnement propice à la construction de la performance.**

Pour cela, les clubs formateurs :

- Possèdent du matériel et des espaces adaptés pour une préparation vers un haut niveau en toute sécurité
- Offrent des volumes horaires d'entraînement en adéquation avec les objectifs de progression des gymnastes
- Proposent des aménagements scolaires
- Offrent un suivi médical prenant en compte les exigences liées à l'entraînement de haut niveau

## 2. Le club formateur, les critères d'accès et de maintien dans le dispositif

En déclinant ces principes généraux, des critères d'attribution et de maintien de reconnaissance « club formateur » ont été élaborés.

Dans la préparation des gymnastes, les critères sont classés en deux catégories. Selon les disciplines, certains critères peuvent être de niveau 1 ou 2 (cf. ANNEXE 1, tableau précisant les critères par discipline).

- Critères de niveau 1 : sont incontournables. L'absence d'un seul de ces critères ne permet pas l'attribution ou entraîne la perte de la reconnaissance « club formateur » ;
- Critères de niveau 2 : l'absence de 3 critères sur 8 (2 sur 7 pour la GAc, la GAF, la GAM et le TU) ne permet pas l'attribution ou entraîne la perte de la reconnaissance « club formateur ».

L'ensemble des critères déclinés par discipline figurent en annexe N°1.

Tout club souhaitant obtenir la reconnaissance fédérale « Club formateur » doit en faire la demande auprès du référent de la discipline au sein de la Direction Technique Nationale avant le 1<sup>er</sup> avril de la saison en cours.

Une visite de la Direction Technique Nationale (D.H.N ou responsable PAS national) sur site peut être organisée afin d'examiner le contexte local.

Cette reconnaissance « club formateur », est délivrée par le Bureau fédéral, après avis motivé de la Direction Technique Nationale. L'avis repose sur l'étude de critères définis dans chacun des trois domaines précités

(formation technique, encadrement, environnement). La décision sera communiquée courant juin de la saison en cours.

La qualité de club formateur est attribuée pour une discipline déterminée et pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre suivant la demande.

Elle peut toutefois être remise en cause pendant cette période :

- 1) Par décision unilatérale du Bureau fédéral dans le cas où les critères d'attribution ne sont plus réunis ou lorsqu'un nouveau PPF entre en vigueur. Dans ce cas, le club est informé par la FFGym, sous réserve d'un préavis de trois mois.
- 2) Par décision unilatérale du club qui peut renoncer à bénéficier de la qualité de club formateur sous réserve d'en informer la FFGym en respectant un préavis de trois mois.

### **3. Accompagnement fédéral des clubs formateurs**

Une fois la qualité de club formateur attribuée, la FFGym met en place un accompagnement, tant au niveau national que régional.

Ce dispositif est un outil qui permet à la Fédération de valoriser et d'accompagner le club formateur dont l'activité est tournée vers les actions de détection, de formation technique de qualité et l'obtention de résultats.

Au travers de cette reconnaissance fédérale, le « club formateur » est intégré au Projet de Performance Fédéral, dispositif réglementaire inscrit dans le projet global de la Fédération. Le « Club Formateur » bénéficie par conséquent d'une image renforcée : lisibilité auprès des partenaires, courrier de soutien, démarche conjointe, etc.

Au cours des deux saisons d'identification, des visites d'un représentant de la Direction Technique Nationale et/ou de l'Équipe Technique Régionale pourront être programmées pour identifier les besoins éventuels (aide à la préparation compétitive, construction de stratégie, programmation des entraînements, accompagnement technique, ...) et proposer un suivi individualisé.

Être « club formateur » permet d'avoir accès à l'ensemble de la documentation fédérale : documents techniques et pédagogiques PAS, calendriers, chemins de sélection, etc.

Pour certaines problématiques, ils pourront avoir accès aux réseaux d'experts fédéraux mis en place par la Mission de l'Accompagnement de la Performance dans le but de proposer une solution adaptée.

Les entraîneurs référents des clubs formateurs peuvent être invités à participer à certaines actions nationales (stages, camps nationaux, actions de perfectionnement de l'encadrement, ...) et internationales (Camps UEG, ...). Ils peuvent également avoir la possibilité d'observer l'entraînement dans les structures du PES (pôle Espoir et France). La demande doit être formulée auprès du référent de la discipline au sein de la Direction Technique Nationale.

## X. Les Sections d'Excellence Sportive

En articulation avec le projet de performance fédéral 2022-2025, et plus particulièrement l'organisation de la filière d'accès de haut niveau, la Fédération Française de Gymnastique (FFGym) s'appuie sur la mise en œuvre de la circulaire relative aux Sections Sportives Scolaires (SSS) et Sections d'Excellence Sportive (SES) (circulaire n°2020-du 10 avril 2020) au bénéfice de nos Clubs Formateurs.

Depuis 2015, la FFGym renforce sa politique d'accès au haut niveau par l'identification des clubs formateurs et/ou centres d'entraînement. Ces structures ont pour objectif la détection, la formation et le perfectionnement des gymnastes pour une meilleure représentation française sur les podiums internationaux. La réalisation des ambitions fixées passe par une structuration du chemin d'accès à la performance qui doit obligatoirement prendre en considération le double cursus scolaire et sportif.

Les disciplines gymniques sont classées parmi les sports à « maturité précoce » et pour nos gymnastes désireux de s'engager dans le parcours vers le haut niveau, cela nécessite un suivi et un aménagement des enseignements obligatoires.

Au-delà d'un champ d'action important au sein du milieu scolaire que peut partager la FFGym en raison de ses multiples activités, la circulaire parue en avril 2020 visant à clarifier la politique nationale des Sections Sportives Scolaires (SSS) et la création de Sections d'Excellence Sportive (SES) est en parfaite correspondance avec le projet de performance fédéral.

Dans ce cadre, la FFGym définit trois objectifs majeurs :

- Favoriser l'implication des clubs dans le dispositif de labellisation « génération 2024 » en association avec les établissements scolaires.
- Favoriser la création de SSS.
- Identifier des athlètes sur des SES en école élémentaire (Cycle 3 CM1-CM2), collège et lycée.

La démarche de création de SES est destinée aux clubs formateurs et centres d'entraînement actuellement identifiés sur des critères de respect de l'intégrité morale et physique ainsi que de qualité de formation et de structuration de l'environnement (médical, équipements, encadrements diplômés...). L'élève est au centre des préoccupations et son épanouissement est prioritairement recherché. La Fédération Française de Gymnastique promeut une gymnastique de l'accomplissement.

En 2021, 150 clubs formateurs et centres d'entraînement répartis sur le territoire national et DOM/TOM, toutes disciplines confondues, sont susceptibles de s'inscrire dans cette démarche.

Ce dispositif de reconnaissance doit s'insérer dans les dynamiques de chaque territoire. Au niveau des comités régionaux, un plan d'action est en place afin de poursuivre les objectifs de détection et formation de base des jeunes talents en respectant le plus possible la proximité.

Le pilotage et l'articulation s'effectue au niveau national par la direction technique nationale (DTN). La mise en œuvre s'effectue en collaboration entre les équipes techniques régionales et des clubs formateurs et/ou centres d'entraînement.

Pour la création de SES pilotée par le recteur de région académique en concertation avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif, la FFGym a défini un cahier des charges. Celui-ci présente les prérequis pour

assurer une bonne pratique et la sécurité de chaque gymnaste. La stratégie fédérale détermine les critères d'accès à ces sections ainsi que leur organisation dans le respect du projet de performance fédéral et du cadre de référence de la circulaire.

La FFGym souhaite prioriser l'implantation de SES sur la base des clubs formateurs et/ou centres d'entraînement disposant des moyens humains et matériels pour sa mise en œuvre dès la rentrée 2021. Plusieurs SES créées dans différents établissements peuvent être rattachées à un club formateur et/ou centre d'entraînement.

## Cahier des charges SES

Type de structure : Clubs formateurs – Centres d'entraînement

### 1. Cadre de référence

<b>Texte de référence</b>	Circulaire n°2020 du 10 avril 2020
<b>Nature du dispositif</b>	Dispositif scolaire d'accès au haut niveau en lien avec les structures d'excellence du projet de performance fédéral
<b>Comité de pilotage</b>	La liste des élèves retenus pour intégrer ce dispositif est soumise à l'appréciation et à la validation du comité de pilotage régional du sport de haut niveau, placé sous l'autorité des recteurs de région académique, dans le respect de son calendrier.
<b>Elèves concernés par le dispositif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Gymnastes désireux de vivre un parcours sportif pouvant les amener vers le haut niveau national et international.</li> <li>● Elèves du 2<sup>nd</sup> degré</li> <li>● Elèves du 1<sup>er</sup> degré (cycle 3 CM1-CM2)</li> </ul> <p>Ces élèves participent nécessairement à l'animation PAS régionale. Possibilité de dérogation à la carte scolaire sous l'autorité des recteurs de région académique</p>
<b>Procédure d'admission</b>	<p>Étape 1 : Demande d'identification "club formateur" et/ou "centre d'entraînement" accordée.</p> <p>Étape 2 : Dépôt d'un dossier de présentation d'ouverture de SES et de la liste des élèves retenus auprès de la FFGym avant la date limite exigée dans la procédure.</p> <p>Étape 3 : La liste des élèves retenus est établie par la DTNE de FFGym sur proposition de l'équipe ETR-DRA de la région.</p> <p>Étape 4 : Dépôt de la liste des élèves retenus auprès du comité de pilotage régional du sport de haut niveau.</p> <p>Niveau de classe requis : à partir du CM1 pour l'ensemble des disciplines de la Fédération Française de Gymnastique</p> <p>Indicateurs d'évaluation à l'entrée des gymnastes en SES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Tests spécifiques d'évaluation de la discipline</li> <li>● Ranking list</li> <li>● Atteinte des minima de performance de la discipline</li> <li>● Dossier scolaire</li> <li>● Dossier médical dont un entretien psychologique.</li> </ul>

## 2. Pilotage pédagogique du dispositif

<p><b>Equipe projet</b></p>	<p>L'équipe projet est composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● D'un enseignant d'EPS ou d'un membre volontaire de l'équipe éducative, coordonnateur d'une équipe pluridisciplinaire d'enseignants volontaires,</li> <li>● D'un responsable technique de la structure sportive partenaire,</li> <li>● D'un responsable administratif de la structure sportive partenaire,</li> <li>● Du responsable PAS régional FFGym,</li> <li>● Des représentants de la collectivité territoriale,</li> <li>● Du médecin de la structure fédérale en charge du suivi médical des gymnastes.</li> </ul>
<p><b>Coordonnateur</b></p>	<p>Il est désigné au sein de l'équipe projet. Il définit le projet pédagogique du dispositif. Il assure le suivi éducatif, sportif et scolaire et en coordonne les modalités (notamment aménagements horaires, rattrapage de cours, soutien scolaire, cours à distance). Il s'assure de l'équilibre de la répartition des entraînements / scolarité. Il transmet les bilans trimestriels à la DTNe, via le responsable du PAS. Il renseigne le cas échéant la plateforme Elite Gym de suivi HN de la FFGym. Il assure la liaison entre l'équipe éducative et pédagogique de l'établissement et la structure sportive fédérale. Il veille tout particulièrement à la parfaite harmonisation entre les calendriers scolaire et fédéral. Il assure le suivi administratif avec la DSDEN et le Rectorat.</p>
<p><b>Encadrement sportif</b></p>	<p>Les entraîneurs et intervenants (préparateur physique, professeur de danse, etc.) doivent être titulaires d'une licence STAPS, d'un diplôme d'Etat ou fédéral. Ils doivent satisfaire aux exigences d'honorabilité imposées par le MENJS. Pour les établissements du 1<sup>er</sup> degré, ils doivent obtenir le statut d'intervenant agréé.</p>
<p><b>Evaluation du dispositif</b></p>	<p>Un bilan d'étape trimestriel ou semestriel est réalisé par l'ensemble de l'équipe éducative, pédagogique en collaboration avec le responsable de la structure sportive partenaire pour évaluer et réguler le dispositif. Cette évaluation est portée à la connaissance du conseil d'administration de l'établissement scolaire et communiquée au groupe de pilotage académique du sport de haut niveau dans le strict respect du calendrier prévu à cet effet.</p>
<p><b>Médical</b></p>	<p>Le médecin référent (titulaire du CES médecine sportive) en liaison avec le responsable technique met en œuvre le Dossier Médical Elite et/ou le Suivi Médical Réglementaire. Il émet un avis médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la gymnastique en compétition. Il veille à la diffusion et la circulation des informations avec le médecin fédéral (recueil centralisé des données auprès de la fédération). Il assure la mise en place de la visite annuelle au 15 octobre. Le médecin référent en liaison avec l'encadrement de la structure identifie l'équipe paramédicale et en coordonne le suivi.</p>
<p><b>Moyens nécessaires (référence guide des club formateurs et centre d'entraînement)</b></p>	<p>Encadrement sportif Suivi scolaire : dotation horaire globale de l'établissement, tutorat, autres... Suivi médical</p>

### 3. Projet pédagogique et aménagements mis en place

<p><b>Le projet pédagogique</b></p>	<p>En lien avec les programmes scolaires, il vise l’accomplissement personnel des gymnastes au travers de la réussite du double cursus scolaire et sportif dans le respect du bien-être individuel.</p> <p>Il est constitué en complémentarité avec les objectifs gymniques, autour de valeurs éducatives. Il est élaboré et intégré au projet d’établissement.</p> <p>Il détaille le niveau de classe et le nombre d’élèves concernés.</p> <p>Il précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Le volume de pratique, les jours et heures des créneaux d'entraînement pour chaque niveau de classe ;</li> <li>● Le lieu de pratique ;</li> <li>● Le nom des intervenants.</li> </ul> <p>Il met en avant les potentiels gymniques avec des apports qui ne sont pas uniquement basés sur des critères compétitifs, mais également à travers un programme d’évaluation physique et technique.</p> <p>Il se définit autour des étapes de formation établies au sein du PPF (en annexe) en garantissant l’épanouissement personnel et l’équilibre de vie. Il précise les compétences sportives à acquérir dans le respect de l’intégrité morale et physique :</p> <p>1- Apprendre à s'entraîner :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à s’inscrire dans une approche réflexive pour accéder à l’autonomie</li> <li>- Capacité à s’adapter à la progressivité de l'entraînement</li> </ul> <p>2- Apprendre à performer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à s’inscrire dans un niveau de pratique visant à l’accession à la performance</li> <li>- Capacité à prendre part à des rencontres évaluatives et formatives</li> <li>- Capacité à prendre part à l’activité dans le respect de la réglementation et du jugement, des adversaires et partenaires</li> </ul> <p>3- Apprendre à récupérer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité à mieux se connaître afin de mieux appréhender ses limites</li> </ul>
<p><b>Aménagements scolaires</b></p>	<p>Les aménagements proposés restent dans l’équilibre entre le temps d’étude et les temps d’entraînement sportif en fonction des volumes de formation scolaire et de formation sportive proposées selon l’âge.</p> <p>Ils prennent en compte le soutien scolaire et/ou tout dispositif alternatif (délocalisation, classe virtuelle, enseignement à distance, ...).</p> <p>Ils définissent les modalités d’accès numérique aux supports d’enseignement lors des déplacements en compétition ou en stage sur le temps scolaire (rattrapage des cours et des évaluations).</p> <p>Ils prévoient les temps de récupération et de transport dans l’emploi du temps des élèves.</p>

<p><b>Volume d'entraînement</b></p>	<p>Voir tableau en annexe La répartition est basée sur 45 semaines par an minimum</p>
<p><b>Indicateurs d'évaluation</b></p>	<p>Projet scolaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats scolaires.</li> <li>- Satisfaction dans les choix d'orientation</li> </ul> <p>Projet sportif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Progression des gymnastes aux tests programmés par la Direction Technique Nationale et compétitions de références.</li> <li>- Classement dans la Ranking List FFGym</li> <li>- Appartenances aux différents collectifs nationaux</li> <li>- Intégration en structure labellisées MJS (Pôle France et Espoirs)</li> </ul> <p>Projet de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indicateurs d'épanouissement (<b>Entretiens individuels, nombres de jours d'arrêt de pratique, intégrité physique</b>)</li> <li>- Équilibre environnemental (<b>bilans scolaires, entretiens avec les familles, niveau de socialisation</b>)</li> </ul>
<p><b>Environnement</b></p>	<p>Installations sportives Moyens de transports si nécessaire Hébergement favorisé en internat pour les gymnastes extérieurs Scolarité 2<sup>nd</sup> degré : Lorsqu'un internat existe, des places seront attribuées en priorité aux sportifs(ives) précités. L'ouverture de l'internat le week-end et les vacances scolaires sera organisée, en relation avec les collectivités territoriales concernées.</p>

## XI. Modalités de formation sportive et citoyenne

### Lutte contre toute forme de violences

**La FFGym a en son sein un référent fédéral en charge de la lutte contre toute forme de violences.** La FFGym en sa qualité de tête de réseau en la matière, traite tout dossier relatif à des faits reconnus de manquement au respect des principes éthiques et déontologiques inhérents à toute activité fédérale.

Les réponses apportées sont diverses (cumulatives ou exclusives) :

- Ouverture d'une procédure disciplinaire
- Signalement auprès du procureur de la République
- Signalement auprès de Signal Sport
- Constitution de partie civile de la Fédération dans le cas d'une procédure pénale
- Écoute et soutien aux victimes en partenariat avec l'association Colosse aux pieds d'argile

Des actions de formation et de sensibilisation à la lutte contre toute forme de violences, de discriminations et d'incivilités sont menées vers les acteurs du milieu gymnique.

Ces thématiques sont abordées systématiquement lors du colloque annuel regroupant l'ensemble des cadres techniques de la fédération. Les cadres techniques sont également conviés régulièrement à participer à des webinaires sur ces thèmes animés par des personnels du ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques.

A la suite de la signature d'une convention avec l'association Colosse aux pieds d'argile en 2018, des interventions sont organisées à l'attention des sportifs et des structures de haut niveau.

Des supports de communication ont été transmis à tous les clubs et structures de haut niveau en 2018 afin d'informer leurs adhérents sur les bonnes pratiques et les situations à risque à proscrire.

La Fédération a édicté et diffusé un document intitulé « Valeurs et Chartes » qui présentent les valeurs de la FFGym (respect, engagement, solidarité, excellence, responsabilité, plaisir) et des chartes qui rappellent à chaque acteur le cadre de son intervention (dirigeant, cadre technique, gymnaste, juge, encadrement médical).

En 2021, le Comité Directeur de la Fédération a validé un règlement interdisant aux entraîneurs d'héberger des gymnastes à leur domicile.

Les formations fédérales et professionnelles des encadrants comportent toutes des modules dédiés à la lutte contre toute forme de violences, de discriminations et d'incivilités.

Les sportifs(ves) de haut niveau inscrits(tes) dans les formations professionnelles (du CQP au DESJEPS) dispensées par la FFGYM ont accès à quatre heures de contenus à distance et en présentiel sur le thème du respect de l'intégrité physique et psychologique des pratiquants.

Dans le cadre du DEJEPS, un cours en ligne obligatoire d'1H30 aborde la prévention aux conduites dopantes. 14h sous forme d'interventions interactives et des cours en présentiel animés par des formateurs agréés par le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques sont consacrées aux thématiques du harcèlement et de la laïcité.



## Lutte contre le dopage

Des informations concernant les contrôles, les compléments alimentaires et plus largement l'hygiène de vie sont déployées auprès des gymnastes lors des regroupements, ou dans les suites de demandes ciblées.

Actions réalisées régulièrement :

- Information de toutes les structures « pôles » sur la réglementation antidopage et ses évolutions
- Diffusion des communications de l'AFLD auprès de tous les gymnastes et les cadres techniques des pôles
- Formation et certification obligatoire ADEL (Certificat AMA) pour tous les gymnastes et les cadres techniques des équipes de France
- Formation certifiante d'un référent fédéral auprès de l'AFLD
- Accompagnement de tous les gymnastes soumis à la localisation
- Développement d'une application du suivi du bien être des gymnastes
- Renouvellement du plan de lutte contre le dopage, de l'hygiène de vie et de la prévention des conduites addictives.

## Le développement durable

Dans les pôles, un(e) gymnaste référent(e) volontaire en termes de développement durable a été désigné(e). Il(elle) est chargé(e) de veiller à la mise en œuvre effective des orientations fédérales :

- 1) Favoriser la mobilité durable
  - Favoriser les déplacements « doux »
- 2) Réduire les déchets
  - Diminuer les achats de plastique à usage unique
  - Supprimer des bouteilles d'eau (notamment les petites). Privilégier les verres réutilisables, les gourdes, les fontaines à eau sans bonbonne
  - Chasser les gaspillages (eau, électricité, chauffage, photocopies...)
  - Encourager la deuxième vie du matériel gymnique
- 3) Avoir une politique d'achats responsables
  - Minimiser les impacts environnementaux et sociétaux
  - Construire des partenariats durables et respectueux avec des fournisseurs engagés
  - Favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains
- 4) Limiter l'empreinte numérique sur l'environnement
- 5) Contribuer à une société plus inclusive
  - Accueillir régulièrement des stagiaires ou alternants dans le cadre adapté à leur formation
  - Accueillir du personnel en situation de handicap

Les pôles sont invités à participer à « l'opération organisée annuellement Gym Verte » organisée annuellement au cours de laquelle 4 actions fortes et concrètes sont déployées :

- Prendre soin des installations sportives
- Collecter les vêtements oubliés
- Attribuer les vêtements récupérés
- Réduire les dépenses énergétiques des serveurs mondiaux

## La citoyenneté

Un des axes de sensibilisation à la citoyenneté repose sur l'investissement des personnes dans le milieu associatif. Il existe au sein de l'organisation fédérale une commission des Jeunes dans laquelle siègent d'anciens athlètes de haut niveau. Source de propositions constructives, ils participent à l'élaboration et aux régulations du projet fédéral.

La commission prospective du Haut Niveau compte également parmi ses membres un(e) athlète de haut niveau qui apporte son expérience aux réflexions.

La FFGym incite les gymnastes de haut niveau ayant cessé la pratique sportive à s'investir dans l'activité du jugement. A cette fin, elle valorise l'expérience HN et donne accès direct à l'examen de juge national, porte d'entrée à la carrière de juge international.

## XII. Les indicateurs de performances des structures

La convention ci-après, signée entre la FFGYM et les dirigeants des associations de gestion des structures de haut niveau précisent les conditions de mise en œuvre du projet fédéral en termes de pratique de haut niveau. Elle doit garantir la qualité de l'offre de service apportée aux gymnastes dans la poursuite de leur projet de performance.

### CONVENTION

#### Entre les soussignés :

La **Fédération Française de Gymnastique** dont le siège social est situé 7 ter, cour des Petites Ecuries à Paris (75010), représentée par son Président, Monsieur James Blateau, ci-après dénommée la FFGym d'une part,

et

Le **Pôle**..... dont le siège social est situé ..... représenté par son/sa Président(e), Monsieur/Madame .....,

ci-après dénommé le Pôle,

d'autre part,

Il a été prévu et convenu ce qui suit :

---

#### Préambule

Approuvé par l'État, le Projet de Performance Fédéral (PPF) de la Fédération Française de Gymnastique regroupe la politique et les dispositifs mis en place pour objet de permettre aux sportifs, selon les dispositions de l'article R.221-17 du code du sport, « *d'atteindre le plus haut niveau de leur discipline et d'assurer leur formation et leur préparation à la vie professionnelle* ».

Pour ce faire, la Fédération s'appuie sur différentes structures dont les Pôles France et Espoirs.

En application de l'article R.221-19 du code du sport, une convention doit matérialiser les relations entre la Fédération et les Pôles.

## **Article 1er – Missions du Pôle**

Le Pôle est une structure permanente qui permet aux gymnastes identifiés par la FFGym de bénéficier :

- D'une préparation sportive de haut-niveau
- D'une formation scolaire ou universitaire aménagée ou adaptée, ou d'une formation professionnelle
- D'une surveillance médicale répondant aux conditions prévues par l'article L.231-6 du code du sport

Le Pôle est intégré dans le PPF. A ce titre, il participe à la mise en œuvre de la politique du haut-niveau de la FFGym et s'inscrit dans le projet fédéral auquel il adhère sans réserve de même que tous les intervenants de la structure.

## **Article 2 – Structure juridique**

### **Option 1**

Le Pôle est constitué sous forme d'association loi 1901. Ses statuts sont conformes aux statuts types des pôles élaborés par la FFGym et sont validés par le Bureau fédéral.

Son président est désigné par le Bureau fédéral de même que deux autres personnes qui siègent à titre de membre de droit, représentant la Fédération, au sein du Conseil d'Administration.

Tous les membres du Conseil d'Administration doivent être licenciés à la Fédération.

Le Pôle tient annuellement une assemblée générale à laquelle le Président de la Fédération et le Directeur Technique National sont invités.

### **Option 2**

Le Pôle est géré par une structure déconcentrée de la Fédération. Cette dernière doit pouvoir identifier le budget du Pôle.

La structure déconcentrée désigne en son sein une personne chargée de la gestion du Pôle. Elle organise, une fois par an, une réunion avec les différentes parties prenantes (collectivités, club support, familles, Fédération) au cours de laquelle un bilan de l'activité est réalisé (technique, administratif, financier notamment).

## **Article 3 – Recrutement des gymnastes**

Le recrutement des gymnastes se déroule annuellement selon la procédure fédérale Gym Eval.

La liste des gymnastes admis(es) au Pôle est validée par la Commission d'Admission et de Maintien (CNAM). Tous les cas particuliers sont arbitrés par le Directeur Technique National.

## **Article 4 – Orientations techniques**

En application de la mission prévue à l'article 2, le Pôle respecte les orientations techniques définies par le Directeur Technique National et qui sont transmises par les RPO, DHN et RNPAS en début de saison.

Dans ce cadre, il respecte la planification et la programmation nationale. Toute participation à un stage ou une compétition supplémentaire est soumise à l'autorisation du Directeur Technique National.

Un accompagnement scientifique est mis en place par la Fédération par l'intermédiaire du Sport Scientist. Il permet d'améliorer le suivi des gymnastes membres des Pôles.

Les dispositifs mis en place par le Sport Scientist concourent à l'évolution des méthodes d'entraînement et à l'optimisation de la performance en apportant une vision globale objective sur des effectifs en nombre significatifs.

La prise en compte et la mise en œuvre des dispositifs de suivi s'inscrivent dans le cadre du projet sportif de la Fédération et sont applicables dans toutes les structures du PPF dont les Pôles.

### **Article 5 - Encadrement**

Le Pôle doit disposer d'un encadrement performant et de qualité afin de mener à bien sa mission.

Il peut recruter à cet effet le personnel nécessaire. Concernant le personnel technique (entraîneur, préparateur physique, préparateur mental, chorégraphe, etc.) le recrutement est effectué après avis de la FFGym (Directeur Technique National et Directeur Exécutif). Le pôle transmettra à cet effet les besoins identifiés, le curriculum vitae et la lettre de motivation de toute personne qui assurera une mission auprès des gymnastes. Cet avis a pour objet de vérifier les compétences nécessaires à l'accomplissement des missions et d'envisager avec la structure les niveaux de rémunération envisagés dans le cadre des équilibres financiers et de la capacité de financement du Pôle.

### **Article 6 – Installations sportives**

Le Pôle doit disposer d'une installation sportive conforme à une pratique de haut-niveau. Le matériel gymnique doit être en bon état et permettre d'assurer la sécurité des gymnastes.

### **Article 7 – Suivi scolaire et socio-professionnel**

En application des dispositions des articles R. 221-20 et R. 221-21, le Pôle doit permettre aux gymnastes de bénéficier d'une formation scolaire ou universitaire aménagée ou adaptée, ou d'une formation professionnelle.

Pour ce faire, le Pôle met en place l'organisation nécessaire afin que chaque gymnaste puisse mener son double projet, en prenant en compte la nécessaire articulation avec les perspectives d'évolution du gymnaste dans son parcours de performance et avec l'entraînement de haut-niveau.

En tant que de besoin, le Pôle met en place des dispositifs d'aménagement et de soutien scolaire en collaboration avec les établissements d'enseignement et les familles.

Par ailleurs, les choix d'orientation des gymnastes doivent faire l'objet d'échanges avec le Directeur Technique National afin de mesurer les coûts, la garantie de l'équilibre de vie indispensable au bien-être du gymnaste et l'opportunité éventuelle d'un décalage dans le temps en fonction des échéances compétitives.

### **Article 8 – Suivi médical**

Le suivi médical règlementaire est une obligation prévue par le code du sport.

Aucun gymnaste inscrit sur les listes de haut-niveau ne peut y déroger et tout membre d'un Pôle ou inscrit dans le PPF est soumis au règlement médical de la Fédération. Au-delà de son caractère obligatoire, le suivi médical participe à l'évaluation de la santé et du bien-être des gymnastes et à la prévention des blessures.

Le programme de prophylaxie développé par le kinésithérapeute fédéral a vocation à trouver sa place dans la programmation hebdomadaire de tous les gymnastes.

L'organisation médicale du Pôle doit être formalisée par écrit, mentionnant les noms et contacts des professionnels concernés. Cette organisation est validée par le médecin fédéral.

Chaque professionnel intégré à l'organisation médicale s'engage à être licencié à la Fédération et à en respecter les chartes et valeurs.

Dans ce cadre, le Pôle désigne un médecin référent dont les missions sont de :

- Coordonner l'équipe médicale et paramédicale du Pôle et les relations avec les entraîneurs ;
- Assurer le lien avec le médecin fédéral
- Mettre en œuvre les programmes de prévention des blessures et les différents plans touchant à la santé (hygiène de vie, alimentation, prévention du dopage notamment)
- Prendre en charge les blessures dans des délais courts et d'orienter les gymnastes vers les spécialistes de son réseau
- Déclarer les blessures sur le logiciel Askamon

Toute blessure doit être communiquée sans délai au Directeur Technique National, au directeur du haut-niveau de la discipline, au responsable de la préparation olympique le cas échéant et au médecin fédéral. Cette communication précise :

- Les circonstances de l'accident ;
- Les facteurs de causalité ;
- Le temps d'indisponibilité sportive envisagé.

Ces éléments seront renseignés également sur le logiciel Askamon.

Une déclaration d'accident devra être établie sur le site internet fédéral dans les cinq jours et une déclaration d'accident du travail auprès des services fédéraux dans les 48h si le sportif est concerné par le dispositif.

Pour les athlètes intégrés aux collectifs 2024, les situations médicales majeures impactant le projet de performance feront l'objet de réunions avec le médecin fédéral, le médecin référent du Pôle, les experts médicaux, le Directeur Technique National ou son représentant, le Directeur du Haut-Niveau, le responsable de la préparation olympique, l'entraîneur du gymnaste afin d'éclairer les choix médicaux des gymnastes (et de leurs représentants légaux s'ils sont mineurs) au regard des enjeux sportifs et de la vie future.

#### **Article 9 – Relations aux familles et aux clubs des gymnastes**

Le Pôle s'engage à communiquer de manière sincère et transparente avec les familles des gymnastes. Cette communication porte sur les aspects techniques (entraînement, programme compétitif, stages...) mais également sur la scolarité, le suivi médical et le cadre de vie.

Des points réguliers doivent être prévus. Tous les éléments doivent être communiqués par écrit.

Une communication spécifique doit également être organisée en direction des clubs auprès desquels les gymnastes sont licenciés. Ces derniers doivent pouvoir suivre et collaborer avec le Pôle en tant que de besoin.

Par ailleurs, le Pôle doit renseigner régulièrement :

- Le PSQS, référence ministérielle pour le suivi quotidien des gymnastes dans différents domaines
- Le logiciel EliteGym de la FFGym

Un grand soin doit être apporté à cet effet et le Pôle ne doit négliger aucun paramètre ni aucune difficulté. En effet, ces deux outils servent de base aux courriers d'alerte concernant la situation des gymnastes dans la structure.

Le Pôle doit par ailleurs s'assurer que les gymnastes tiennent à jour leur espace personnel sur des deux plateformes.

## **Article 10 – Ethique et intégrité**

Le Pôle participe avec l'ensemble des structures de la FFGym à la défense de l'éthique dans toutes les activités et le respect de l'intégrité des gymnastes.

A cet effet, il participe avec détermination aux actions de lutte contre les abus et violences de toutes sortes, dont notamment le bizutage, les discriminations, l'emprise, la maltraitance, engagées par la FFGym.

Il assure l'application en son sein des valeurs de la FFGym et des chartes dont il affiche un exemplaire dans le gymnase.

Il doit veiller à ce que tous les intervenants auprès des gymnastes aient une attitude bienveillante de manière à garantir le respect des personnes.

Il signale à la Fédération, sans délai, toute conduite répréhensible.

Le Pôle participe à la lutte contre le dopage et les conduites dopantes. Il forme les gymnastes à ce sujet et favorise les conditions d'une hygiène alimentaire adaptée à la pratique de haut-niveau.

Le médecin référent du Pôle contrôle la consommation de compléments alimentaires et de toute supplémentation dans un cadre qu'il aura défini et communiqué au médecin fédéral.

## **Article 11 – Obligation de licence - Honorabilité**

Les intervenants techniques (entraîneur, préparateur physique, préparateur mental, chorégraphe, etc.) auprès des gymnastes du Pôle doivent être licenciés à la Fédération. Ils font l'objet du contrôle d'honorabilité prévu par les dispositions du code du sport.

## **Article 12 – Relations internationales**

En tant que structure du PPF, le Pôle respecte les orientations fédérales concernant les relations internationales. Il collabore au Projet d'Accueil en France des Équipes Nationales et Internationales (PAFENI).

Toutefois, il ne peut envisager de relations avec des structures ou des fédérations étrangères qu'après accord du Président de la Fédération.

## **Article 13 – Formation des cadres**

Eu égard à sa mission, le Pôle est une structure ressource pour la formation des futurs cadres techniques. A cet effet, il peut accueillir des stages de formation initiale ou continue sur sollicitation de l'Institut National de Formation/FFGym. Les modalités de mise en œuvre et de collaboration sont précisées par une convention spécifique.

## **Article 14 – Animation régionale (disposition applicable aux Pôles Espoirs)**

Dans le cadre du PPF, comme structure identifiée au Programme d'accèsion sportive (PAS), le Pôle participe à l'animation régionale du haut-niveau selon les directives de la Fédération et les actions mises en œuvre par le comité régional.

## Article 15 – Partenariat – Communication

### Partenariats économiques et échanges de marchandises

La FFGym collabore avec plusieurs partenaires économiques publics ou privés qui l'accompagnent tout au long de l'année. Ainsi pour la période 2022/2024 des partenariats sont conclus avec les entités suivantes : une banque, un assureur, des équipementiers textiles pour les tenues techniques (sokol, justaucorps etc...) et de présentation (survêtements, chaussures ...), une collective du bois, une société fabriquant des produits de santé et bien-être, le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques l'Agence Nationale du Sport, le conseil régional d'Ile de France.

D'autres partenaires privés ou publics sont susceptibles d'être ajouté à la liste à tout moment de l'année.

Ces différents partenaires de la Fédération et de ses structures déconcentrées sont affichés sur le site internet [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr) qui est actualisé régulièrement. Ces annonceurs participent au développement de la Fédération et de ses différentes structures (comités départementaux, régionaux et pôles notamment) et plus globalement à la promotion de la gymnastique au travers des différentes actions de communication.

Dans ce contexte, les pôles quant à eux peuvent conclure tout type de collaboration avec des entreprises publiques ou privées et des marques qui ne rentrent pas en concurrence directe avec les partenaires de la Fédération. Ainsi, concernant les équipements techniques par exemple, dans un souci de cohérence globale, les membres des collectifs France ne pourront pas bénéficier de tenues de marques concurrentes à celles collaborant avec la Fédération.

### **Communication**

Prise de parole ou demandes d'interviews

Lors de toute demande d'un media (TV, radio, papier, digital), le service de presse fédéral doit être contacté afin de choisir l'interlocuteur en collaboration avec le responsable du pôle, d'organiser la prise de parole, de choisir les éléments à diffuser, et de préparer l'acteur ou les acteurs retenu(s).

En toute occasion chaque interlocuteur qui prendra la parole pour évoquer le pôle, le collectif France ou tout autre sujet en lien avec la Fédération devra faire en sorte de valoriser la gymnastique, l'institution et ses acteurs.

## Article 16 – Gestion comptable et financière

Le Pôle établit annuellement un compte de résultat comptable et analytique ainsi qu'un bilan, établis selon le modèle fourni par la Fédération.

Les comptes du pôle France sont certifiés annuellement par un commissaire aux comptes, élu par l'assemblée générale. Les coûts de la certification seront pris en charge par la FFGym.

Les comptes du pôle Espoirs sont vérifiés, annuellement, par deux vérificateurs aux comptes élus par l'assemblée générale.

Ils sont transmis à la Fédération.

Le budget prévisionnel du pôle est soumis à la Fédération après la validation par l'assemblée générale du Pôle.



### **Article 17 – Soutien fédéral**

La Fédération intègre le Pôle dans le PPF dans la mesure où il en respecte les dispositions.

La Fédération peut apporter un soutien financier, directement en fonction des orientations fédérales.

Elle communique auprès du Pôle sur les campagnes de financement publiques dont elle a connaissance, notamment de l'Agence Nationale du Sport et du Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques.

### **Article 18 – Durée - Modification**

La présente convention est conclue pour une durée de ..... à compter de sa signature.

Elle pourra être modifiée par avenant, après accord des parties.

### **Article 19 – Litige – Rupture**

En cas de litige sur l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à se rapprocher pour trouver une solution amiable.

Par ailleurs, la présente convention pourra être rompue par la Fédération en cas d'inexécution par le Pôle de ses obligations contractuelles et en cas de sortie du Pôle du PPF.

### **Article 20 – Evaluation**

La présente convention fera l'objet d'une évaluation annuelle qui rendra compte de son niveau de réalisation via notamment la complétude du tableau des indicateurs joint en annexe.

Fait à Paris, le .....2022, en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties.

Pour la Fédération Française de Gymnastique

James Blateau – Président

Kevinn Rabaud – Directeur Technique National

Pour le Pôle

Président

## Critères d'évaluation des structures PAS

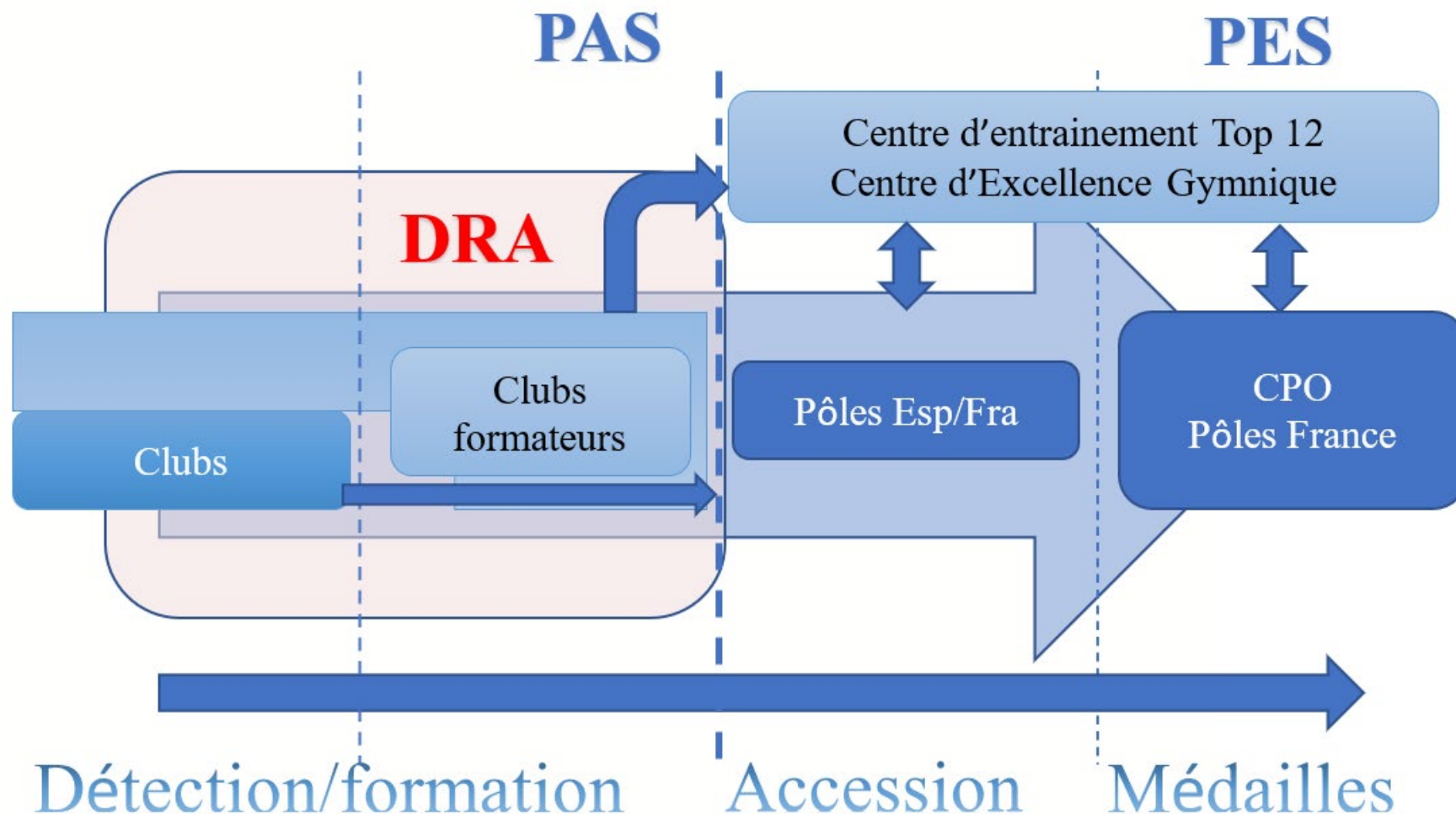
DOMAINE	LEVIER pour agir sur la performance	Action	2021-2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants de la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure.		
	Progrès du niveau de pratique	Evolution des notes de départ validées en compétition		
	Performance nationale	Les sportifs de la structure sont médaillés aux championnats de France ou classés dans les 8 premiers du classement national de leur catégorie d'âge/épreuve.		
	Sélection internationale	Les sportifs de la structure ont été sélectionnés en équipe de France.		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique.		
	Intégration en Pôle France et CPO	Nombre de sportifs intégrant des structures du PES (PF / CPO)		
	Respect des orientations de la direction technique nationale	L'encadrement met en œuvre les orientations en termes de planification, orientations techniques, programmation, stratégie Gyméval		
	Respect de l'éthique et déontologie	Les acteurs de la structures respectent les chartes fédérales et veillent à l'épanouissement des athlètes dans la conduite de leur projet de performance		
	Intégrité physique des gymnastes	Nombre de jours d'interruption d'entraînement. Nombres de blessures entraînant l'arrêt de la pratique.		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure. Participation des cadres à la FPC.		
	Suivi médical	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité. Respect des exigences SMR. Transparence vis à vis de la DTNle		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité (nutritionniste, ostéopathe, suivi psychologique, etc.).		
	Suivi scolaire	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi scolaire de qualité.		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs.		
	Conditions d'hébergement et de restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, week-end et vacances - prestations) et de restauration (horaire, quantité et qualité).		
	Relations aux clubs et familles	Production de documents de suivi individualisé transmis aux clubs et familles / fluidité de la communication / lien permanent et information transparente		
	Fonctionnement de l'association de gestion	Qualité des relations entre le responsable technique et la structure et les acteurs de l'association de gestion		
FINANCIER	Conditions d'entraînement et qualité des équipements	La qualité et la disponibilité des équipements sportifs sont adaptées aux enjeux de la structure.		
	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.		
	Cout pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes.		
	Équilibre financier	La structure a un budget équilibré.		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement.		

## Critères d'évaluation des structures PES

	PROGRAMME :	Parcours d'Excellence Sportive	Discipline :	
	Type de structure :	Centre de Préparation Olympique / Pôles France	Spécialité :	
<b>Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux</b>				
	1	Très satisfaisant ou supérieur aux attentes	Les indicateurs s'apprécient au regard des objectifs	
	2	Satisfaisant ou conforme aux attentes		
	3	N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes		
	4	Décevant ou très en deçà des attentes		
DOMAINE	LEVER pour agir sur la performance	Action	2021-2022	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	Les sportifs entrants de la structure correspondent au niveau et aux objectifs de la structure.		
	Progrès du niveau de pratique	Evolution des notes de départ validées en compétition		
	Performance nationale	Les sportifs de la structure sont médaillés aux championnats de France ou classés dans les 8 premiers du classement national de leur catégorie d'âge/épreuve.		
	Sélection internationale	Les sportifs de la structure ont été sélectionnés en équipe de France.		
	Performance internationale	Les sportifs de la structure ont obtenu des médailles sur des compétitions de référence internationale.		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique. Remplissage systématique des application de suivi individuel.		
	Respect des orientations de la direction technique nationale	L'encadrement met en œuvre les orientations en termes de planification, orientations techniques, programmation, stratégie Gyméval		
	Respect de l'éthique et déontologie	Les acteurs de la structures respectent les chartes fédérales et veillent à l'épanouissement des athlètes dans la conduite de leur projet de performance		
	Intégrité physique des gymnastes	Nombre de jours d'interruption d'entraînement. Nombres de blessures entraînant l'arrêt de la pratique.		
	Actions sportives	Nombre et qualité des compétitions et/ou stages organisés par la structure.		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure. Participation des cadres à la FPC.		
	Suivi médical	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité. Respect des exigences SMR. Transparence vis à vis de la DTNle		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité (nutritionniste, ostéopathe, suivi psychologique, etc.).		
	Suivi scolaire	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi scolaire de qualité.		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs.		
	Conditions d'hébergement et de restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, week-end et vacances - prestations) et de restauration (horaire, quantité et qualité).		
	Rayonnement de la structure	Les acteurs de la structures sont impliqués dans la dynamique d'accès au haut niveau et de performance à leur échelle territoriale		
	Relations aux clubs et familles	Production de documents de suivi individualisé transmis aux clubs et familles/fluidité de la communication/lien permanent et information transparente		
	Fonctionnement de l'association de gestion	Qualité des relations entre le responsable technique et la structure et les acteurs de l'association de gestion		
	Conditions d'entraînement et qualité des équipements	La qualité et la disponibilité des équipements sportifs sont adaptées aux enjeux de la structure.		
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.		
	Cout pour le sportif	Les tarifs ne sont pas un frein à l'accès à la structure, les tarifs sont adaptés et cohérents au regard des prestations offertes.		
	Équilibre financier	La structure a un budget équilibré.		
	Financement	La structure bénéficie de plusieurs sources de financement.		

A l'issue de la première année de fonctionnement, des valeurs cibles par indicateur seront déterminées pour chaque structure.

### XIII. Schématisation dispositifs HN



La FFGym compte près de 1500 clubs répartis sur tout le territoire. Ils sont le lieu de la découverte et de la fidélisation de nos pratiquants. Au sein du club se déroulent les premiers pas des gymnastes. Le club est aussi une structure de reconversion de l'athlète.

Plus que tout, le club alimente le dispositif de performance fédéral. La formation en club est une étape fondatrice des résultats obtenus ultérieurement par les gymnastes français.

Le Projet de Performance Fédéral (PPF), dispositif réglementaire, qui s'inscrit dans le projet global de la fédération propose une organisation cohérente qui distingue :

- Programme d'Accession Sportive (PAS) (détection/formation des jeunes talents sur le territoire),
- Programme d'Excellence sportive (PES) (obtention de médailles senior).

### **Les Clubs Formateurs**

Dans le PPF, les clubs formateurs occupent une place déterminante dans la détection, l'orientation du jeune gymnaste et son accompagnement. Ils alimentent le dispositif de performance. Ils favorisent le renforcement de la culture de l'excellence. Ils sont les principaux lieux d'entraînement lors de la 1ère étape du parcours gymnique.

Selon la discipline, les publics prioritaires varient :

- Avenirs (GAF, GR),
- Avenirs et Espoirs (GAM, TR, TU, AER),
- Depuis Avenir pour la Gac,

Dans les disciplines dotées de clubs formateurs, une relation avec un pôle est indispensable quand il en existe un sur le territoire régional.

La qualité de club formateur est attribuée pour une discipline déterminée. La reconnaissance de club formateur est attribuée selon un cahier des charges précis pour une durée de 2 ans, à compter du 1er septembre suivant la demande. Les demandes doivent être déposées auprès du Responsable du Parcours d'Accession Sportive de la discipline au sein de la Direction Technique Nationale.

Les nouvelles modalités pour accéder à la qualité de clubs formateurs sont autant d'opportunités pour accompagner nos clubs vers la montée en compétences attendue et améliorer notre maillage.

### **Centres d'Entraînement du TOP 12 et Clubs d'Excellence Gymnique**

Ces structures sont incorporées dans le Dispositif Régional d'Accession. Les Centres d'Excellence Gymnique verront le jour durant ce cycle dans les autres disciplines que la GAM/GAF. Priorité est donnée à la reconnaissance des clubs de Tumbling et de Gymnastique Acrobatique qui assument la formation mais aussi la préparation des collectifs France pour les compétitions majeures en l'absence de Pôles.

Les structures d'entraînement identifiées doivent :

- Offrir la possibilité d'entraînements supplémentaires ou complémentaires de clubs de son territoire (possibilité d'une intégration de gymnastes non licenciés dans le club),
- Avoir la capacité d'accueillir des gymnastes sortant de Pôle et leur assurer une poursuite de pratique,
- Assurer la mise en place d'actions régionales en faveur de la détection et l'identification des talents (Regroupement ponctuel des clubs formateurs, stages régionaux pour l'élite régionale, etc...),
- Suivre les propositions d'intégration de gymnastes en pôle France souhaitées par la Direction Technique Nationale.

## **DRA**

Le Dispositif Régional d'Accession (DRA) est essentiel. Le projet HN de la région est nécessairement rédigé. Le responsable du DRA est le pilote de la politique HN de la région.

Les responsables PAS disciplinaires organisent la mise en œuvre de la politique disciplinaire sur le territoire. Ils travaillent en relation étroite avec la Direction Technique Nationale, notamment les responsables PAS nationaux, les services fédéraux, les coordonnateurs de Pôle et les institutions du territoire.

L'objectif est d'articuler les dynamiques régionales autour des 2 premières étapes de la formation (Détection/Formation + Accession) pour préparer les jeunes gymnastes à intégrer les Pôles France. Le DRA organise chaque structure d'entraînement (Missions/âge) pour garantir cohérence et complémentarité pour un maillage efficace sur tout le territoire.

## **Articulation**

Il est important de repréciser les objectifs dévolus à chaque strate du PPF.

Les clubs formateurs, les centres d'entraînement des clubs du top 12 et les futurs Centres d'Excellence Gymnique sont désormais des structures incontournables du PPF et ont vocation à s'affirmer.

Il convient de créer les conditions d'une cohérence verticale et horizontale dans le but d'une convergence vers la haute performance. La cohérence doit être verticale du niveau national au niveau local mais aussi horizontal sur tout le territoire mobilisant les clubs autour des clubs formateurs, des centres d'entraînement et des Centres d'Excellence Gymnique, des clubs du top 12 et des pôles espoirs ou pôles France.

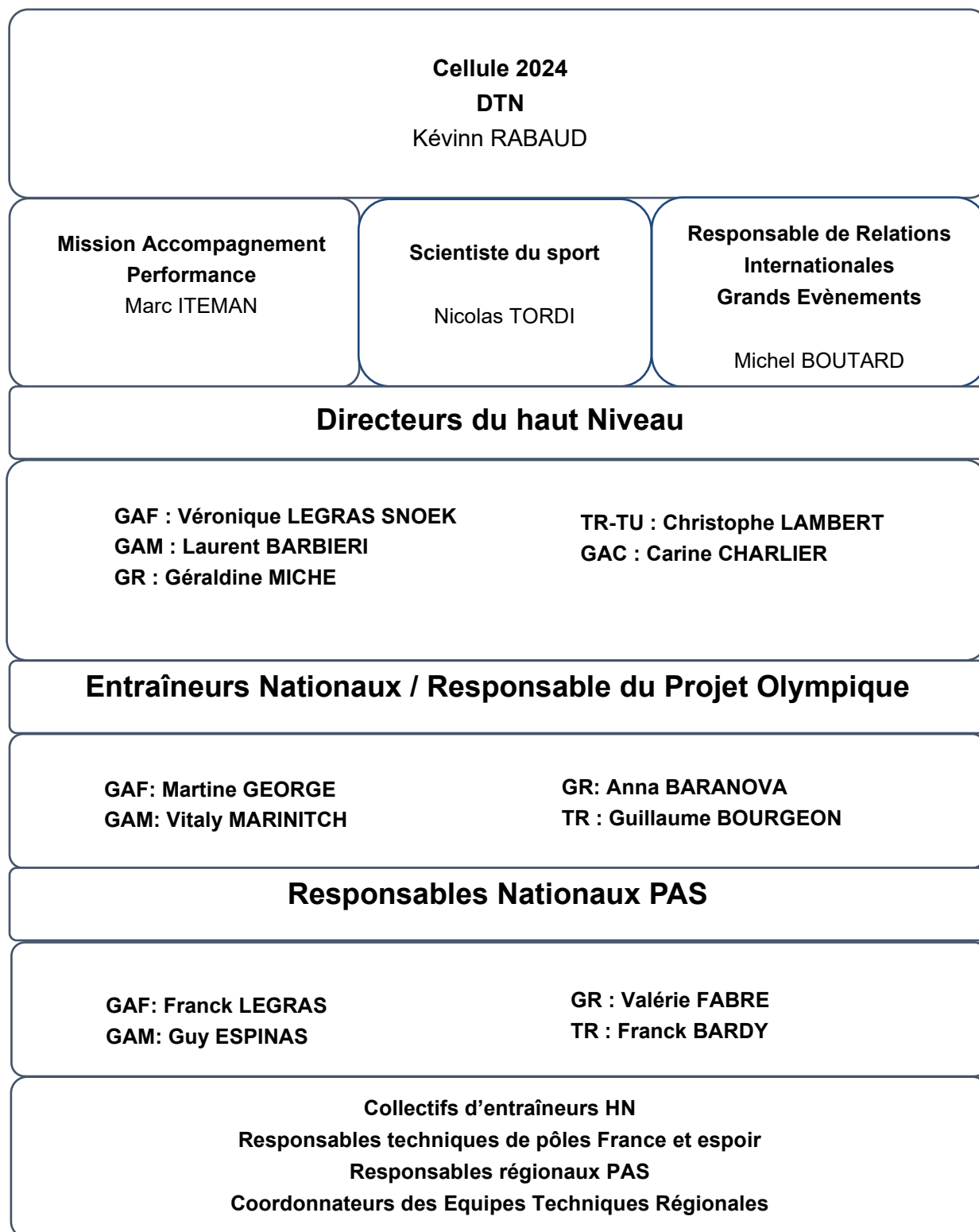
Le Projet de Performance Fédéral et les projets régionaux du haut niveau sont nécessairement liés.

Il s'agit de favoriser l'inclusion par une démarche active de rayonnement des structures à leur niveau.

Revue Nationale des Effectifs et Revue d'Effectif Régionale des Jeunes.

Les Revues d'Effectif Régionales et les revues d'effectif sont des temps d'évaluation de notre action commune qui nous renseigneront sur notre capacité à mobiliser le réseau du haut-niveau.

## Organigramme haute performance



## ANNEXES

- 1) La Convention SHN
- 2) Les échéances compétitives
- 3) Critères Clubs Formateurs, Centre d'Entraînement du Top 12 et Centres d'excellence Gymnique
- 4) Les Chartes



## 1) La Convention des Sportifs de Haut Niveau

Entre :

La Fédération Française Gymnastique, représentée par son Directeur Technique National (DTN).

Et :

Le (la) gymnaste, sportif(ve) de haut niveau, licencié(e) à la Fédération Française de Gymnastique, ci-après dénommé « le gymnaste », dont les noms et coordonnées sont indiqués ci-dessous :

Nom .....

Prénom .....

Adresse : .....

Club : .....


S'il est mineur, représenté par son représentant légal.

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements réciproques de la Fédération Française de Gymnastique et du gymnaste pour une période qui commence du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 dès retour du document signé. Le gymnaste reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions contenues dans la présente convention, déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que celles contenues dans les annexes.

Il s'engage à :

- Remplir et tenir à jour la plateforme EliteGym et PSQS (Portail de Suivi Quotidien du Sportif),
- Obtenir son certificat ALPHA (questionnaire obligatoire de l'Agence Mondiale Anti-Dopage) à la demande du siège fédéral lors de la prise de licence FIG.

### Accéder à Elite Gym :

1. J'accède au site fédéral : [www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr)
2. Je me connecte à mon Compte FFGym en cliquant sur Connexion
3. Je vais dans la rubrique « Haut Niveau » et je clique sur « Votre gymnaste veut accéder à la performance »
  4. Je clique sur « J'accède à EliteGym » 
  5. J'accède à mon espace
    - 5.1 Je vais sur l'onglet « Documents »
    - 5.2 Je clique sur « ajouter un document »
      - 5.2.1 Je clique sur le trombone et télécharge ma convention signée et enregistrée au format PDF
      - 5.2.2 Je sélectionne Convention 2021-2022 et je clique sur "ajouter"
    - 5.3 Je n'oublie pas d'enregistrer la modification

En cas de difficulté, vous pouvez contacter le 01 48 01 24 60

## PRÉAMBULE

Le sport de haut niveau joue un rôle social et culturel de première importance. Conformément aux valeurs de l'olympisme énoncées dans la charte olympique, à la charte du gymnaste de la Fédération Française de Gymnastique et aux principes déontologiques du sport, il doit contribuer, par l'exemple, à bâtir un monde pacifique et meilleur, soucieux de préserver la dignité humaine, la compréhension mutuelle, l'esprit de solidarité et le fair-play.

Pour la fédération, l'éducation et la protection physique et morale des enfants sont des valeurs fondamentales. La FFGym a notamment signé une convention quadriennale avec Colosse aux pieds d'argile, l'association de référence pour la prévention aux risques de pédocriminalité en milieu sportif. Un engagement fort inscrit dans le projet politique de la FFGym qui s'affiche ainsi comme un acteur conscient qui intègre les problématiques sociétales majeures dans ses prérogatives.

C'est pourquoi la fédération est engagée dans un plan de prévention ambitieux afin de combattre les violences faites aux sportifs qui pratiquent la gymnastique. La FFGym a la volonté ferme de défendre les victimes, former les entraîneurs et accompagner les dirigeants lorsqu'un problème de ce type émerge.

Contact : <https://www.colosseauxpiedsdargile.org> et 05 58 97 85 23 ou 07 50 85 47 10

Contact : [www.allo119.gouv.fr](http://www.allo119.gouv.fr) et 119 Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger

Toute personne bénéficiant d'une reconnaissance par l'État et sa Fédération, de sa qualité de sportif inscrit dans le PPF, doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire, fidèle à son engagement dans la communauté sportive, et de nature à valoriser l'image de son sport et de son pays.

La Fédération Française de Gymnastique (FFGym), la Direction Technique Nationale (DTN) et l'Etat sont garants du respect des principes énoncés dans la présente convention. Ils veillent à ce que soient réunis les moyens nécessaires pour soutenir le développement du sport de haut niveau, en vue de favoriser l'accès des sportifs à leur plus haut niveau de performance et à la meilleure expression de leurs capacités sociales et professionnelles.

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations des parties pendant la période au cours de laquelle le gymnaste bénéficie de la qualité de sportif de haut niveau.

## Article 1 – FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNEL DU SPORTIF

### 1.1 Modalités du suivi de la formation

#### Les aménagements de scolarité et d'études

Des aménagements appropriés de scolarité et d'études sont mis en œuvre au bénéfice des sportifs de haut niveau, des espoirs, des collectifs nationaux et des sportifs inscrits dans une structure d'un Projet de Performance Fédéral. Ils peuvent ainsi poursuivre leur parcours sportif en bénéficiant des meilleures conditions de suivi de leurs études, qu'ils soient collégiens, lycéens dans l'enseignement général, technologique, professionnel ou encore étudiant.

#### Avantages à l'inscription à certains concours

- Les obligations de diplômes ou les conditions d'âge ne s'appliquent pas aux sportifs de haut niveau qui se présentent aux concours de la fonction publique.

#### Examen du baccalauréat

Les sportifs de haut niveau ont la possibilité de conserver, dans la limite de 5 sessions, les notes obtenues au baccalauréat général et au baccalauréat technologique (notes d'une même série, du 1er groupe, égales ou supérieures à 10). Ils peuvent également accéder à la session de remplacement du baccalauréat qui est organisée en septembre, si le Directeur Technique National de leur fédération justifie leur absence à la session organisée classiquement en juin de chaque année.

- Depuis la session 2013, les sportifs de haut niveau bénéficient d'un aménagement de l'épreuve obligatoire d'Education Physique et Sportive (EPS) au baccalauréat
- Ils ont également la possibilité de valider leur spécialité sportive dans le cadre de l'épreuve facultative au baccalauréat. Ils obtiennent automatiquement 16 points sur 16 à la partie pratique de l'épreuve et passent seulement un oral sur les connaissances scientifiques, techniques et réglementaires autour de la discipline. Les statistiques montrent que ces dispositions leur garantissent entre 18 et 20 points sur 20 à cette épreuve (coefficient 2 pour les points au-dessus de 10).

#### Formation sportive et citoyenne

Le gymnaste s'engage à participer à la formation sportive et citoyenne qui sera dispensée par la Fédération.

### 1.2 Modalités de l'insertion et du suivi socioprofessionnel

- Les sportifs de haut niveau titulaires d'un contrat de travail peuvent bénéficier de Conventions d'Aménagement d'Emploi (CAE) dans le secteur public et conventions d'insertion professionnelle (CIP) dans le secteur privé, avec un emploi du temps aménagé. Ces conventions sont mises en œuvre par l'Agence nationale du Sport sur proposition du Directeur Technique National de la Fédération

Au niveau national, l'Agence nationale du Sport a repris les conventions cadres initiées par le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques avec 4 ministères (Armées, Police nationale, Douanes, Education nationale) pour permettre aux sportifs de haut niveau de bénéficier d'aménagements d'emploi

- Les sportifs de haut niveau peuvent aussi bénéficier d'un emploi réservé à l'Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance (INSEP) pour lequel ils bénéficient des aménagements nécessaires à leur projet sportif
- Le sportif s'engage à détailler sa situation personnelle, à fournir régulièrement à son employeur son calendrier de stages et de compétitions et le cas échéant professionnel. Tout changement en cours d'année devra être notifié par courrier à la Fédération dans un délai d'un mois au travers de la plateforme du suivi du gymnaste de haut niveau.

### 1.3 Conditions et modalités d'attribution individuelle des aides personnalisées accordées par l'Agence nationale du Sport

Ce sont des aides financières directes attribuées par l'Agence nationale du Sport pour les sportifs inscrits sur les listes de haut niveau. Elles permettent d'accompagner les sportifs dans leur parcours vers l'excellence sportive tout en préparant leur carrière professionnelle et elles s'inscrivent dans le cadre défini par l'Agence nationale du Sport avec un recentrage de leur utilisation sur un volet socio-professionnel.

Le montant maximal des aides qui pourraient être attribuées à chaque sportif est arrêté par le Directeur Technique National de la fédération en tenant compte de l'adhésion de l'athlète au projet de performance de la fédération.

Les aides personnalisées sont de 4 ordres :

#### A) Aides sociales :

Les SHN éligibles aux aides sociales sont ceux dont le cumul de ressources annuelles est **inférieur à 40 K€ brut/an**. Les revenus pris en compte sont les suivants : aides personnalisées, salaires, bourses de mécénat, bourses des collectivités, partenaires privés, équipementiers, primes de résultats...

#### B) Frais de formation :

Les frais de formation professionnelle ou post Bac pourront être pris en charge jusqu'à 80 % avec un montant maximal de 3000€. La nature de la formation ainsi que son financement feront l'objet d'une analyse partagée préalable avec la Mission d'Accompagnement de la Performance, le (la) responsable technique du pôle, le (la) Directeur (trice) du Haut niveau concerné (e) et le (la) SHN.

Il s'agit d'une allocation forfaitaire allouée périodiquement permettant d'aider les sportifs de haut niveau à financer les coûts inhérents occasionnés par leur pratique de haut niveau dans leur discipline ou la mise en œuvre de leur double projet (formation).

#### C) Manque à Gagner Employeur :

Dans le cadre de la mise en place des Conventions d'Insertion Professionnelle (CIP), l'Agence nationale du Sport et la fédération participent à part égale à la contrepartie financière versée à l'entreprise pour compenser le Manque à Gagner Employeur.

Cette contrepartie est plafonnée à 16 000€ pour les athlètes hors Cercle HP (8 000€ pour l'Agence/8 000€ pour la fédération via les aides personnalisées) et est étudiée au cas par cas pour les athlètes du Cercle HP avec toujours une prise en charge à 50% pour l'Agence et à 50% pour la fédération via les aides personnalisées.

Il est à noter que les fédérations peuvent abonder cette participation financière avec des fonds fédéraux.

## **D) Manque à Gagner Sportif**

En compensation de jours de congés sans solde posés pour participation à des stages ou à des compétitions, les SHN peuvent percevoir le Manque à Gagner Sportif en le justifiant auprès du DTN.

Enfin les aides personnalisées sont plafonnées :

- ⇒ A 20 K€/an toutes rubriques confondues pour les athlètes du Cercle HP
- ⇒ A 15 K€/an toutes rubriques confondues pour les athlètes hors Cercle HP

Pour la période d'inscription sur la liste de haut niveau, la Direction Technique Nationale communiquera au gymnaste le montant des aides personnalisées qui lui sont attribuées.

Le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques et l'Agence Nationale du Sport révisent actuellement le processus d'attribution des aides personnalisées. Avec l'élaboration du prochain Projet de Performance Fédéral (BO N°22 du 3 juin 2021 et instruction du 17 mai 2021), un nouveau modèle verra le jour début 2022. Le système de versement actuel sera donc modifié.

Les aides personnalisées sont versées selon un calendrier défini en début d'année par l'Agence nationale du Sport (5 versements/an). Jusqu'au 31 décembre 2022 les versements sont effectués par le Comité National Olympique et Sportif.

### **1.4 Prise en charge des frais liés à la pratique**

Le soutien financier attribué pour les frais liés à la pratique sont désormais versées tout ou partie directement aux structures d'accueil des gymnastes. Le montant attribué par gymnaste fera l'objet d'une analyse individualisée (montant des frais liés à la pratique facturés par le pôle ou l'établissement, modulé par la prise en compte de la situation socioéconomique des familles pour les mineurs ou des gymnastes pour les majeurs (es).

Le versement sera effectué par la FFGYM.

### **1.5 Le soutien aux gymnastes en reconversion**

Conformément à l'article R. 221-7 du décret d'application du 29 avril 2002, peut être inscrit dans la catégorie Reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Jeune et qui présente un projet d'insertion professionnelle.

Les gymnastes remplissant ces conditions et qui souhaitent être accompagnés financièrement dans leur projet de formation doivent remplir un dossier de demande d'inscription en liste reconversion (Cf : Annexes).

Les prises en charge s'effectuent sur présentation des factures en un seul versement.

## Article 2 – PROTECTION ET SUIVI MÉDICAL DU SPORTIF

### 2.1 Modalités de gestion administrative en matière d'assurance accidents du travail et maladies professionnelles

La loi du 27 novembre 2015, visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et visant à sécuriser leur situation juridique et sociale, a mis en place un dispositif d'assurance « accidents du travail – maladies professionnelles » qui couvre le risque d'accident sportif. Ce dispositif concerne les sportifs de haut niveau qui ne sont pas salariés au titre de leur pratique sportive.

Il est financé par le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques et permet la prise en charge des blessures jusqu'à la consolidation et ouvre droit à un capital ou des rentes minimales dans le cadre d'une couverture des accidents du travail et des maladies professionnelles directement liés à la pratique sportive.

#### Accident du travail

Le SHN est concerné par ce dispositif en cas :

- D'accident survenu sur le lieu d'entraînement défini par son calendrier sportif (activité imposée SHN)
- De blessures pendant un stage, une compétition, ou des entraînements
- D'accident survenu sur le trajet défini par son calendrier sportif.

Les sportifs de haut niveau peuvent ainsi bénéficier :

- D'un régime de réparation extensive avec une prise en charge à 100 % des prestations en nature (soins, rééducation) dans la limite des tarifs de remboursement de l'assurance maladie, et, en cas d'incapacité totale ou partielle, le versement d'une indemnité forfaitaire en capital ou une rente dont le montant dépend du taux d'incapacité
- De la prise en charge immédiate des frais médicaux
- D'une exonération du paiement du forfait journalier en cas d'hospitalisation
- Dans la mesure où les frais seront pris en charge par la branche accident du travail de l'Assurance Maladie (et non plus par la branche maladie), le niveau des garanties est, dès lors, plus élevé

Lorsque le gymnaste sera victime d'un accident dans le cadre de sa pratique de haut niveau (à l'entraînement, au cours d'un stage ou d'une compétition notamment) ou d'un accident de trajet, il conviendra :

- De déclarer l'accident, dans les 24h de sa survenance, auprès du DTN.
- C'est en effet le DTN qui, légalement, doit déclarer les accidents auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Cette déclaration doit se faire en ligne en complétant le formulaire Cerfa, téléchargeable sur le site internet fédéral, espace Mon Compte, rubrique Médical/Haut Niveau. Une fois complété, le gymnaste transmet ce formulaire à l'adresse suivante : [lucie.borioli@ffgym.fr](mailto:lucie.borioli@ffgym.fr) en précisant les coordonnées de la CPAM auprès de laquelle il est affilié.
- En cas de difficulté pour procéder à cette déclaration dans les délais ou en cas d'urgence, le gymnaste peut joindre Lucie Borioli (01.48.01.24.60). Une fois que l'accident aura été déclaré, le DTN remettra au gymnaste une feuille d'accident qu'il présentera aux professionnels de santé afin de ne pas faire l'avance des frais
- De déclarer l'accident dans les 5 jours de sa survenance, sur le site internet de la Fédération (rubrique Mon compte/Médical), pour pouvoir bénéficier de l'assurance fédérale en cas de reste à charge, dans les limites des garanties du contrat fédéral.

### Les conditions pour bénéficier de ce dispositif sont les suivantes

- Être inscrit sur la liste ministérielle de haut niveau dans les catégories Relève, Senior, Elite, Reconversion au moment de l'accident
- Ne pas être rémunéré pour sa pratique sportive à titre de salarié
- Être immatriculé auprès de la Sécurité Sociale.
- Selon votre situation, des démarches sont à effectuer auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de votre lieu de résidence, afin d'obtenir un numéro de Sécurité Sociale personnel (non rattaché à votre représentant légal).

### Immatriculation auprès de la Sécurité Sociale

Pour le gymnaste né en France :

- Pour le gymnaste âgé de 16 ans au moins : il doit avoir reçu de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) sa carte vitale sur laquelle figure son numéro de sécurité sociale
- Pour le gymnaste âgé entre 12 et 16 ans ou qui n'a pas reçu de carte vitale : il convient d'en demander une à la CPAM de rattachement (en fonction du lieu de résidence), alors même qu'il reste ayant-droit de ses parents au titre de la couverture maladie. La demande peut également être faite en ligne sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

Pour le gymnaste né à l'étranger :

- La demande de numéro de sécurité sociale doit être faite à la caisse primaire d'assurance maladie de rattachement (en fonction du lieu de résidence). La demande peut également être faite en ligne sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### Maladie professionnelle

- Si le gymnaste considère qu'il souffre d'une maladie qui est la conséquence d'une exposition plus ou moins prolongée à un risque lié à l'exercice habituel de la pratique de haut niveau, il peut en faire la déclaration auprès de la CPAM, accompagnée d'un certificat médical
- Le délai de remise du dossier est de deux ans à compter du jour de la cessation de l'activité liée à la maladie ou de la date à laquelle le gymnaste est informé du lien possible entre la maladie et l'activité de sportif de haut niveau.

## 2.2 Droits et modalités de gestion en matière de retraite :

### Le dispositif de retraite des SHN

- Entré en vigueur au 1er janvier 2012, ce dispositif financé par l'État permet la prise en compte de périodes d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, pour l'ouverture de droits à pension dans le cadre du régime général d'assurance vieillesse, sous certaines conditions d'âge, de ressources et de nombre total de trimestres
- L'État compense les trimestres non cotisés par les sportifs de haut niveau pour compléter, à hauteur de 4 trimestres par an, tous régimes de retraite de base confondus, les droits à retraite des sportifs de haut niveau. La prise en charge par l'État ne peut excéder 16 trimestres par sportif de haut niveau durant sa carrière. Ce dispositif n'est pas rétroactif.

Qui peut en bénéficier ? Les sportifs de haut niveau qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

- Être inscrit sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau prévue à l'article L. 221-2 du Code du sport (en catégorie Relève, Senior, Élite ou reconversion) au cours de l'année concernée par leur demande
- Être âgé d'au moins 20 ans pendant tout ou partie de cette période d'inscription sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau,
- Justifier de ressources (tous revenus confondus), pour l'année concernée par leur demande, inférieures à 75% du plafond de la Sécurité Sociale,
- Ne pas avoir cotisé ou avoir cotisé partiellement (entre 1 et 3 trimestres maximum), tous régimes de retraite de base confondus.
- Avoir signé la convention

Pour bénéficier du dispositif, le gymnaste doit :

Adresser une demande de validation de droits à la retraite au ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques avec les pièces justificatives avant le 31 octobre de l'année. La Fédération informe les sportifs susceptibles de relever de ce dispositif à l'occasion de chaque campagne ministérielle.

- Se rapprocher de son responsable de la structure d'entraînement ou de la Fédération (Lucie Borioli).

### **2.3 Couverture assurance fédérale atteinte corporelle**

En application de la loi du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et visant à sécuriser leur situation juridique et sociale, la Fédération a intégré dans son contrat une garantie atteinte corporelle spécifique pour les gymnastes inscrits sur la liste de haut niveau dans les catégories Relève, Sénior, Elite, Reconversion.

D'une valeur de 70 € par licencié, elle est prise en charge par la Fédération et apporte des garanties améliorées. Le gymnaste en bénéficie pour le temps où il reste inscrit sur la liste de haut niveau.

#### **Au plan pratique**

Il appartiendra à chacun, comme chaque saison :

- De régler l'assurance liée à la licence (8,96 €) auprès de son club,
- De souscrire des garanties Indemnités Journalières (détail sur la notice d'information), à titre facultatif et non obligatoire (conseillé pour les sportifs exerçant une activité professionnelle).

En revanche, il n'est plus nécessaire de souscrire d'options (1 ou 2), les garanties nouvelles atteinte corporelle souscrites par la Fédération étant supérieures.

Le sportif signataire reconnaît avoir lu, compris et accepte les conditions d'assurances décrites ci-dessus. Il reconnaît notamment que les montants couverts ne permettent pas, dans tous les cas, d'obtenir la réparation intégrale du préjudice.

La fédération attire l'attention du gymnaste signataire de l'intérêt d'une étude attentive des garanties proposées et de l'éventuelle nécessité pour lui souscrire, à titre privé, des garanties complémentaires.



Montant des garanties des sportifs de haut-niveau inscrits sur la liste ministérielle (article L.321-1 du code du sport : relève, senior, élite et reconversion)

Nature des garanties	Montants des garanties
Décès	150 000 €
Invalidité permanente totale (réduction partiellement selon le taux d'invalidité) sous déduction d'une franchise relative < 5 %	500 000€ porté à 800 000€ si le taux d'invalidité est supérieur à 50%  Un taux d'invalidité permanente supérieur ou égal à 66% donnera lieu au versement de 100% du capital
Frais de traitement	5 000€
Dont :	
- Frais ne relevant pas du tarif de référence de sécurité sociale	700€
- Frais de séjour dans un centre de rééducation en traumatologie sportive	3 000€

## 2.4 Modalités du suivi médical

Dans le cadre de la Surveillance Médical Réglementaire (SMR), le gymnaste doit réaliser les bilans suivants :

### Bilan N° 1 – Dans les 2 mois qui suivent l'inscription sur liste ministérielle – fin décembre 2021

Un examen médical approfondi réalisé par un médecin du sport comprenant :

- Un examen clinique avec interrogatoire pour compléter le dossier médical Élite
- Un bilan diététique avec conseils nutritionnels
- Un bilan psychologique visant à dépister les difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive
- La recherche indirecte d'un état de surentrainement via le questionnaire joint
- Un électrocardiogramme de repos (ECG), interprété, à joindre au dossier.

Nb : A la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologique et diététique mentionnés pourront respectivement être effectués par un psychologue clinicien ou un diététicien. Pour les mineurs, le bilan psychologique devra obligatoirement être effectué par un psychologue clinicien.

### Bilan n° 2 (2nd trimestre année gymnique) – Date limite 31 mars 2022

Un examen médical approfondi réalisé par un médecin du sport (idéalement le même médecin que pour le premier bilan) comprenant :

- Un examen clinique avec interrogatoire pour compléter le dossier médical Élite,
- La recherche indirecte d'un état de surentrainement via le questionnaire joint. - Seulement pour les mineurs, un 2nd bilan psychologique réalisé par un psychologue clinicien (idéalement le même que pour le premier bilan).

## 2.5 Les engagements du gymnaste dans le cadre du Suivi Médical Réglementaire

- Le gymnaste accepte de se soumettre au suivi médical réglementaire prévu par les articles A. 231-3 et A 231-4 du code du sport et dont les examens sont indiqués en annexes. Il est informé qu'il est libre de refuser à tout moment de réaliser les examens prévus ; que ce refus peut entraîner la perte de la reconnaissance de la qualité de sportif de haut niveau

Le gymnaste accepte que les résultats de ces examens soient transmis par le médecin qui les a réalisés au médecin fédéral national et au médecin fédéral chargé du suivi médical réglementaire afin d'assurer la continuité du suivi médical. Il est informé que ces résultats permettent d'assurer la veille sanitaire demandée par le ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques à la Fédération Française de Gymnastique dans le cadre de la surveillance obligatoire des licenciés inscrits sur la liste de haut niveau ou dans les filières d'accès au sport de haut niveau (article L.231-6 et R.231-3 du code du sport). Il déclare être averti qu'en cas d'anomalies de ce bilan, la participation aux compétitions fédérales pourra être temporairement suspendue, afin de procéder à des examens complémentaires destinés à émettre un diagnostic

- Le gymnaste s'engage à respecter les dispositions du Suivi Médical Réglementaire tel que définies dans les textes de la Fédération Française de Gymnastique et au partage des données entre les différents professionnels de santé.

## 2.6 Obtenir son certificat Alpha

Cette démarche est imposée par l'Agence Mondiale Anti-Dopage (AMA).

Elle est **obligatoire** pour l'obtention de la licence FIG (pour participer aux compétitions internationales).

Le sportif doit créer un compte Adel (plateforme d'apprentissage en ligne de l'AMA) à partir du lien suivant : [https://adel.wada-ama.org/learn/public/learning\\_plan/view/3/programme-education-pour-les-sportifs-de-niveau-international-francais](https://adel.wada-ama.org/learn/public/learning_plan/view/3/programme-education-pour-les-sportifs-de-niveau-international-francais) et répondre aux questions du module « Programme d'éducation pour les sportifs de niveau international ».

À la fin de la procédure, enregistrer le certificat pour le mettre dans l'espace « Document » d'EliteGym qui vous est dédié.

## Article 3 – PRATIQUE COMPÉTITIVE

### 3.1 Modalités de sélection en équipe nationale

Le gymnaste, licencié à la FFGym, s'engage à prendre connaissance et à respecter les statuts, le règlement intérieur, les règlements sportifs, la charte d'éthique et de déontologie et les valeurs et chartes de la FFGym.

Le gymnaste s'engage à avoir une conduite dans le respect du savoir-vivre à l'égard de ses camarades sportifs, des entraîneurs et des dirigeants. A ce titre, il s'abstiendra notamment de tenir des propos diffamatoires à l'égard de ses camarades sportifs, des entraîneurs ou des dirigeants.

Le gymnaste s'engage à respecter les consignes fédérales quant à l'entraînement, les compétitions, les stages et déplacements.

Le gymnaste s'engage à respecter scrupuleusement les chemins de sélection établis par la Direction Technique Nationale.

Sa qualité de sportif de haut niveau implique un comportement exemplaire de manière à valoriser l'image de la gymnastique, de sa Fédération et de son pays notamment en public et ce, pendant toute la durée des stages et compétitions (ou toute autre manifestation sportive ou promotionnelle) auxquels il participe. Ce comportement exemplaire inclut les prises de parole en public et dans les médias, y compris les réseaux sociaux.

Par ailleurs, il doit faire preuve, en toutes circonstances, de loyauté et de tolérance à l'égard de ses partenaires, concurrents et arbitres.

En contrepartie de l'aide qu'il reçoit, le sportif de haut niveau prend l'engagement de respecter la déontologie du sportif de haut niveau, les règlements internationaux, les règles de bonne conduite en usage dans le monde de la compétition internationale où il évolue. Plus particulièrement, le sportif de l'Equipe de France s'engage à respecter les engagements particuliers suivants :

#### Entraînement

Le gymnaste s'engage à :

- Respecter le plan d'entraînement annuel établi par les Directeurs du Haut Niveau, ou le responsable de structure
- Respecter le plan d'entraînement lors de la préparation des championnats officiels établi par les Directeurs du Haut Niveau
- Suivre les stages pour lesquels il a été sélectionné par la Fédération
- Respecter les périodes de repos, en particulier de ne pas prendre part à des démonstrations ou à des stages privés quinze jours avant les championnats d'Europe ou 2 mois avant les championnats du monde ou les Jeux Olympiques
- Le DTN peut autoriser éventuellement des gymnastes à participer à des stages individuels à l'étranger, en complément des actions nationales, à condition qu'ils ne rentrent pas en conflit avec le calendrier national ou international de préparation de l'athlète établi par la direction technique nationale.

Dans ce cas, l'assurance de la licence fédérale couvre les gymnastes de haut niveau à l'étranger pour les séjours n'excédant pas 90 jours consécutifs à condition que les déplacements soient à minima à l'initiative du Club.

L'athlète devra toutefois informer obligatoirement par courrier le DTN, le directeur du haut niveau de sa discipline, son entraîneur ainsi que le responsable de sa structure d'entraînement.

Dans le cadre de la coopération avec les clubs, les gymnastes des collectifs France pourront être mis à disposition de leur association selon un calendrier établi et validé par les directeurs du haut niveau et les responsables techniques des clubs concernés dans le respect de leurs horaires de formation.

### **Programme des compétitions**

Le gymnaste signataire de la présente convention s'engage à :

- Honorer les sélections pour lesquelles il est sélectionné pour représenter la FFGym lors des compétitions internationales
- Se présenter dans un état de préparation sportive et d'intégrité physique optimal, - Respecter les consignes générales, le programme de compétition et les règles établies par la direction du haut niveau
- Observer une hygiène de vie et diététique n'altérant pas son intégrité physique et ses capacités sportives
- Ne pas manifester ses états d'âmes de façon inappropriée dans les gymnases
- Ne manifester aucun prosélytisme politique, religieux ou autre dans le cadre des équipes de France.

La Fédération s'engage à donner les informations concernant le programme prévisionnel des compétitions des collectifs France.

Pour participer à des compétitions ou stages hors Equipe de France, le gymnaste par l'intermédiaire de son club doit au préalable en faire la demande écrite auprès du DTN. La participation à une compétition ou à un stage à moins de 15 jours d'une sélection à un évènement international et durant la préparation d'un championnat officiel n'est pas autorisée sauf dérogation. Toute autre raison de refus sera communiquée au sportif par le DTN dans un délai de 15 jours à réception de leur demande.

## Article 4 – ÉTHIQUE SPORTIVE, DROIT À L'IMAGE ET RÈGLES VESTIMENTAIRES

### 4.1 Communication, image

Chacune des parties conserve, à titre individuel, la liberté la plus entière de communiquer avec la presse, ou sur les réseaux sociaux et de faire toutes déclarations selon sa liberté de conscience. Toutefois, elles doivent respecter les bons usages, la déontologie du sportif de haut niveau, la charte du sport de haut niveau du Comité National Olympique Sportif Français (CNOSF), les statuts, règlements et chartes de la FFGym, l'image de la FFGym et de ses partenaires, du gymnaste et de la gymnastique en général. Elles veillent à montrer par leurs attitudes et leurs opinions, la crédibilité de la FFGym et de la gymnastique en général. Elles ne tiennent pas de propos diffamatoires et désobligeants l'une envers l'autre, à l'égard de tout autre gymnaste, dirigeant ou responsable technique ou médical.

### Obligations du gymnaste en Équipe Nationale, modalités générales

Un gymnaste du collectif France est considéré comme faisant partie de l'Équipe de France en fonction des modalités suivantes :

- Suite à une convocation pour un stage, une compétition, une exhibition ou tout autre événement pour lequel il aura reçu une convocation de la FFGym (la date de début de l'action est considérée comme le point de départ de la convocation).
- Le gymnaste sera considéré comme un membre de l'Équipe de France et devra agir comme tel dès réception de ladite convocation. Le gymnaste restera lié à l'Équipe de France dans les 3 jours qui suivront la fin de l'événement pour lequel il aura été retenu par la FFGym.
- Dans ce contexte le gymnaste devra se plier aux contraintes de la présente convention en matière de tenues, de publicité, de promotion, d'éthique sportive et de droit à l'image, - En cas de refus de sélection le gymnaste s'engage à un devoir de réserve vis-à-vis de la FFGym.

### Obligations du gymnaste en Équipe Nationale, notamment celles liées au comportement et aux règles vestimentaires

- En acceptant sa sélection en Équipe de France de gymnastique, le gymnaste bénéficie gratuitement de tenues de représentation et de tenues techniques de compétitions de l'équipe de France déterminées et fournies par la FFGym lors des matches, tournois, championnats d'Europe et du monde et tout autre événement défini par la FFGym. Le gymnaste s'engage à les porter selon les consignes du DTN ou son représentant. Le gymnaste est responsable de sa dotation. En cas de perte ou de détérioration, il s'engage à remplacer à ses frais son équipement perdu ou détérioré.
- En conséquence, le gymnaste ne peut vendre pour son compte ou à son profit les tenues définies selon les dispositions de l'alinéa précédent. Toutefois l'équipement peut être cédé gratuitement dans le cadre d'opérations caritatives ou humanitaires.
- Il s'engage également à ne pas porter ou ne pas avoir fait tatouer, marquer, inciser, raser, percer, appliquer ou fixer à ou sur son corps (incluant mais sans s'y limiter les cheveux, les ongles, les lunettes et les lentilles de contact) un nom, logo ou dessin d'entreprise commerciale de quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable de la Fédération Française de Gymnastique.
- Il s'engage à n'opérer aucune forme de publicité, promotion, ou propagande, commerciales ou autre, sur sa personne, ses tenues, équipements et accessoires.
- Toute violation de ces règles pourra entraîner une mise à l'écart temporaire ou définitive de l'équipe de France sur décision du DTN et éventuellement des sanctions selon les dispositions de la présente convention.

## **Règles relatives aux droits et obligations et aux conditions d'utilisation par le gymnaste de son image, ainsi que ses obligations vis-à-vis des partenaires de la Fédération**

En acceptant sa sélection en Equipe de France de gymnastique, le gymnaste cède à la FFGym le droit d'utiliser son image et les droits attachés à sa personnalité. Avant et après sa sélection et dans la période convenue à la présente convention, ses partenaires et ses sponsors peuvent utiliser son image mais sans qu'aucun lien ne soit réalisé avec sa sélection en Equipe de France et dans les conditions définies par la FFGym.

### **Droits liés à l'exploitation de l'image individuelle du gymnaste lors des sélections nationales**

Dans le cadre de ses sélections en Equipe de France de gymnastique, à savoir dès lors qu'il aura reçu une convocation de la FFGym pour participer à un rassemblement de l'Equipe de France et 15 jours après la fin de cet événement, son image, ses performances et les attributs de sa personnalité ne peuvent être utilisés par aucun de ses partenaires. A ce titre aucun marquage d'un de ses sponsors ne pourra être envisagé sur ses tenues de présentation et ses tenues techniques de compétition sans accord express de la FFGym.

### **Droits liés à l'exploitation de l'image collective du gymnaste lors des sélections nationales**

- La FFGym dispose de droits exclusifs d'exploitation de l'image collective de l'Equipe de France à l'occasion des activités sportives de celle-ci et pour la promotion de ces seules activités. Tout contrat individuel lui est inopposable.
- On entend par image collective toute représentation de trois gymnastes minimum sur le même support.

### **Modalités d'expression du gymnaste et de son devoir de réserve en matière de communication et de publicité au regard tant de l'image de la Fédération que du sport et de ses valeurs**

- En acceptant sa sélection en Equipe de France de gymnastique, le gymnaste s'engage à respecter les règles relatives à la couverture médiatique en vigueur. Dans ce cadre, il devra répondre favorablement à toute sollicitation du service de presse de la FFGym. En toute occasion, il devra valoriser son sport et sa Fédération auprès des médias.
- Il devra par ailleurs consacrer 8 opérations chaque année pour des sollicitations gratuites de la FFGym en matière de galas, démonstrations, relations publiques ou de communication sur des événements de nature à faire connaître la gymnastique en France et à valoriser la FFGym, notamment en portant la tenue France sur les plateaux TV.
- Dans le cadre de son activité en Equipe de France de gymnastique et des périodes définies à la présente convention, il devra prévenir le service de presse de la FFGym de toutes sollicitations d'un média pour une interview ou un tournage TV ou pour le compte d'un opérateur digital (y compris les blogs ou les réseaux sociaux). Le cas échéant la FFGym pourra refuser cette prise de parole au titre de l'Equipe de France de gymnastique ou demander au gymnaste, d'être accompagné par un collaborateur du service de presse.
- En qualité de membre de l'Equipe de France de gymnastique, il pourra exercer la fonction de journaliste ou de consultant ou toute autre qualité liée aux médias avec l'accord express de la FFGym. Il ne peut cependant pas créer de site, blog, chaîne sur les réseaux sociaux ni applications consacrées à l'Equipe de France de gymnastique, marque appartenant à la Fédération. En revanche s'il dispose déjà d'un site internet ou d'un compte sur un réseau social le présentant en tant qu'athlète (page spéciale, compte spécial...), il peut l'alimenter des seules informations le concernant en l'absence de toutes références à des partenaires commerciaux différents de ceux des équipes de France, de la reproduction de vidéo, photo, et audio de la FFGym.
- Il doit également respecter ces principes dans le cadre de son propre blog, de ses tweets et de ses articles forum sur les réseaux sociaux et les sites internet. Il peut toutefois y publier des images ainsi que des photos et des documents audios qu'il aura réalisés personnellement.

## 4.2 Règles en matière de paris sportifs et de lutte contre le dopage

### Paris sportifs

- Le gymnaste s'engage à respecter la réglementation française sur les paris sportifs, prévue par le Code du sport (article L.131-16-1)
- Il s'engage notamment à ne pas parier directement ou par personne interposée sur les compétitions auxquelles il participe.

### Lutte contre le dopage

Qu'est-ce qui est interdit ?

Articles L. 232-9 et L. 232-17 du Code du sport

Est interdite la présence, dans l'échantillon d'un sportif, des substances figurant sur la liste des interdictions mentionnée au dernier alinéa du présent article, de leurs métabolites ou de leurs marqueurs. Il incombe à chaque sportif de s'assurer qu'aucune substance interdite ne pénètre dans son organisme.

Il est interdit à tout sportif :

- De posséder en compétition, sans justification acceptable, une ou plusieurs des substances ou méthodes interdites en compétition figurant sur la liste des interdictions mentionnée au dernier alinéa du présent article.
- De posséder hors compétition, sans justification acceptable, une ou plusieurs des substances ou méthodes interdites hors compétition figurant sur la liste des interdictions mentionnée au dernier alinéa du présent article.
- De faire usage ou de tenter de faire usage d'une ou de plusieurs des substances ou méthodes interdites figurant sur la liste des interdictions mentionnée au dernier alinéa du présent article.
- Il est interdit à toute personne qui fait l'objet d'une suspension en vertu d'une décision prononcée par une organisation antidopage signataire du code mondial antidopage ou par l'instance compétente saisie en appel de la contestation d'une telle décision, ainsi qu'à toute personne qui a accepté une telle suspension, de participer aux compétitions et manifestations et d'exercer les fonctions et activités mentionnées au 2° du I de l'article L. 232-23. Cette interdiction prend effet à la date de notification de la décision à l'Agence.

Qui sanctionne ?

Articles L. 232-21 et L. 232-22 du Code du sport

- S'il a commis un agissement interdit le sportif licencié encourt des sanctions disciplinaires, qui sont infligées par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD).
- La sanction infligée par l'AFLD est susceptible de recours devant le Conseil d'Etat, dans les délais de recours contentieux.

Quelles sont les sanctions en cas d'infractions ?

- Les sanctions peuvent être diverses et notamment un avertissement, une interdiction temporaire ou définitive, de participer aux manifestations sportives nationales ou encore une sanction pécuniaire.
- Le barème des sanctions est fixé par le Code du Sport en application des dispositions du Code Mondial Antidopage

## Les sanctions pénales

Article L. 232-26 – §1 du Code du Sport

- Elles ne concernent que la détention des substances et des méthodes interdites et non l'utilisation des substances et méthodes interdites. Leur détention est punie d'un an d'emprisonnement et de 3 750€ d'amende
- Ces sanctions ne s'appliquent pas aux sportifs détenteurs d'une ordonnance ou d'un autre document attestant d'une « raison médicale justifiée »
- Un arrêté fixe la liste des substances et méthodes dont la détention par le sportif est interdite en application de l'article L. 232-26 du code du sport.

## Article 5 - DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CONVENTION

La Convention s'applique pour une durée d'un an du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Par exception, pour les catégories Élite, la durée sera de deux ans.

## Article 6 – MESURES

Le non-respect des engagements de la présente convention peut donner lieu, de la part du DTN à :

- Un avertissement oral
- Un avertissement écrit
- Le retrait ou la diminution des aides financières (personnalisées et/ou fédérales)
- L'interdiction de s'entraîner dans une structure dépendant de la Fédération
- Toutes mesures nécessaires notamment : exclusion d'un stage de préparation, de l'Équipe de France, retrait de sélection, etc.
- Ainsi qu'à toute procédure disciplinaire si le Président de la Fédération l'estime nécessaire.

## Article 7 – RÉILIATION

Par les parties :

En cas d'inexécution par l'une ou l'autre partie de ses obligations contractuelles, la convention pourra être rompue après une mise en demeure restée sans effet dans un délai d'un mois. Toutefois, les parties s'engagent au préalable à trouver une solution amiable. A défaut, l'une ou l'autre partie pourra rompre la convention dans les conditions définies à l'alinéa précédent. Par ailleurs, la convention sera rompue de fait si le gymnaste perd sa qualité de sportif de haut niveau pour quelque cause que ce soit ou s'il arrête sa carrière gymnique. Dans ce cas, il ne pourra prétendre au versement des aides financières définies.

## Article 8 - INDEMNITÉS DE RUPTURE D'ENGAGEMENT SUR UNE STRUCTURE DU PPF PÔLE FRANCE, PÔLE ESPOIR

La FFGym, dans la mission de service public qui est la sienne, a la préoccupation permanente de fournir aux jeunes gymnastes une formation sportive mais également socioprofessionnelle de qualité, afin de leur permettre, à terme, d'intégrer les équipes de France seniors et prétendre être sélectionnés lors de compétitions internationales, mais également de préparer leur reconversion professionnelle.



La formation du gymnaste est pour la FFGym, ainsi que pour l'Etat français avec lequel elle est liée non seulement au titre de la délégation reçue du ministre chargé des sports, mais également au titre d'une convention d'objectifs, une mission d'intérêt général dont l'un des objectifs majeurs est de garantir à la France d'être représentée par des gymnastes du plus haut niveau lors de ces compétitions internationales.

Pour atteindre ces objectifs, la FFGym met à disposition de ses athlètes des moyens matériels, humains et financiers très importants, notamment au travers de son PPF.

Le gymnaste est parfaitement informé qu'afin de préserver et d'encourager la formation en France de jeunes athlètes, il est nécessaire que les investissements réalisés par la FFGym auprès de ses athlètes soient concrétisés, en particulier par un temps de formation suffisant pour acquérir une formation technique de base et une formation scolaire de qualité.

Le départ anticipé d'un gymnaste mineur qui a bénéficié d'une inscription sur une structure du PPF empêche de toute évidence la concrétisation des investissements réalisés par la FFGym dans cet objectif de double formation des gymnastes de haut niveau.

C'est pourquoi, afin de garantir la pérennité et l'effectivité de la formation de jeunes athlètes mineurs par la FFGym, et compte tenu de l'investissement conséquent de celle-ci pour accompagner chaque athlète, le gymnaste est informé que s'il a bénéficié d'une inscription sur une structure nationale d'accès vers le haut niveau (pôle France ou Espoirs), s'il quitte cette structure sans l'accord du DTN, il pourrait s'acquitter auprès de la FFGym du remboursement d'une partie des frais liés au coût de sa formation, soit un maximum de 3 000 (trois mille) euros par année d'inscription sur un pôle France ou un pôle Espoirs.

## **Article 9 - OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ**

Les parties s'engagent pendant la durée de la Convention à ne divulguer ni le contenu de ces clauses, ni les informations relatives aux activités de la FFGym.

Les parties s'engagent à faire respecter la même confidentialité par toutes les personnes ayant à connaître les termes de la Convention à l'occasion de sa diffusion ou de son exécution, excepté les mandataires (agents sportifs), les avocats et les tribunaux.

## **Article 10 - AUTONOMIE DES CLAUSES**

Toutes les clauses de la présente convention sont distinctes. Si une clause quelconque est déclarée nulle ou illégale, la validité ou la légalité des clauses de la présente Convention n'en sera pas affectée, la nullité de la clause n'affectant pas la validité du reste de la Convention. Si une clause ou partie de clause est déclarée illégale ou nulle, les parties négocieront, de bonne foi, une modification de cette clause de manière à en préserver le sens pour autant que cela soit possible.

## **Article 11 - INTUITU PERSONAE**

La présente convention a été conclue par la Fédération et le gymnaste compte tenu de l'identité respective de l'autre partie. En conséquence, la Convention a un caractère "intuitu personae" marqué.

## **Article 12 - INDÉPENDANCE DES PARTIES**

Il est expressément convenu que cette Convention ne peut, en aucun cas, être interprétée comme créant un lien de subordination juridique de l'une ou l'autre partie envers son cocontractant.

L'ensemble des annexes à la présente Convention font partie intégrante de la Convention.

En un exemplaire original signé et paraphé par les parties.  
La convention sera ensuite déposée sur la plateforme EliteGym.

Fait à ..... Le .....

Le (la) gymnaste (ou son représentant légal s'il est mineur) - signature

Le Président

Le Directeur Technique National

## ANNEXE

### CHARTRE DU GYMNASTE

Le gymnaste pris au sens large, (du débutant au sportif de haut niveau) doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- Respecter les valeurs et les règlements de la FFGym
- Respecter les partenaires, adversaires, juges, entraîneurs, dirigeants et officiels, organisateurs et médias, ainsi que l'environnement dans lequel il évolue
- Faire preuve de fair-play, de loyauté et de tolérance à l'égard des partenaires et des adversaires
- S'interdire l'utilisation de substances ou de procédés interdits
- Refuser toute forme de violence, discrimination et tricherie
- Être et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive
- Accepter les règles et le résultat en toute circonstance
- S'engager dans sa pratique, développer le goût de l'effort et le dépassement de soi, - Mettre en cohérence sa préparation avec les objectifs poursuivis
- Représenter avec fierté et loyauté son club, sa fédération et son pays

## 2) Compétitions de référence

<b>COMPÉTITIONS DE REFERENCE - SENIORS</b>				
<b>Gymnastique Artistique Féminine</b>				
		<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Compétitions		Ch d'Europe Equipe 11-21 août Munich (GER)	Ch d'Europe Individuel 11-16 avril Antalya (TUR)	Ch d'Europe Equipe mai Naples (ITA)
Objectifs		Médaille en équipe	2 médailles par agrès - 3 finales	Médaille en équipe
Compétitions		Ch du monde Equipe 29 octobre -06 novembre Liverpool (GB)	Jeux Européens Krakow (POL) 21 juin-02 juillet	
Objectifs		Top 6 en équipe	1 médaille 3 finales	
Compétitions			Ch du monde Equipe 01-10 octobre Anvers (BEL)	JO 26 juillet-08 août Paris (FRA)
Objectifs			Top 6 -Qualification JO en équipe 1 médaille	1 médaille

<b>COMPÉTITIONS DE REFERENCE - RELÈVE</b>				
<b>Gymnastique Artistique Féminine</b>				
		<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Compétitions		Ch d'Europe Equipe 11-21 août Munich (GER)	Ch du monde Equipe Date à déterminer par la FIG	Ch d'Europe Equipe mai Naples (ITA)
Objectifs		Top 5 équipe	Top 8 équipe	2 médailles
Compétitions		FOJE 24-30 juillet Banska Bystrica (SLO)		
Objectifs		1 médaille		

<b>COMPÉTITIONS DE REFERENCE - SENIORS</b>				
<b>Gymnastique Artistique Masculine</b>				
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Compétitions	Ch d'Europe Individuel 21-25 avril Bale (SUI)	Ch Europe 11 – 21 août Munich (GER)	Ch d'Europe Individuel 11-16 avril Antalya (TUR)	Ch d'Europe Equipe 24 - 28 avril Naples (ITA)
Objectifs				Dans les 6 premières équipes
Compétitions			Jeux Européens (TBC)	
Objectifs				
Compétitions	Ch du Monde Individuel 13 au 25 octobre Kitakyushu (JAP)	Ch du Monde Individuel 29 octobre au 7 novembre Liverpool (GBR)	Ch du monde Equipe 1 - 8 octobre Anvers (BEL)	JO 24 juillet-9 août Paris (FRA)
Objectifs			Top 12 Qualification JO en équipe	

<b>COMPÉTITIONS DE REFERENCE - RELÈVE</b>				
<b>Gymnastique Artistique Masculine</b>				
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Compétitions		Ch Europe Junior 11 – 21 août Munich (GER)	2ème Championnat du Monde Junior (TBC)	Ch d'Europe Junior 24 – 28 avril Naples (ITA)
Objectifs		Top 5 Equipe 5 finales / 2 médailles -Qualification JOJ	Top 8 Equipe 3 finales / 1 médaille	Top 5 Equipe 5 finales / 2 médailles -Qualification JOJ
Compétitions			JOJ (TBC)	
Objectifs				
Compétitions		FOJE 24 – 30 juillet Bratislava (SVK)	FOJE (TBC)	
Objectifs		Top 5 Equipe 5 finales / 2 médailles		

<b>COMPÉTITIONS DE REFERENCE - SENIORS</b>			
<b>Gymnastique Rythmique Individuel</b>			
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Compétitions	Ch d'Europe 15-19 juin Tel Aviv (ISR)	Ch Europe 17-21 mai Moscou (RUS)	Ch Europe Dates et lieu non fixés à ce jour
Objectifs	-Team : Top 10 - CII : Top 18	-Team : Top 8 - CII : top 15 2 gymnastes	-Team : Top 6 - CII : top 12
Compétitions		Jeux Européens 21 juin au 2 juillet Cracovie (POL)	JO 8 au 11 août Paris (FRA)
Objectifs		-Top 15	-Top 10 Finaliste
Compétitions	Ch du Monde 14-18 septembre Sofia (BUL)	Ch du Monde 23 au 27 août Valencia (ESP)	
Objectifs	-Team : Top 10 -CII : top 18	-Team : top 8 - CII : top 15	
<b>COMPÉTITIONS DE REFERENCE - SENIORS</b>			
<b>Gymnastique Rythmique Ensemble</b>			
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Compétitions	Ch d'Europe 15-19 juin Tel Aviv (ISR)	Ch Europe 17-21 mai Moscou (RUS)	Ch Europe Dates et lieu non fixés à ce jour
Objectifs	-Top 10 -Finales	-Top 8 -Finales	-Top 6 -Finales
Compétitions		Jeux Européens 21 juin au 2 juillet Cracovie (POL)	JO 8 au 11 août Paris (FRA)
Objectifs		-Top 8 -Finales	-Top 8 : finalistes
Compétitions	Ch du Monde 14-18 septembre Sofia (BUL)	Ch du Monde 23 au 27 août Valencia (ESP)	
Objectifs	-Top 10 -Finales	-Top 8 -Finales	

<b>COMPÉTITIONS DE REFERENCE - SENIORS</b>				
<b>Trampoline Hommes Femmes – Individuel – Synchronisé - Equipe</b>				
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Compétitions	Ch d'Europe Mai Sotchi (RUS)	Ch d'Europe juin RIMINI (ITA)	Jeux Européens	Ch d'Europe (TBC)
Objectifs	-1 médaille -2 finales	-2 médailles -4 finales	-2 médailles -3 finales	-2 médailles -4 finales
Compétitions			3 coupes du monde TQO	2 coupes du monde TQO
Objectifs			-2 médailles -4 finales	-1 médaille -2 finales
Compétitions	Ch du Monde novembre Bakou (AZE)	Ch du monde novembre Sofia (BUL)	Ch du monde novembre Birmingham (GBR)	JO 2 juillet août Paris (FRA)
Objectifs	-1 médaille -2 finales	-1 médaille -2 finales	-Qualification JO -1 médaille -3 finales	-1 médaille -2 finales

<b>COMPÉTITIONS DE REFERENCE - RELÈVE</b>				
<b>Trampoline Hommes Femmes – Individuel – Synchronisé - Equipe</b>				
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Compétitions	Ch d'Europe mai Sotchi (RUS)	Ch d'Europe Junior juin RIMINI (ITA)		Ch d'Europe Junior (TBC)
Objectifs	-1 médaille -2 finales	-1 médaille -2 finales -Qualification JOJ		-2 médailles -4 finales
Compétitions				
Objectifs				
Compétitions	Compétitions Mondiales par Groupes d'Agés novembre Bakou (AZE)	Compétitions Mondiales par Groupes d'Agés novembre Sofia (BUL)	Compétitions Mondiales par Groupes d'Agés novembre Birmingham (GBR)	
Objectifs	-2 médailles -4 finales	-2 médailles -4 finales	-2 médailles -4 finales	

<b>COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE - SENIORS</b>				
<b>Tumbling Hommes Femmes – Individuel - Equipe</b>				
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
		Jeux Mondiaux juillet Birmingham (USA)		
		-1 médaille		
Compétitions		Ch d'Europe juin RIMINI (ITA)		Ch d'Europe (TBC)
Objectifs		-2 médailles -2 finales		-2 médailles -2 finales
Compétitions	Ch du Monde 4-11 nov Bakou (AZE)	Ch du monde novembre Sofia (BUL)	Ch du monde novembre Birmingham (GBR)	
Objectifs	-2 médailles	-2 médailles	-2 médailles	

<b>COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE - RELÈVE</b>				
<b>Tumbling Hommes Femmes – Individuel - Equipe</b>				
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Compétitions		Ch d'Europe Junior juin RIMINI (ITA)		Ch d'Europe Junior 7-10 mai
Objectifs		-1 médaille -2 finales		-1 médaille -2 finales
Compétitions	Compétitions Mondiales par Groupes d'Âges novembre Bakou (AZE)	Compétitions Mondiales par Groupes d'Âges novembre Sofia (BUL)	Compétitions Mondiales par Groupes d'Âges novembre Birmingham (GBR)	
Objectifs	-2 médailles -4 finales	-2 médailles -4 finales	-2 médailles -4 finales	



<b>COMPETITIONS DE REFERENCE - SENIOR</b>			
<b>AEROBIC</b>			
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Compétitions	World Cup Cantanhede (POR) 25/03-27/03	World Cup Cantanhede (POR) 25/03-27/03	World Cup Cantanhede (POR) 25/03-27/03
Objectifs	Finales dans les catégories présentées	Finales dans les catégories présentées 1 médaille	Finales dans les catégories présentées 1 médaille
Compétitions	Championnats du Monde Guimarães 16/06-18/06	Suzuki world cup Tokyo (JPN) 02/04-04/04	Suzuki world cup Tokyo (JPN) 02/04-04/04
Objectifs	Finales dans les catégories présentées et qualification aux Jeux Européens 2023	Finales dans les catégories présentées - 1 médaille	Finales dans les catégories présentées 1 médaille
Compétitions		Championnats d'Europe Antalya (TUR) 17/11-19/11	Championnats du Monde (lieu à définir)
Objectifs		Finales dans les catégories présentées - 1 médaille	Finales dans les catégories présentées - 1 médaille

<b>COMPETITIONS DE REFERENCE - RELEVÉ</b>			
<b>AEROBIC</b>			
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Compétitions	International open competition Cantanhede, (POR) 23/03-27/03	International open competition Cantanhede (POR) 23/03-27/03	International open competition Cantanhede (POR) 23/03-27/03
Objectifs		Finales dans les catégories présentées 1 médaille	Finales dans les catégories présentées 1 médaille
Compétitions	CMGA Guimarães (POR) 10/06-12/06	Championnats d'Europe Antalya (TUR) 17/11-19/11	Championnats du Monde (TBC)
Objectifs	Finale en solo homme	Finales dans les catégories présentées 1 médaille	Finales dans les catégories présentées 1 médaille

### 3) Critères Clubs Formateurs, Centre d'Entraînement du Top 12 et Centres d'excellence Gymnique

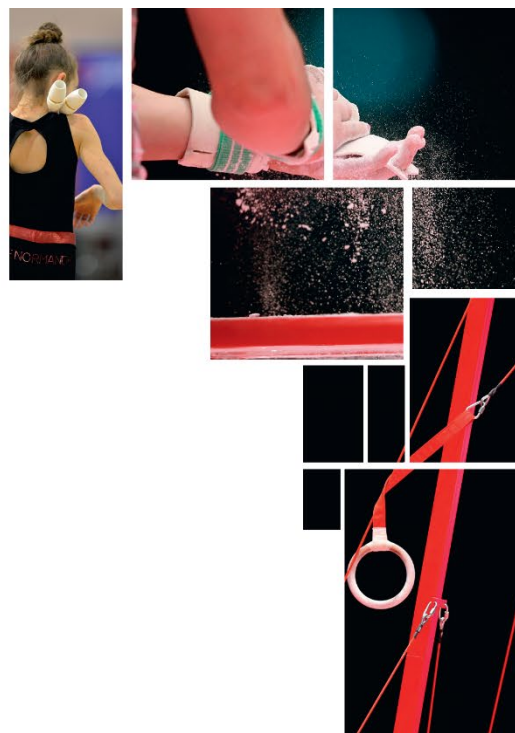
ANNEXE

1

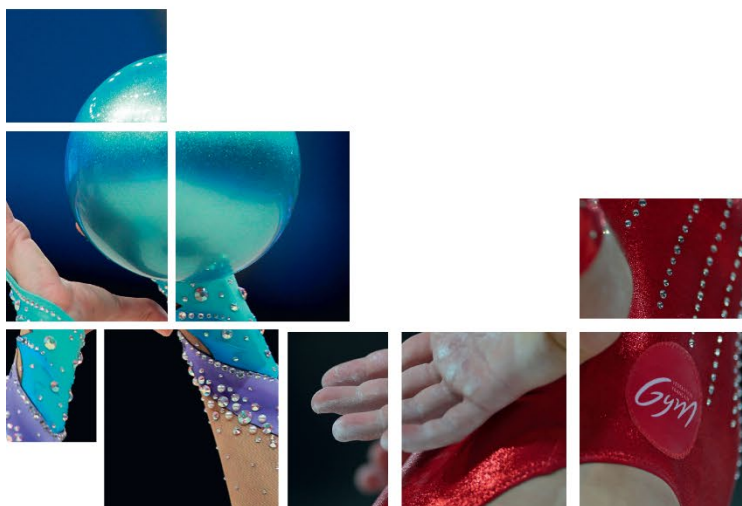
Précision de critères selon les disciplines gymniques

		GYMNASIQUE ACROBATIQUE	GYMNASIQUE AEROBIC	GYMNASIQUE ARTISTIQUE FEMININE	GYMNASIQUE ARTISTIQUE MASCULINE	GYMNASIQUE RYTHMIQUE	TRAMPOLINE	TUMBLING
<b>Critères de NIVEAU 1</b>	Le club formateur veille au respect de l'intégrité physique et morale des gymnastes : Respect des chartes fédérales	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
	L'entraîneur référent du club formateur entraîne et/ou a formé au cours des 2 saisons précédentes, un ou plusieurs gymnastes répondant au niveau de performance défini par discipline Ce ou ces gymnastes s'entraîne(nt) ou s'est (se sont) entraîné(s) au sein du club formateur	Référence : Championnats de France Elite	Référence : Filière Nationale A	Référence : Championnats de France Elite Avenir et Espoir	Référence : Revue Nationale des Effectifs Avenir et Espoir	Référence : Championnats de France Elite Espoir et Avenir	Référence : Filière Elite	Référence : Filière Nationale catégorie 10-12 ans et/ou Filière Elite
	Le ou les entraîneurs référent(s) du club formateur justifient d'un niveau de compétences permettant d'entraîner au niveau de pratique demandé par discipline	Entraîneur fédéral BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS	Entraîneur Fédéral	Entraîneur Fédéral BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS	Entraîneur Fédéral BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS	Entraîneur Fédéral minimum	Entraîneur fédéral BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS	Entraîneur fédéral BEES 1 et 2, DEJEPS et DESJEPS
	Le club formateur dispose des équipements sportifs et pédagogiques en rapport avec les exigences du niveau de pratique demandé par discipline	Surface 12X12m de préférence dynamique et Longes	Surface 12X12m de préférence dynamique, au mieux parquet d'Aérobic	Salle spécialisée	Salle spécialisée	Un praticable (moquette) et une hauteur de plafond conforme à la réglementation.	Trampoline de compétitions	Piste de Tumbling
	Critère spécifique <b>GAF/GAM</b> : Le club formateur participe aux actions régionales spécifiques à chaque discipline			Participation active au plan d'action des DRA	Participation active au plan d'action des DRA			
<b>Critères de NIVEAU 2</b>	Le club formateur participe aux actions régionales spécifiques à chaque discipline		Référence : plan d'action du DRA Obligatoire si DRA fonctionnel			Référence : plan d'actions DRA	Référence : plan d'action du DRA Obligatoire si DRA fonctionnel	
	Le club formateur respecte les propositions d'intégration en Pôle de la Direction Technique Nationale (pour les disciplines concernées)	Pas de pôle	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Pas de pôle
	Le club formateur participe aux actions nationales spécifiques à chaque discipline	Stage national Camp d'entraînement Avenir / Espoir FPC	OUI	Evaluation PAS, Stage PAS et FPC	Evaluation tests spécifiques DRA - Stage PAS - FPC -	Stages spécifiques, FPC	Détection : PNE Stages PAS FPC	Détection : PNE Stages FPC
	Le club formateur utilise les outils spécifiques proposés par la Direction Technique Nationale propres à chaque discipline	Brochures et outils à usage des entraîneurs mis à disposition dans la base documentaire fédérale	Minima France (saison en cours) Exigences COP	Brochure et programme PAS en consultation sur base documentaire GAF	Brochure et programme PAS en consultation sur base documentaire HN - GAM	Tient compte des préconisations techniques de la responsable PAS, de la DTN : outils disponibles sur la base documentaire fédérale.	Brochures et contenus PAS, outils à usage des entraîneurs mis à disposition dans la base documentaire haut niveau et base documentaire formation Calendrier partagé	
	Le club formateur respecte les préconisations de volume horaires et nombre de séances hebdomadaires définis par discipline	CF. Page 2 guide clubs formateurs - A minima sur 2 étapes	CF. Page 2 guide clubs formateurs	CF. Page 2 guide clubs formateurs	CF. Page 2 guide clubs formateurs	CF. Page 2 guide clubs formateurs	CF. Page 2 guide clubs formateurs	CF. Page 2 guide clubs formateurs - A minima sur 2 étapes
	Le club formateur favorise la mise en place d'horaires aménagées	A partir 11 ans	A partir 12 ans	A partir de 8 ans	A partir de 8 ans	A partir de 10 ans	A partir de 11 ans	A partir 11 ans
	Le club formateur est un site « ressource ». Il favorise l'accueil de stages régionaux et/ou nationaux, l'organisation de compétitions régionales, nationales et/ou internationales.	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Le club formateur organise un suivi médical	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	

#### 4) Les Chartes



## VALEURS ET CHARTES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE GYMNASTIQUE



janvier 2019

## VALEURS DE LA FFGym

### Respect

Respecter autrui (dirigeants, entraîneurs, juges, adversaires...)

Respecter les règles sportives

Respecter l'environnement (matériel, équipement, nature)

### Engagement

Développer le goût de l'effort et donner son maximum (dépassement de soi)

Entreprendre en surmontant les difficultés

### Solidarité

Collaborer avec son groupe (équipe, club, fédération, pays)

Progresser ensemble (se soutenir et s'entraider pour avancer ensemble)

### Excellence

Rechercher la perfection et la beauté du geste

Organiser sa pratique en maîtrisant les risques

Équilibrer et rééquilibrer son corps en permanence

Rechercher la précision en toutes circonstances

### Responsabilité

Assumer sa présentation, sa prestation devant les autres

Accepter d'être jugé par les autres

S'exprimer avec authenticité (sans tricher avec soi-même ou avec les autres)

### Plaisir

Pratiquer par plaisir, et pour le plaisir

Pratiquer avec le plaisir comme source de progrès

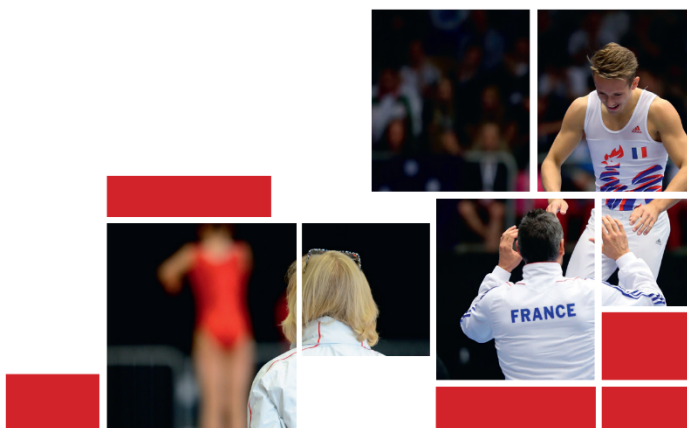
Rechercher l'épanouissement personnel et collectif

Partager les émotions sportives

## CHARTRE DU DIRIGEANT

Le dirigeant d'association pris au sens large, (président, trésorier, secrétaire, membre du comité directeur..) doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- 1.** Connaître, diffuser et respecter les valeurs et les règles collectives de la FFGym (statuts, règlement intérieur, règlement technique ...)
- 2.** Porter les valeurs et mettre en œuvre les règles collectives de sa propre association affiliée à la FFGym
- 3.** Accueillir sans discrimination tous les pratiquants
- 4.** Promouvoir la gymnastique pour tous, permettant les progrès et l'épanouissement de chacun
- 5.** Organiser l'activité en toute sécurité (encadrement et matériel)
- 6.** Bannir tous les comportements abusifs
- 7.** Protéger les pratiquants des éventuels comportements déviants
- 8.** Stimuler la participation des collaborateurs bénévoles et professionnels
- 9.** Etre exemplaire pour induire l'exemplarité
- 10.** Communiquer et rendre des comptes sur l'évolution de l'association



## CHARTRE DU CADRE TECHNIQUE

Afin de respecter l'intégrité physique et psychologique du pratiquant, le cadre technique d'association pris au sens large, (animateur, entraîneur, ... / bénévole ou professionnel ...) doit dans l'exercice de sa responsabilité, en relation avec des pratiquants adultes ou enfants :

- 1.** Connaître, diffuser et respecter les valeurs et les règles collectives de la FFGym (statuts, règlement intérieur, règlement technique ...)
- 2.** Porter les valeurs et mettre en œuvre les règles collectives de l'association affiliée à la FFGym (statuts, règlement intérieur, ...)
- 3.** Faire preuve de respect et d'équité sans discrimination
- 4.** Garantir la sécurité du pratiquant, notamment par la parade et une utilisation adaptée du matériel
- 5.** Rester disponible, à l'écoute, et donner confiance
- 6.** Fidéliser en transmettant aux différents publics sa passion pour la gymnastique
- 7.** Animer, encadrer, éduquer, enseigner avec exigence et sans autoritarisme
- 8.** Stimuler les progrès techniques, physiques et psychologiques du pratiquant
- 9.** Proscrire tout abus de pouvoir (injures, moqueries, intimidations, menaces, isolement...)
- 10.** Protéger les pratiquants des éventuels comportements déviants
- 11.** Proscrire la consommation de produits néfastes à la santé (alcool, tabac, drogue ...)
- 12.** Etre un éducateur exemplaire pour induire l'exemplarité
- 13.** Participer à l'évolution technique et pédagogique de l'association
- 14.** Faire évoluer régulièrement ses connaissances et ses compétences



## CHARTRE DU GYMNASTE

Le gymnaste pris au sens large, (du débutant au sportif de haut-niveau) doit dans l'exercice de sa responsabilité :

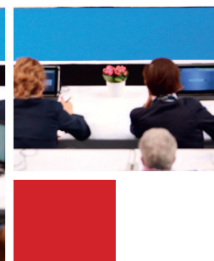
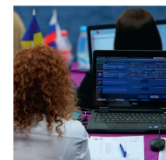
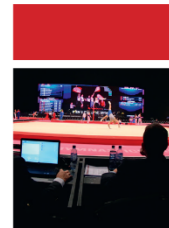
- 1.** Respecter les valeurs et les règlements de la FFGym
- 2.** Respecter les partenaires, adversaires, juges, entraîneurs, dirigeants et officiels, organisateurs et médias, ainsi que l'environnement dans lequel il évolue
- 3.** Faire preuve de fair-play, de loyauté et de tolérance à l'égard des partenaires et des adversaires
- 4.** S'interdire l'utilisation de substances ou de procédés interdits
- 5.** Refuser toute forme de violence, discrimination et tricherie
- 6.** Etre et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive
- 7.** Accepter les règles et le résultat en toute circonstance
- 8.** S'engager dans sa pratique, développer le goût de l'effort et le dépassement de soi
- 9.** Mettre en cohérence sa préparation avec les objectifs poursuivis
- 10.** Représenter avec fierté et loyauté son club, sa fédération et son pays



## CHARTRE DU JUGE

Cette chartre est issue du code de déontologie de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM). Le juge FFGym de tout niveau, doit dans l'exercice de sa responsabilité :

- 1.** Connaître avec précision et appliquer les règles et règlements
- 2.** Etre juste, impartial et communiquer clairement ses décisions
- 3.** Suivre les formations et maintenir les compétences de son niveau de pratique
- 4.** Etre bien préparé pour chaque compétition (condition physique, ponctualité...)
- 5.** Etre et demeurer exemplaire dans et au dehors de l'aire sportive
- 6.** Etre respectueux de tous les acteurs de la compétition
- 7.** S'interdire toutes critiques préjudiciables envers d'autres arbitres ou des institutions
- 8.** Avoir un comportement irréprochable
- 9.** S'interdire tout conflit d'intérêt
- 10.** Faire preuve d'un esprit de sportivité et promouvoir le fair-play





## CHARTRE DU SECTEUR MÉDICAL

Cette chartre est destinée aux professionnels de santé impliqués dans le soin des gymnastes.

Elle engage l'équipe médicale :

- à participer à identifier des comportements ou environnements à risque, et des signes d'alertes
- à lutter contre la maltraitance

Les professionnels de santé doivent, dans l'exercice de leurs responsabilités :

- 1.** Respecter les valeurs de la FFGym
- 2.** Instaurer un climat de confiance et de dialogue avec les athlètes, l'encadrement technique, les parents
- 3.** S'assurer que le gymnaste ait la parole libre avec ses interlocuteurs
- 4.** Repérer les comportements ou situations à risque pour l'intégrité physique ou psychologique des gymnastes (isolement de membre de l'encadrement avec les gymnastes, présence dans les vestiaires, propos déplacés ou déviants, attitudes de séduction, symptômes non signalés...)
- 5.** S'attacher à démontrer une attitude professionnelle exemplaire

A l'entraînement, en stage ou en compétition, et quelle que soit la structure fédérale, le médecin ou le kinésithérapeute doit :

- 6.** Proposer pour les soins des horaires acceptables ne dépassant pas 22h (sauf contraintes de planning de compétition)
- 7.** Réaliser les soins porte ouverte et éventuellement en présence d'une tierce personne en cas de soins chez un(e) mineur(e)
- 8.** Expliquer les soins lorsque ces derniers s'effectuent à proximité des parties intimes. Pour les mineurs, compléter si possible par une information aux parents
- 9.** Limiter le déshabillage au strict nécessaire pour le diagnostic et les soins
- 10.** Proscrire les gestes médicaux intrusifs (touchers vaginaux et rectaux) n'ayant pas leur place dans le cadre de la prise en charge du sportif
- 11.** Rapporter tous les actes diagnostiques et thérapeutiques sur le rapport médical de stage ou de compétition



RESPECT  
RESPONSABILITÉ  
ENGAGEMENT  
EXCELLENCE  
SOLIDARITÉ  
PLAISIR



ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT

Fédération Française de Gymnastique

7<sup>ter</sup>, cour des Petites Ecuries - 75010 PARIS - Tél : 01 48 01 24 48

[www.ffgym.fr](http://www.ffgym.fr)



ENSEMBLE,  
CRÉONS LE MOUVEMENT